

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

# RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

---

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

## **SOMMAIRE**

Menton et les Mentonnais de 1939 à 1945  
Par Jean-Louis PANICACCI p 3

Les militants du Gaullisme dans les Alpes-  
Maritimes de 1958 à 1974 P 36  
Par Lionel LUCA

**RECHERCHES  
REGIONALES**

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**21e année**

**1981 – N°1**

**Janvier-mars**

**75**

Dans ce nouveau numéro, consacré à l'histoire contemporaine, *Recherches Régionales* présente deux articles originaux rédigés à partir du dépouillement d'archives inédites.

Jean-Louis Panicacci, correspondant du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, a déjà publié des études aussi nombreuses qu'érudites, centrées sur les années 1919-1945. Très remarquables furent son diplôme d'Etudes supérieures et sa thèse de III<sup>e</sup> Cycle qui évoquaient la vie de Nice durant cette sombre période. Aujourd'hui, Jean-Louis Panicacci analyse avec minutie le cas de Menton. Cet essai d'histoire totale, politique, militaire, économique, sociale, démographique, rappelle le destin d'une ville terriblement éprouvée, bombardée, minée, pillée, deux fois occupée > quatre fois évacuée.

Lionnel Luca, jeune et brillant chercheur de l'Université de Nice, vient de soutenir, sous la direction du professeur Gonnet, un mémoire de maîtrise consacré aux militants du gaullisme dans les Alpes-Maritimes de 1958 à 1974. Lionnel Luca n'a eu la chance d'être admis à dépouiller le fichier des adhérents des diverses formations qui se réclamèrent du général de Gaulle à partir de 1958. Il a pu ainsi caractériser les fluctuations du recrutement et distinguer le militantisme gaulliste du militantisme pompidolien ; il présente enfin un portrait des militants : ce sont plutôt des citoyens, appartenant aux catégories aisées et surtout aux classes moyennes ; plus de la moitié sont âgés de 40 à 65 ans, les trois quarts sont des hommes.

Les études publiées dans le présent numéro de *Recherches Régionales* prouvent qu'il est possible, grâce à une analyse objective et aux méthodes critiques qui sont en honneur à l'Université, de parvenir à une vision scientifique du passé le plus récent.

Ralph SCHOR

**MENTON ET LES  
MENTONNAIS DE 1939 A 1945 <sup>(1)</sup>**

**par Jean-Louis PANICACCI**

(1) Cet article est rédigé en grande partie à l'aide de documents inédits consultés aux Archives Nationales (rapports périodiques du préfet au ministre de l'Intérieur), aux Archives Départementales des Alpes-Maritimes (série 30 W Cabinet du préfet; dossiers versés par l'Intendance régionale de Police de Nice) et auprès du service historique de l'État-Major italien à Rome (fonds de la C.I.A.F.) en notre qualité de correspondant du Comité d'Histoire de la 2e Guerre mondiale. Les abréviations utilisées sont les suivantes : A.N. (Archives Nationales), A.D. (Archives Départementales), A.M. (Archives Municipales de Menton), C.I.A.F. (Commission Italienne d'Armistice avec la France).

Au début de 1939, Menton compte environ 21.000 habitants, ce qui assure à la "cité des citrons" le quatrième rang des villes du département. La crise économique des années trente l'a durement frappée : 18 hôtels ont disparu, de plus que 7% de la population recensée en 1931, à la suite du ralentissement de l'activité du bâtiment et du développement du chômage. La ville héberge 30% d'immigrés, soit un des plus forts taux des Alpes-Maritimes, en grande majorité des transalpins, ce qui explique la présence d'un vice-consul d'Italie, Aldo Loni. La municipalité modérée élue en 1935 est dirigée par un ingénieur, Jean Durandy, conseiller général de Breil depuis 1937, tandis que le canton de Menton est représenté à l'Assemblée Départementale par l'industriel Louis Depetris, également conseiller municipal. L'attitude italienne à l'égard de la France, après la guerre d'Ethiopie, a entraîné la construction dans le mentonnais d'ouvrages fortifiés du type de la ligne Maginot (Cap-Martin, Sainte-Agnès, Castillon) et de casemates, comme celles du Pont Saint-Louis et de Castellar, couvrant la frontière du Gremmondo à la mer. L'opinion du maréchal Pétain l'ayant emporté, la "Perle de la France" se retrouve en avant de la position de résistance articulée sur l'axe Castillon Cap Martin, le 25e B.C.A. qui y tient garnison devant suffire à sa protection! C'est pourquoi, dès la fin de 1938, l'évacuation des Mentonnais est non seulement envisagée, mais préparée méthodiquement par les autorités militaire et préfectorale : le 28 décembre, le Maire reçoit un message du préfet Mouchet portant la mention Secrète :

"En cas de conflit sur la frontière des Alpes, la population de Menton peut être appelée à se replier en première étape sur les Centres de Recueil de Cagnes-sur-Mer et Antibes"<sup>1</sup>

Le 28 février 1939, la Gendarmerie reçoit les consignes secrètes établies par la XVe Région militaire<sup>2</sup> Menton fait partie de la première tranche d'évacuation avec Castellar, Gorbio, Sainte-Agnès, Roquebrune.

### **De la paix précaire à la "drôle de guerre"**

Le premier semestre de 1939 est marqué par l'immigration clandestine de plusieurs centaines<sup>3</sup> de Juifs d'Europe centrale (Tchèques, Polonais, Hongrois, ex-Autrichiens, Allemands) jusqu'alors réfugiés en Italie d'où l'application d'une législation raciale les chasse vers la Côte d'Azur qu'ils essaient de gagner par la montagne (Baisse Saint-Paul, pas de la Mort) ou par la mer (débarquements nocturne dans la baie de Garavan). Les douaniers, gendarmes et gardes mobiles les refoulent ou les conduisent au commissariat spécial de Menton où, après avoir décliné leur identité et accompli quelques formalités, ils sont assignés

---

<sup>1</sup> A.D. 28 w 4345

<sup>2</sup> A.D1 30 W 6229-

<sup>3</sup> de janvier à juin 575 clandestins sont interceptés

<sup>4</sup> *L'Eclaireur*, 9 juin 1939.

à résidence en attendant qu'il soit statué sur leur sort par le Tribunal correctionnel de Nice (infraction au décret-loi du 2 mai 1938). Des accidents surviennent au Pas de la Mort un Autrichien et trois Hongrois se blessent gravement en avril, un Polonais se tue en mars, un Tchèque en juin. Deux pêcheurs mentonnais sont arrêtés par la 18e brigade mobile pour avoir fait passer en fraude 18 Allemands dans la nuit du 26 au 27 avril <sup>4</sup>. La sévérité de la surveillance effectuée le long de la frontière incite les candidats de l'exode au départ de Vintimille, Bordighera ou San Remo à débarquer plus loin, entre le Cap-Martin et le Cap d'Antibes.

Du 8 au 10 avril, la ville oublie un moment ses soucis pour célébrer les fêtes franco-britanniques avec notamment un corso fleuri où les chars les plus remarquables sont "Le poisson d'avril" du 25e B.C.A., "Le lion britannique" du 157e R.A.F. et "Le symbole fleuri" du 76e B.A.P., ainsi que l'inauguration du monument à la reine Victoria en présence du préfet Mouchet, du député Jean Hennessy, du général Gérodias commandant la 29e D.I., et du consul général Dodds <sup>1</sup>. Quelques semaines plus tard, le Conseil municipal se réjouit du succès remporté:

"Ces manifestations si opportunes à la gloire de l'amitié des deux Nations ont valu à notre ville un surcroît de notoriété et tout en constituant des réjouissances très appréciées de nos hôtes, ont été d'une portée publicitaire très grande pour notre station."<sup>2</sup>

De même, la gravité de la situation internationale ne nuit pas à l'organisation de la Fête du Dahlia, le 16 août, puisque l'affluence est jugée supérieure à celle de l'année précédente <sup>3</sup> la présence des fanfares des 24e et 25e B.C.A., très applaudies, rassure une population en droit de se poser des questions sur son avenir.

## **La mobilisation**

Le 23 août commence le rappel des premiers réservistes ; le 26, la Préfecture autorise la distribution des masques à gaz <sup>4</sup> ; le lendemain, le député Hennessy visite sa circonscription et rencontre Jean Durandy. Le 28, le Préfet invite les habitants de la zone frontalière qui ne sont pas tenus d'y résider pour leurs occupations à s'installer dans une localité plus éloignée. Le même jour, *Le Petit Niçois* consacre à la situation de Menton un article intitulé Les heures sont lourdes mais le moral est bon dans lequel on peut lire notamment:

*"Situation tendue, la gueule des canons ouverte, des hommes l'arme au pied... En tous les cas, dans ce pays-frontière, c'est avec calme que l'on attend les événements. Ceux qui sont partis à l'Armée ont bouclé leur musette sans trembler ; ils sont partis simplement mais d'un pas bien assuré. D'autres se sont éloignés de leur propre volonté.... On lit avec calme les avis officiels, on discute au coin des rues, aux terrasses des cafés, mais on discute sans nervosité. Tout le monde a confiance. A Menton, pays frontière, l'on fait preuve de beaucoup de pondération"*

Le 31, le Préfet informe la Gendarmerie qu'aucune autorisation de rester sur place ne sera accordée en cas d'évacuation. Le 2 septembre, la mobilisation générale est proclamée ; le

---

<sup>1</sup> Idem , 10 avril 1939

<sup>2</sup> A.M., registre 28 D. page 129, séance du 5 mai.

<sup>3</sup> Le Petit *Niçois*, 5 septembre 1939

<sup>4</sup> A.D., 30 W 6929

Commissaire de police est chargé de mettre en place l'éclairage d'alerte. Le lendemain, D.J. Mari, journaliste à *L'Éclaireur*, se rend à la frontière:

*"A Menton, c'était un dimanche comme les autres avec des groupes frais de garçons et de filles allant déguster-le "Pan bagnat" dans les guinguettes environnantes ; des Anglais buvaient du whisky aux terrasses des cafés.... A part la circulation moins dense qu'à l'ordinaire, rien ne laissait apparaître qu'on se trouve dans une ville-frontière à l'heure où l'Europe est en armes. Même quiétude au Pont-Saint-Louis. D'un côté, douaniers et gardes mobiles, ni plus nombreux ni plus actifs que, d'habitude ; de l'autre, carabiniers et gardes de finances vaquant également, sans autre hâte, à leurs occupations régulières. La frontière est ouverte depuis avant-hier 14 heures. Le trafic est redevenu normal. C'est tout ce que l'on peut dire de cette région sans histoire. Les Italiens résidant en France qui étaient allés passer leurs vacances dans le Piémont ou sur la Riviera, sont rentrés ou rentrent le plus tranquillement du monde. Ils ont, pour la plupart, autant de parents de ce côté que de l'autre de la frontière. Ils sont revenus sans crainte. Tous ceux que nous avons interrogés ont été unanimes à nous dire leur confiance. Rien, en Italie, ne leur a donné l'impression d'une velléité inamicale. L'amitié du peuple italien pour le peuple français leur a paru toujours aussi vivace, et l'amour du peuple italien pour la paix plus profond que jamais"*<sup>1</sup>

A 17 heures, la France déclare la guerre à l'Allemagne, le puissant allié de l'Italie au sein du Pacte d'Acier. L'Italie, toutefois, ne constitue pas une menace puisqu'elle s'est affirmée non belligérante : aussi le passage de la frontière s'effectue-t-il normalement et les fonctionnaires français et transalpins se montrent ils toujours aussi courtois<sup>2</sup>. Quant à la garnison de Menton, elle a quitté ses casernes pour rejoindre, au sein de la 29e D.I.A., ses positions en haute montagne entre le Haut-Var et le massif de l'Authion<sup>3</sup>.

## La "drôle de guerre"

De septembre 1939 à juin 1940, les Mentonnais s'installent dans la "drôle de guerre" avec plus d'appréhension et de problèmes que les Niçois ou les Cannois : la proximité de la frontière avec un pays de l'Axe peut à tout moment les placer en première ligne et la constitution de la Zone des Armées perturbe sérieusement les mouvements des civils et notamment les touristes. Aussi la situation économique se dégrade-t-elle rapidement : les 5.000 départs de mobilisés et de résidents, souvent étrangers, ne sont aucunement compensés par des séjours, ce qui suscite l'inquiétude du maire le 14 octobre:

"L'état de guerre a plongé dans la ruine complète l'industrie hôtelière et par suite le commerce local. Placée dans la zone avancée des Armées, Menton, depuis les premiers jours de la mobilisation, n'a reçu ni touristes ni estivants, ni hivernants. Le rendement de la taxe de séjour depuis cette époque est presque gal à zéro. Nous ne savons comment le budget de 1940 pourra être équilibré si les pouvoirs publics ne viennent pas apporter une aide financière et Prompte à cet état de choses".<sup>4</sup>

Dans sa séance du 9 février 1940, le Conseil municipal adopte un budget primitif inférieur de 5% à celui de 1939<sup>5</sup>.

En avril, la campagne de Norvège marque le début des véritables hostilités franco-allemandes et pose une nouvelle fois le problème de la "neutralité" italienne : si certains se souviennent de celle de 1914-1915, oui précéda l'intervention transalpine aux côtés des alliés, personne n'a oublié les revendications territoriales émises en novembre 1938 sur le comté de

---

<sup>1</sup> *L'Éclaireur*, 4 septembre 1939

<sup>2</sup> *Le Petit Niçois*, 5 septembre 1939

<sup>3</sup> Elle partira pour le front du nord-est à la fin octobre

<sup>4</sup> A.M., registre 2E D, page 164

<sup>5</sup> A.M., idem, page 199

Nice dont Menton constitue l'avant-garde, à portée de main de l'impérialisme mussolinien. Aussi, la plupart des Mentonnais sont-ils de plus en plus inquiets, la nature du régime fasciste de notre voisin ne le prédisposant pas à renverser les alliances pour rejoindre les démocraties en guerre contre le nazisme. Les autorités militaires françaises ne semblent s'être fait aucune illusion sur la non-belligérance et elles ont continué de préparer soigneusement l'évacuation de Menton : le 18 avril l'effectif concerné comprend 15.245 personnes, 13 mulets, 13 ânes, 86 vaches, 85 ovins, 42 caprins <sup>6</sup> En mai, on recense les véhicules susceptibles de participer à une évacuation : 138 la population concernée n'est plus alors que de 13.343 personnes <sup>7</sup>.

Le 19 mai, Pierre Rocher consacre un article à la côte de Nice à Menton qui se veut rassurant:

*"Qui donc s'en allait raconter que Menton était vide, évacuée, que la ville était occupée de Carnolès à la villa de Blasco Ibanez par des troupes motorisées, des tanks, des cavaliers cuirassés? La vie civile continue, là comme ailleurs. Certes, il n'est guère question de tourisme. Mais tous les cafés sont ouverts, les magasins de luxe aussi. Aux "Arcades" on a installé dans l'hôtel, à côté du restaurant et du bar, l'un et l'autre animés, un Foyer du Soldat très fréquenté. Le Commissaire spécial vous confirme & que la circulation par voie ferrée et voitures n'a jamais été interrompue à la frontière. Chaque jour des Italiens munis de passeports réguliers pénètrent en France.... Tous les voyageurs, d'ailleurs; qui traversent la frontière sont unanimes pour confirmer qu'il n'y a pas actuellement en Italie de "mobilisation visible". Le maire, M. Durandy, de son côté, ne cesse de répéter chaque jour : "Sérénité et confiance". Il termine toutefois par une allusion à la guerre possible : "Derrière tout ce décor, qui n'est plus celui de la paix. mais qui n'est pas non plus celui de la guerre, la machine militaire, puissante et tendue, est prête à se mettre en marche. Menton est bien gardée. Le rivage aussi. La montagne est infranchissable. Là s'arrête ce qui peut être dit. Et c'est assez!"<sup>1</sup>*

## L'évacuation

L'évolution défavorable des combats dans le nord de la France rapproche l'échéance irréversible. Le 26 mai, le général Olry, commandant l'armée des Alpes, rédige une note de service dans laquelle il précise que l'évacuation de Menton ne devra s'effectuer que de nuit et sur son ordre le préfet est informé qu'elle pourra intervenir dès le lendemain, à la réception de l'ordre "Exécutez Mandrin!", les habitants devant partir avec 4 jours de vivres<sup>2</sup>. La décision intervient le 3 juin : l'évacuation s'accomplit à 80 dans la nuit du 3 au 4, le restant quittant la ville au cours de la nuit suivante. Elle mobilise 200 cars, 130 camions et plusieurs trains. Les Mentonnais peuvent emporter 30 kilos de bagages mais doivent abandonner leurs animaux domestiques. Ils sont hébergés à Antibes et Cannes pendant quelques jours <sup>3</sup> avant d'être dirigés sur les Pyrénées-Orientales par plusieurs convois ferroviaires, à l'exception de quelques centaines d'entre eux qui préfèrent demeurer dans les Alpes-Maritimes ou le Var. Le 9 juin, le sous-préfet de Grasse, Darbou, rend compte au préfet Mouchet de ce transfert des Mentonnais:

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai représenté avant-hier et hier aux départs des trains de réfugiés, le matin à la gare de Cannes et l'après-midi à la gare de Golfe-

---

<sup>6</sup> A.D., 30 W 6926

<sup>7</sup> A.D., 30 W 6935

<sup>1</sup> L'Eclaireur, 19 mai 1940

<sup>2</sup> A.D., 30 W 6930

<sup>3</sup> A.D., 30 W 6930. Le Centre de Recueil de Cannes reçoit du 4 au 7 juin 7163 Mentonnais.



Juan. Ces derniers ont fait preuve de résignation et même d'un très bon moral. Les membres des cantines et les boys-scouts ont fait preuve à leur égard de leur dévouement habituel<sup>4</sup>.

La réussite de l'évacuation de la "Perle de la France" a été telle (tout au moins sur le plan technique) que le général Olry adresse ses félicitations au préfet, aux maires de Menton, Antibes, Cannes, aux cadres de la S.N.C.F. :

"L'évacuation des populations de Menton et de Roquebrune vient d'être effectuée dans des conditions d'ordre et de célérité dignes d'éloge. Cette opération, grandement facilitée par l'esprit de discipline et les qualités morales dont ont fait preuve, en la circonstance, les habitants de Menton et de Roquebrune, a pu être menée à bien, malgré ses difficultés, grâce à la préparation minutieuse dont elle avait été précédée et, en particulier, à l'esprit d'initiative, d'activité et de dévouement qui a animé le personnel chargé de son exécution."<sup>1</sup>

En fait, il faut quelque peu nuancer l'avis des militaires car on a procédé à l'évacuation des sapeurs (police municipale, sapeurs-pompiers, postiers, cheminots) qui devaient théoriquement demeurer sur place jusqu'aux hostilités et préserver les biens privés et publics!

Le 8 juin, le premier convoi de réfugiés arrive à Prades, suivi le lendemain d'un second. C'est dans la sous-préfecture de ce département que s'installe la mairie provisoire de Menton. Les Mentonnais, auxquels se sont joints les habitants de Carnolès et du Cap Martin, continuent d'arriver jusqu'au 14 juin et sont éparpillés dans 83 communes du bassin du Têt. L'accueil est jugé chaleureux par *L'indépendant des Pyrénées-Orientales*. L'hébergement se fait chez l'habitant comme à Osseja, dans des immeubles réquisitionnés comme à Ria-Sirach et Saint-Félin d'Avoll. De petits villages comme la Llagonne accueillent jusqu'à 40 personnes<sup>2</sup>. Les autochtones prêtent de la literie des ustensiles de cuisine. Les réfugiés s'installent dans ce qui va être leur résidence pour plusieurs mois. L'un d'eux, François Borfiga, rédige le 11 juin

Vernet-les-Bains, un poème intitulé "L'orage gronde: l'évacuation", qui montre bien leurs préoccupations :

"Partir : pour les réfugiés,  
C'est le passé que l'on enterre;  
Les longs convois des affligés  
Qui abandonnent tout sur terre.  
Où vont-ils? Ils n'en savent rien!  
Leurs maisons restent sans défense.  
C'est le pillage de tous leurs biens  
Qui s'organise en leur absence."<sup>3</sup>

Pendant ce temps-là, le 6 juin, un épisode peu banal a pour cadre le Pont Saint-Louis : le capitaine Paillole<sup>4</sup> des Services spéciaux, est chargé de négocier un échange d'espions prisonniers avec le *maggiore* Navale, du contre-espionnage de Turin. Ce dernier, convaincu que les policiers qui l'ont accompagné l'officier français ne sont autres que ses agents captifs, lui propose de signer un procès-verbal d'échange, les 4 espions qu'il détient se trouvant à proximité. Devant la réponse négative de Paillole, Navale, consterné, fait comprendre à son homologue que la guerre éclaterait d'ici à 4 jours, rendant impossible l'échange en question "*Mais, capitaine, si vous ne reveniez pas trop tard, le 12 ou le 13 juin, par exemple, je*

---

<sup>4</sup> A.D., 28 W 6946

<sup>1</sup> A.D., 30 W 6926

<sup>2</sup> Renseignements transmis par Jean Larrieu, correspondant pour les Pyrénées-Orientales du Comité d'Histoire de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.

<sup>3</sup> Cf. in extenso in Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais, juin 1980, n°14, p.4

<sup>4</sup> Paul PAILLOLE, *Services spéciaux*, R.Laffont, 1975, page 203.

*pourrais arranger quelque chose. Je viendrais ici, entre les deux lignes, avec un drapeau blanc et un clairon. Je ferais sonner "cessez le feu" et vous me rejoindriez...*

*Il voit sur mon visage tout le mépris qu'il m'inspire. Avec de grands gestes, il me jure que rien de sérieux ne sera entrepris du côté de Menton avant le 19 ou le 20 juin".*

## **La bataille pour Menton**

Navale avait dit la vérité. Le 10 juin l'Italie déclare la guerre à la France, les hostilités devant commencer à minuit. Le soir même, le Génie procède à des destructions des explosifs détruisent le carrefour ouest du Pont Saint-Louis, le route du bord de mer à Garavan, le ponceau frontalier Villa Maria Serena, l'entrée est du tunnel Sainte-Anne, les viaducs ferroviaires sur le Carci, le Borrigo et le Gorbio, le pont Elisabeth et le réseau civil de transmissions .<sup>1</sup>

Menton semble être une proie facile pour un adversaire pouvant déployer plusieurs divisions du Grammondo à la mer : face à elles, le XVe Corps aligne les 7 hommes de la casemate du Pont Saint-Louis, une section au point d'appui de la Colle, deux autres sections aux points d'appui arrière de l'Annonciade et de la villa Tardieu, une section à la Paisse Saint-Paul et trois sections d'Eclaireurs motocyclistes dans le Vieux-Menton. La disproportion des forces paraît énorme mais il ne faut pas oublier que quelques 1-kilomètres en arrière de Menton se trouvent les ouvrages de la ligne Maginot des Alpes, dotés de canons à tir rapide qui peuvent largement compenser l'infériorité numérique du moment et, même, décider à eux seuls du sort de la bataille, si les conditions météorologiques et la ruée allemande le permettent <sup>2</sup>.

Le 15 juin, le préfet est informé par son officier de liaison que les destructions ordonnées par le Génie ont fortement secoué les maisons voisines, provoquant l'ouverture de nombreuses portes et fenêtres. Il lui est proposé de les faire visiter par des Policiers, afin de s'assurer que personne n'est resté dans les caves.

Le front est calme jusqu'au 20 juin où les divisions Modena et Cosseria franchissent les crêtes du Grammondo à la mer. Facilement repoussées par l'artillerie d'ouvrages, elles reviennent à la charge le 22, mettant à profit le brouillard et les orages. Les Granges et la Baisse Saint-Paul sont occupées, des infiltrations se produisent à Garavan. Le soir même Mussolini donne des ordres pressants pour que la Cosseria avance à tout prix, sans tenir compte des sacrifices<sup>3</sup> le lendemain, se poursuivent par le Baousset, entraînant l'occupation de l'Annonciade par deux bataillons transalpins et le repli du point d'appui de la Colle <sup>4</sup>. Un projet de débarquement de Chemises noires à Garavan est remis au 24, compte tenu de la grosse mer et de la pleine lune. Il n'aura finalement pas lieu, le train blindé qui devait le couvrir ayant été détruit par le fort du Mont Agel. L'aviation italienne bombarde Carnolès où les casernes sont atteintes par des fantassins, vite repoussés par l'artillerie du secteur <sup>5</sup>. La journée du 24 voit un dernier duel d'artillerie et la résistance acharnée de la casemate du Pont Saint-Louis qui empêche tout passage de véhicules <sup>6</sup>. La fin des hostilités devant intervenir à 0 h 35, le général Montagne décide de faire avancer des éléments du 4e R.T.S. de la Turbie sur Menton, puis de les lancer en reconnaissance nocturne : ils parviennent jusqu'au Carel sans rencontrer d'adversaire mais ne s'y maintiennent pas, permettant ainsi aux troupes

---

<sup>1</sup> Général Montagne *La bataille pour Nice et la Provence*, Montpellier, Ed. des Arceaux, 1952, p.141.

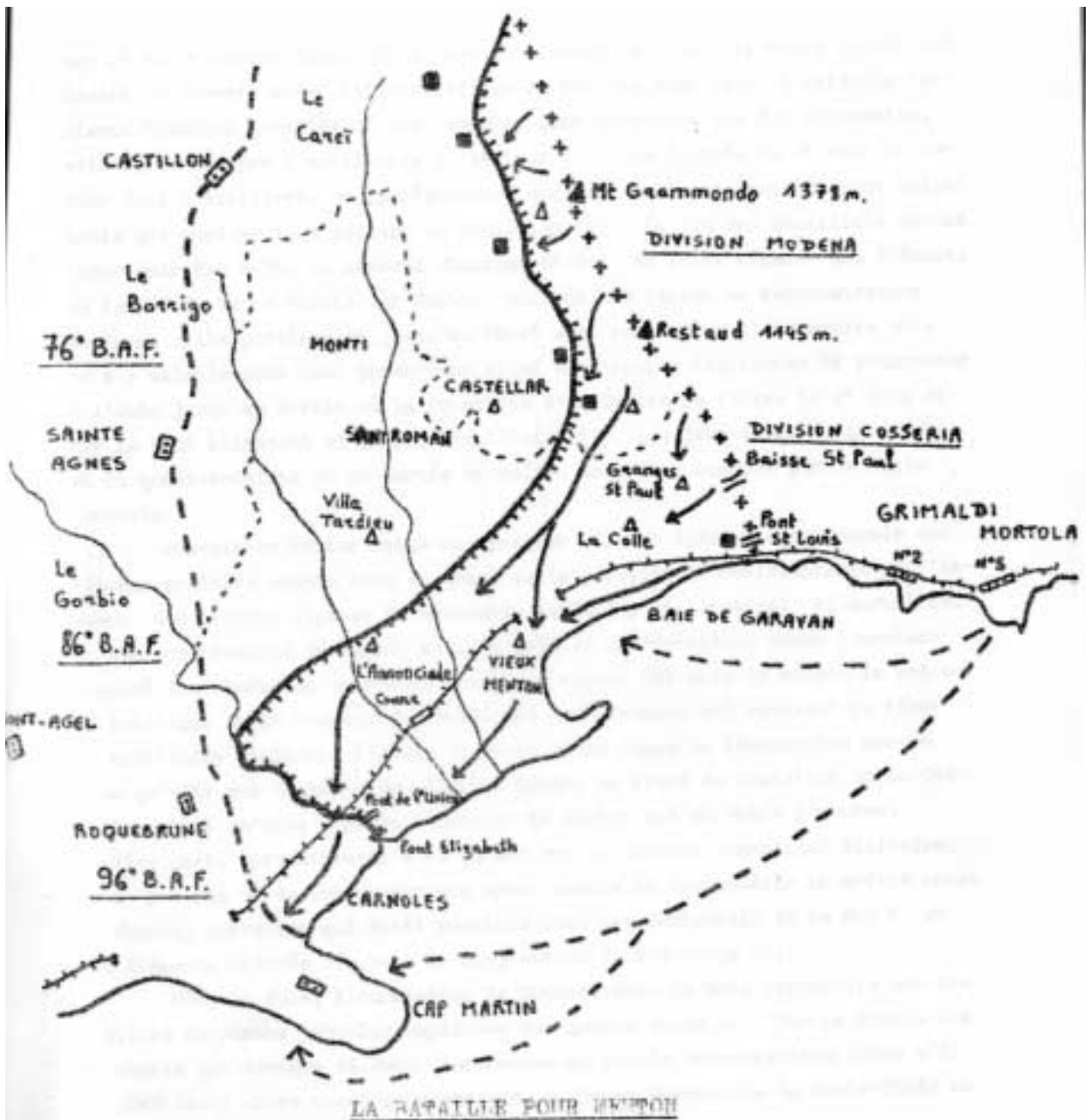
<sup>2</sup> Pour plus de détails sur la bataille, voir Montagne, *op.cit.* - AZEAU, *La guerre franco-italienne*, Presses de la cité, 1967 *campagne de juin 1940 dans les Alpes-Maritimes* nr N°3 1974

<sup>3</sup> craint que l'armistice ne survienne trop tôt.

<sup>4</sup> Il a tiré 20.000 cartouches et 500 grenades sur l'adversaire qui a laissé dans ses barbelés 200 soldats hors de combat.

<sup>5</sup> Et non pas par les Sénégalais comme on l'a souvent laissé entendre.

<sup>6</sup> L'équipage sera cité et l'Ordre de l'Armée.



- |     |  |      |                                       |
|-----|--|------|---------------------------------------|
| ++  | Frontière italienne                          | .... | Limites de la commune de Menton       |
| - - | Position de Résistance                       | ☐    | Ouvrage de la Lièze Mazinot des Alpes |
| ■   | Fortin français                              | △    | Point d'appui français                |
| ☐   | Train blindé italien                         | ←    | Infiltration italienne                |
| ←   | Projet de débarquement des "Chemises Noires" |      |                                       |
| ⚡   | Frontière d'armistice                        | ⚡    | Voie ferrée Paris-Vintimille          |

italiennes de progresser à l'aube jusqu'au Gorbio où la frontière d'armistice se fixera le 25 juin entre le pont Elisabeth et le pont de l'Union <sup>1</sup> Les deux-tiers de la commune et la quasi-totalité de la partie urbanisée sont donc occupés par le Regio Esercito.

Pouvait-on éviter cette occupation? Il est difficile de fournir une réponse positive compte tenu du tracé de la position de résistance et de l'absence des troupes alpines de manœuvre expédiées en Lorraine! Il aurait fallu une organisation défensive au plus près de la frontière, comme l'avaient suggéré les chefs des unités de chasseurs alpins <sup>1</sup> mais il manqua la volonté politique ou le courage de construire des ouvrages qui auraient pu tirer en territoire italien. L'étude du tracé de la ligne de démarcation montre bien qu'elle est tangente aux fortins situés en avant de Castillon et de Castellar alors qu'elle englobe l'habitat de Menton qui en était dépourvu! D'autre part, contrairement à ce qu'affirme le dernier communiqué militaire, il n'y a pas eu de contre-attaque ayant permis de reconquérir la moitié ouest de Menton, opération qui était possible avec les Sénégalais du 4e B.T.S. et les éléments blindés légers à la disposition du XV<sup>e</sup> Corps <sup>2</sup>

Pour le Duce, l'occupation de Menton, dont la baie reproduite sur des milliers de cartes postales expédiées aux quatre coins de l'Europe depuis des décennies est devenue célèbre, représente un succès incontestable (même s'il a coûté cher) alors que l'occupation de quelques hameaux de la Haute-Tinée et du village de Fontan serait les événements du 10 au 25 juin, bien que les informations officielles soient fort limitées sur ce théâtre d'opérations. Les combats violents du 22 au 24 juin les sensibilisent d'autant plus qu'ils sont éloignés de leur résidence et qu'ils peuvent imaginer des destructions ou un pillage particulièrement démoralisants. Heureusement, la chaleur de l'accueil qui leur a été réservé par les Catalans les reconforte un peu et, le 28 juin, le Conseil municipal se réunit à Prades en séance extraordinaire pour remercier les autorités et les habitants du département d'accueil: passée tout à fait inaperçue!

## **Les réfugiés**

Les milliers de Mentonnais repliés sur les Pyrénées-Orientales suivent avec émotion

"Le Maire de la ville de Menton, les adjoints et les membres du Conseil municipal, profondément émus par l'accueil chaleureux qui leur a été fait par les autorités et la population du département des Pyrénées-Orientales, tiennent, au nom de la ville de Menton toute entière, à en exprimer les plus vifs remerciements et l'expression de leur profonde reconnaissance à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, à M. le Sous-Préfet de Prades, à leurs collaborateurs et notamment à M. Mistre, secrétaire général de la Préfecture de Perpignan et aux services de police et de gendarmerie, aux Maires et aux populations de toutes les communes d'accueil.

Ils leur déclarent qu'ils garderont gravés dans leur cœur le souvenir de tous les bienfaits qui leur furent dispensés et grâce auxquels ils ont mieux supporté les heures pénibles de l'évacuation"<sup>3</sup>

## **L'OCCUPATION ITALIENNE**

### **L'état des lieux**

---

<sup>1</sup> Elle remonte ensuite par l'Annonciade jusqu'à la route de Castellare

<sup>1</sup> MONTAGNE, op.cit., p.26.

<sup>2</sup> D'autant plus que les soldats italiens étaient très démoralisés et qu'ils "redoutaient les Sénégalais "coupeurs d'oreilles".

<sup>3</sup> A.M., registre 26 D, pages 232-233.

La ville a beaucoup souffert des duels d'artillerie : environ 2.600 immeubles ont été endommagés ou détruits.

Le 29 juin, Jean Durandy, muni d'un ordre de mission du préfet des Alpes-Maritimes, est autorisé à visiter rapidement la partie occidentale de la cité en compagnie du correspondant de *L'Eclaireur*. L'accueil qui leur est réservé est courtois. Ils peuvent constater que 10% des immeubles ont été atteints dans leur partie supérieure par les obus, que les avenues Bayer et de Verdun sont les plus abîmées, que l'hôtel Majestic a été victime d'un incendie<sup>1</sup>. Le relevé des dégâts, relevant de la C.I.A.F., n'est pas terminé à la fin juillet. Le 1er août, une commission préfectorale visite Carnolès et peut pénétrer en zone occupée : elle y apprend que le Majestic a été incendié après l'armistice, que le palais Auzania a brûlé le 27 juillet à la suite de l'explosion d'un dépôt d'obus et elle assiste à l'incendie d'une parfumerie rue Parteuneaux, vainement combattu par les soldats transalpins qui ont dû pomper l'eau de la mer pour essayer d'éteindre ce sinistre<sup>2</sup>. Le 6 août, l'ingénieur en chef des travaux de la ville, Pascal Molinari, vient examiner l'état des lieux en vue de préparer la remise en marche des services publics et le retour des habitants il constate que 15 appartements qu'on le laisse visiter ont été en grande partie pillés : les matelas, la lingerie, les ustensiles de cuisine ont le plus souvent disparu<sup>3</sup>. Le pillage de la "cité des citrons" sera attribué, en mai 1942, aux "hordes sénégalaises" Par l'organe du Parti national fasciste *Il Popolo l'Italia*. Cette argumentation raciste est tout à fait erronée : les tirailleurs du III/4e R.T.S. ont bien stationné quelques jours à Menton pour y accomplir des travaux, mais il y a eu une époque (mai 1940) où la population résidait encore sur place. Par la suite, ils ne seront utilisés, le 24 et le 25 juin, que pour délimiter la frontière d'armistice et n'auront donc pas la possibilité de prélever quoi que ce soit, hormis les oreilles des soldats transalpins tués à Carnolès<sup>4</sup>. Il est évident que le pillage est à mettre au compte d'éléments italiens, pas tellement les militaires que les ouvriers ligures occupés dès le mois de juillet à des travaux de déblaiement ou de réparation, ouvriers qui retournaient chaque soir dans la province d'Imperia. Louis Caperan estime qu'il y a eu une vaste opération méthodique<sup>5</sup> ; sans aller jusque-là, nous pouvons affirmer pendant plusieurs jours, les camions qui transportaient les ouvriers revenaient chargés de meubles, matelas, vêtements, ustensiles de cuisine. Pierre Galante signale même l'utilisation de bateaux pour le déménagement des biens abandonnés.<sup>6</sup>

Lors de sa visite, Pascal Molinari rencontre le vice-consul Loni qui l'informe qu'il arrive trop tard, une commission de techniciens italiens étant récemment venue enquêter et allant s'occuper des remises en état<sup>7</sup>. Les travaux sont entrepris par des sociétés italiennes sans l'accord des propriétaires<sup>8</sup>, ils sont supervisés par un ingénieur du Génie civil, ils mobilisent une main-d'œuvre ligure importante : 2.000 ouvriers à la fin de 1940.

## Le retour de la population

---

<sup>1</sup> *L'Eclaireur*, 30 juin 1940

<sup>2</sup> *L'Eclaireur*, 2 août

<sup>3</sup> Témoignage de P. Molinari, in AZEAU, op.cit., p.344.

<sup>4</sup> Dominique Lottier Peille, affirme avoir vu, après l'armistice, des Sénégalais porteurs de chapelets d'oreilles sur la route du col des Blanquettes. Henri Franco et Roger Coudenq, de Fréjus, ont fait la même constatation lors du retour des coloniaux dans leurs camps.

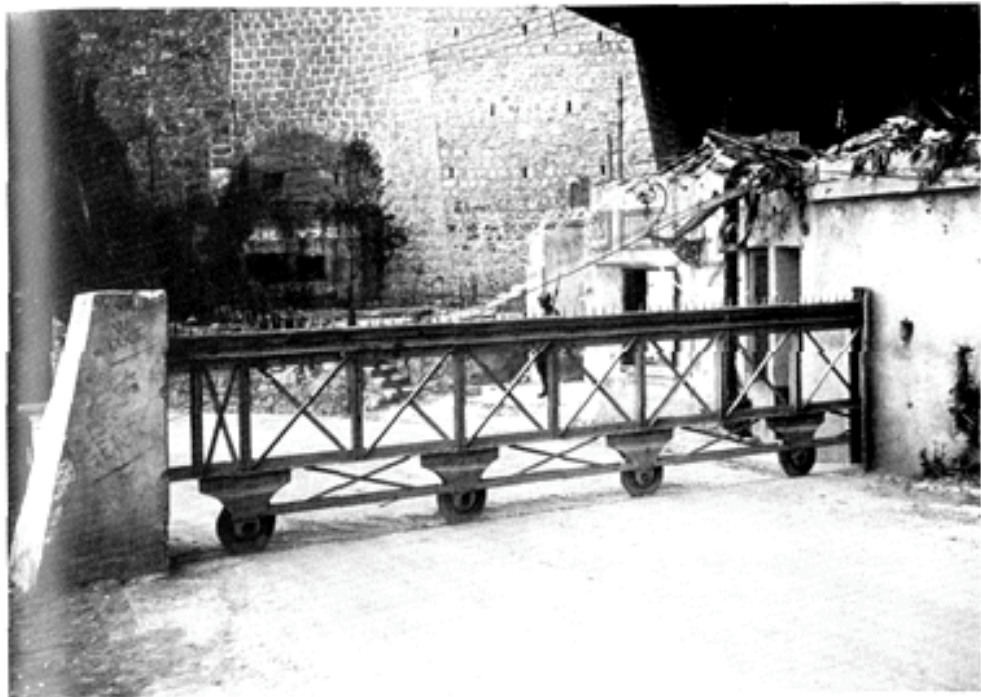
<sup>5</sup> In *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais*, op.cit..

<sup>6</sup> In *L'Ergot*, n° 23, 10 mars 1945.

<sup>7</sup> AZEAU, op.cit., p.344

<sup>8</sup> Seules les réparations extérieures seront faites après le retour des propriétaires. Il y aura 30 • de travaux injustifiés.

Dès le 11 juillet L'Eclaireur signale que "si les Mentonnais aspirent à rejoindre leur cité radieuse, seule la C.I.A.F. a qualité pour résoudre le problème" ; le 21, en réponse à d'innombrables lettres qu'il a reçues du Var ou des Pyrénées-Orientales, il ajoute que "du côté italien comme du côté français, on souhaite le retour des Mentonnais dans leurs foyers" ; le 28, l'article de Pierre Porte s'intitule : "Ce n'est pas avant 2 ou 3 mois que la population pourra regagner ses foyers"<sup>9</sup>, mais il annonce cependant une bonne nouvelle: "les habitants de la zone rurale seront autorisés à rentrer plus tôt que les citadins", avant de conclure en ces termes :



La barrière du Pont Saint-Louis et la casemate française après l'armistice (Photo 1<sup>re</sup> Armée italienne)



Les viaducs du Borrigo effondrés après leur destruction par le Génie français (Photo 1<sup>re</sup> Armée italienne)

---

<sup>9</sup> des cas de dy

Les mentonnais ont un triste sort : ils sont déracinés de leurs foyers; les uns sont réfugiés à l'autre bout de la France, les autres sont restés dans notre région et peuvent apercevoir de loin leur chère ville ; mais, aux uns et aux autres, il est interdit non seulement d'habiter Menton, mais encore d'aller pour quelques heures s'assurer qu'un toit couvre toujours leur foyer".

Il y a alors 480 réfugiés à Nice et Cannes, Qui n'ont droit à aucune allocation, étant restés volontairement dans le département lors de l'évacuation, environ 14.000 dans le Var et surtout dans les Pyrénées-Orientales, qui s'impatiente de plus en plus. Le 8 août, le préfet du Var manifeste également son impatience en demandant à son homologue des Alpes-Maritimes: "A partir de quelle date les réfugiés mentonnais seront-ils autorisés à rentrer?. Deux jours plus tard, il reçoit une réponse évasive. Le 9, Jean Durandy exprime au préfet Mouchet le souhait des Mentonnais de regagner la Côte d'Azur en attendant de réintégrer leur domicile car les Pyrénées-Orientales sont surpeuplées<sup>2</sup>. Le 10 est publié un décret du gouvernement italien, dit "Bando", relatif au statut des territoires occupés : il prévoit le retour des autorités locales avant le 20 et la délivrance par l'autorité militaire d'un sauf-conduit spécial visé par le Commissaire civil, destiné aux habitants désireux de regagner leur commune. Le 14, la préfecture établit les sauf-conduits nécessaires pour les autorités civiles et les principaux fonctionnaires de la ville, puis les soumet aux autorités italiennes. Le 17, le Préfet est informé qu'une liste de 27 fonctionnaires tris sur le volet est parvenue à la Délégation royale italienne de Nice<sup>3</sup>. Le 26, une permanence municipale est ouverte à la préfecture des Alpes Maritimes ainsi qu'au palais de Justice de Prades pour délivrer des laissez-passer. Le lendemain Jean Durandy obtient des *Rapides du Littoral* qu'ils prolongent leur ligne jusqu'au pont de l'Union, puis il entame avec le commissaire civil Loni des négociations relatives au rapatriement de ses administrés. Elles s'avèrent délicates, les formalités devant être longues et la priorité étant accordée aux transalpins. Le 15 septembre, la liaison ferroviaire Nice-Menton est rétablie, mais les retours ne sont encore effectifs que dans la zone rurale qui voit revenir notamment André Tardieu. La C.I.A.F. de Nice reçoit 3.467 demandes de laissez-passer du 9 au 21 septembre<sup>4</sup>. Le 27, le Préfet signale à Vichy qu'il n'y a toujours pas eu de retours dans la partie urbanisée, hormis les fonctionnaires autorisés, alors que 65 % des Mentonnais sont rentrés. Le 13 octobre, 3.000 évacués qui résidaient à Thuès-les-Bains sont transférés dans le Var, à Salernes, Carcès, Barjols, Lorgues. Le 15, le premier convoi en provenance des Pyrénées-Orientales arrive à Menton avec 500 transalpins et Français naturalisés<sup>5</sup>. Quelques jours plus tard, ce département d'accueil est frappé par un cataclysme : des inondations dramatiques concernent le bassin de la Têt ; tous les évacués sont sains et saufs mais, à Vernet-les-Bains, plusieurs immeubles étaient réfugiés des Mentonnais sont emportés par les eaux en furie. Certains d'entre eux perdent là le peu qu'ils avaient pu conserver<sup>6</sup>. Le 26, un second convoi parvient à Menton avec 497 Italiens<sup>7</sup> tandis que la plupart des Français sont transférés des Pyrénées-Orientales dans le Var où l'accueil s'avère parfois moins chaleureux.

---

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Idem

<sup>4</sup> CAPERAN in Bui.Soc.Art e+ *Histoire du Mentonnais*, op.cit.,p.6.

<sup>5</sup> A.D., 30 W 6936

<sup>6</sup> Claude OSWALD in Bull.Soc.Art et Histoire du Mentonnais



A l'occasion des fêtes de la Toussaint et les Morts, les carabiniers du pont de l'Union se montrent indulgents ils laissent pénétrer par groupes de 20 de nombreux Français dépourvus de sauf-conduits afin qu'ils aillent s'incliner sur les tombes de leurs parents<sup>7</sup>. Les demandes de laisser-passer familiaux s'accumulent, une procédure complémentaire fait son apparition : les carabiniers délivrent, après plusieurs heures d'attente, une autorisation de résider valable pour une semaine ou deux.

En novembre, même si les autorités italiennes se montrent plus généreuses dans leurs statistiques<sup>2</sup>, on peut estimer la population de la commune à 2000 transalpins rapatriés de France ou venus d'Italie et à un millier de Français eu naturalisés, dont seulement 100 sédentaires.

Dans son rapport du 23 janvier 1941, le nouveau préfet, Ribière, qui a visité Menti le jour de l'An, indique au ministre de l'Intérieur que les autorités transalpines seraient désireuses de voir le retour des évacués installés dans les Alpes-Maritimes et le Var :

Pour les inciter à revenir, la promesse serait faite aux réfugiés qu'ils toucheraient la même allocation qu'en France. Il résulterait de cette mesure que cette allocation, prise en charge par l'Etat français, ne pourrait être payée qu'en liras par les autorités italiennes qui, de ce fait, recueilleraient tout le bénéfice moral de l'opération<sup>3</sup>

Pourtant, dans son rapport du 11 février, le préfet écrit que :

"Le rapatriement de la population fixe n'a pas donné les résultats escomptés. De nombreux habitants sont venus passer quelques jours, mais surtout dans le but d'essayer de sauvegarder leurs intérêts et de vérifier l'état dans lequel se trouvait leur domicile. La grande majorité a préféré regagner la zone libre du département et continuer à bénéficier des allocations allouées aux réfugiés"<sup>4</sup>

Comment expliquer, en dehors de la mauvaise volonté transalpine manifestée au début seulement, les réticences éprouvées par les évacués à réintégrer leur domicile qui est aussi souvent leur terre natale? Pour cela, il faut revenir un moment en arrière afin d'analyser le "Bando".

## **Le "Bando Mussolini"**

L'autorité de tutelle est désormais assurée par un emissaire civil nommé par le gouvernement italien<sup>5</sup> les habitants peuvent regagner leur domicile avec leurs vêtements, mobilier, ustensiles domestiques, mais avec une somme d'argent limitée à 5000 francs ; la lire a cours légal mais le franc peut circuler au taux de 30 liras pour 100 francs ; les exportations vers le territoire français sont interdites ; la loi italienne est appliquée en matière pénale, les recours ne sont possibles qu'auprès de la Cour d'Appel de Turin.

Ainsi, les autorités locales sont encadrées par l'occupant, coupées de tout contact officiel avec la préfecture et la vie subit un renchérissement considérable du fait d'une dévaluation d'autorité du franc. Le coefficient de majoration par rapport aux prix français est

---

<sup>7</sup> l'éclaireur 3 11 1940

<sup>2</sup> C.I.A.F., Appunto n°10, 1-15 novembre 1940.

<sup>3</sup> A.N., F 1 C III 1137.

<sup>4</sup> A.N., idem.

<sup>5</sup> Le premier n'est autre que l'ex-vice-consul Aldo Leni.



de 2,5, d'où l'impossibilité de subsister pour celui qui n'est pas payé en lires<sup>6</sup>. Il y a ensuite l'italianisation plus ou moins ouverte : lors de sa visite d'août, Pascal Molinari s'était rendu compte de la disparition de la signalisation française et de l'apparition du kilométrage de Rome sur les bornes routières<sup>1</sup>; puis le français disparaît les enseignes publicitaires, les publications dans notre langue sont interdites, de même que l'écoute de la radio française, l'italien devient langue obligatoire dans la conversation publique comme à l'école ; les lois sociales italiennes sont appliquées. Une annexion déguisée se produit donc : le budget communal doit être établi en lires à partir du 1er janvier 1941<sup>2</sup>, la correspondance avec la France est soumise à la censure et au tarif étranger, les cartes postales portent la mention "Saluti da Mentone italiana", tout le ravitaillement provient d'Italie. Dans son rapport du 23 janvier 1941, le Préfet se fait l'écho de rumeurs de préparation d'un plébiscite forcé :

<sup>n</sup> La population devrait faire connaître son opinion par OUI ou par NON sur la liste qui lui serait présentée, après avoir été avertie qu'une réponse négative lui vaudrait immédiatement le sort infligé aux Lorrains expulsés de leur province"<sup>3</sup>.

On comprend mieux maintenant pourquoi les retours sont si faibles ; d'après le recensement effectué par les autorités italiennes en avril 1941, il y aurait à Menton 6.725 personnes ainsi réparties : 4.444 Italiens, 1.623 Français d'origine, 539 naturalisés et 119 étrangers<sup>4</sup>. Parmi les Italiens dénombrés, 2.969 vivaient déjà à Menton avant 1940, 1.475 s'y sont fixés après l'armistice. Quant aux Français, il n'y aurait que 400 sédentaires selon les sources préfectorales et 1.200 selon le commissaire civil. Quoi qu'il en soit, la plupart des Français et même des Italiens qui vivaient à Menton avant la guerre ne sont pas rentres.

## Les réfugiés

En mai 1941, on estime que 7.000 d'entre eux sont disséminés dans le Var et que 2.116 sont installés dans les Alpes-Maritimes 837 à Nice, 251 à Beausoleil, 219 à Cannes, 216 à Roquebrune, 197 à Antibes, 42 à Sospel, ? 7 à Grasse, 32 à Villefranche, etc. <sup>5</sup>. Le Secours National, en janvier 1941, vient en aide à 2.427 d'entre eux résidant dans 31 communes des Alpes-Maritimes et à 1.300 autres dispersés dans 60 communes du Var<sup>6</sup>.

L'un de ces derniers, François Borne, rédige le 3 juin, depuis sa retraite varoise, un poème intitulé *Premier anniversaire* où l'on lit notamment:

*"Nous sommes, il est vrai, sur la terre de France  
mais nous n'avons encore retrouvé nos foyers!...  
Ils sont, pour l'instant, sous le ciel de Provence.  
Certains à Saint-Aygulf, Sainte-Maxime ou ailleurs  
Malgré leur long exil, ils gardent l'espérance  
Que notre cher pays verra des jours meilleurs!"<sup>7</sup>*

Si l'espérance demeure, on ne succombe pas pour autant à la tentation de retourner dans une ville occupée malgré les appels lancés et les promesses de félicité<sup>8</sup>. Des milliers de

---

<sup>6</sup> D'après les rapports secrets du maire au préfet.

<sup>1</sup> AZEAU, op.cit., p.344.

<sup>2</sup> A.M., registre 25 D, p.240.

<sup>3</sup> A.N., F 1 C III 1137.

<sup>4</sup> C.I.A.F., Commissaria Civile, relazione di maggio 1941.

<sup>5</sup> A.D., 30 W 6935

<sup>6</sup> *L'Eclairneur*, 6 février 1941

<sup>7</sup> Cf.in extenso in *Bul. Soc.Art et Hist. du Mentonnais*,or.cit., p.20.

<sup>8</sup> plusieurs dizaines y resteront définitivement

<sup>9</sup>Témoignage de Cl. OSWALD, in *Bul.Soc. Art et Histoire du Mentonnais*,op.cit. p.10.

Mentonnais deviennent donc des Varois occasionnels<sup>9</sup>, logés chez des parents, des connaissances ou par l'intermédiaire des municipalités. Dans le secteur de Vidauban, les relations avec la population sont bonnes, des emplois sont offerts dans l'agriculture, les enfants sont vite adoptés par leurs camarades de classe, des aides diverses sont fournies aux réfugiés<sup>1</sup>.

Dans son rapport du 10 juillet 1941, le préfet Ribière évoque leur obstination:

"Ils persistent à demeurer en zone libre, reculant devant les difficultés de plus en plus grandes d'une réinstallation définitive, que la promiscuité des troupes d'occupation et le grand nombre d'habitants italiens rendraient certainement peu agréable. Ils voient avec tristesse s'épuiser peu à peu leurs économies, les maigres allocations qui leur sont allouées n'étant pas suffisantes pour les faire vivre, mais ils préfèrent un état voisin de la misère à un retour à Menton dans les conditions actuelles"<sup>2</sup>.

Le 22 août, le gouvernement de Vichy, estimant qu'il était souhaitable d'encourager les retours en vue d'opposer un front à la propagande italienne, décida d'octroyer une indemnité spéciale aux réfugiés qui regagneraient leur domicile<sup>3</sup>. Cette stimulation financière ne s'avèrera guère plus efficace que les promesses italiennes 42 réintégrations enregistrées à l'automne, 50 jusqu'en mars 1942<sup>4</sup>. En juin 1942, le préfet sollicite en vain le ministre de l'Intérieur afin qu'il donne satisfaction à 70 chefs de famille, bénéficiaires de l'allocation spéciale, qui souhaitent qu'elle soit versée au-delà des trois mois prévus<sup>5</sup>. A ce moment-là, les sources italiennes permettent d'estimer la population mentonnaise à 7.501 personnes dont 6.697 sédentaires se répartissant ainsi : 4.448 Italiens, 2.116 Français et naturalisés, 133 étrangers<sup>6</sup>. Les mouvements migratoires s'effectuent dans les deux sens 196 immigrés et 25 émigrés en octobre 1941, 136 et 75 en décembre, 80 et 74 en janvier 1942, 112 et 101 en février, 155 et 250 en mars, 142 et 44 en juillet<sup>7</sup>.

### **La vie économique et sociale en zone occupée**

Elle n'est guère favorisée par le tracé de la ligne de démarcation et par l'interdiction des échanges avec le reste du département. L'usine à gaz Étant en zone libre, la poursuite de l'exploitation lui est refusée, ce qui gêne beaucoup les rapatriés, d'autant plus que le combustible de remplacement est rare et cher : un quintal de charbon valant en 1941 71 liras, soit 235 francs, un quintal de bois de chauffage 30 liras soit 100 francs. Les réseaux d'eau et d'électricité ont été confiés à des sociétés italiennes<sup>8</sup>. Les prix augmentent de 20 à 25 % entre décembre 1940 et mai 1941<sup>9</sup>, inquiétant le maire et le préfet:

"Les prix augmentent d'une façon tout à fait prohibitive, notamment ceux des aliments les plus essentiels et des objets de première nécessité... Tout le problème de la reprise d'une vie normale reste conditionné par la question du change. Il convient de la régler au plus tôt

---

<sup>1</sup> A.N., F 1 C III 1137.

<sup>2</sup> CATOIRE, La Direction ses Services de l'Armistice à Vichy, in Revue d'Histoire de la 2e Guerre mondiale, n°17,1955, page 32.

<sup>3</sup> A.N., F 1 C III 1137, rapport du préfet, 5 mai 1942.

<sup>4</sup> A.N., F 1 C III 1137.

<sup>5</sup> C.I.A.F., Com.civile, relazione aprile 1942.

<sup>6</sup> C.I.A.F., Com.civile, relazioni mensile.

<sup>7</sup> L'Energie industrielle reprendra l'exploitation de son réseau en novembre 1942, la Cie générale des Eaux à la fin de l'été 1943.

<sup>8</sup> A.D., 30 W 6935.

<sup>9</sup> A.N., F 1 C III 1137, rapport du 10 juillet 1941.

Tant que le change ne sera pas amélioré, aucune rentrée sérieuse de réfugiés n'est à espérer, donc aucune reprise d'activité analogue à celle d'avant-guerre".

Les préoccupations économiques ne concernent pas seulement les autorités françaises; le commissaire civil évoque régulièrement dans ses rapports mensuels les problèmes rencontrés par la population. En avril 1941, il signale qu'il n'y a pas encore eu de reprise économique ; en juin, il annonce que la distribution de vivres contingentes a lieu avec des cartes d'alimentation familiales et reconnaît que l'absence de gaz pose un problème à bien des familles, sans compter que l'eau n'est suffisante que pour 7.000 habitants ; en août, il évoque la coupure de l'eau pendant la nuit, compte tenu de sa rareté ; en septembre, il reconnaît la présence d'un chômage important, l'atrophie du commerce, l'insuffisance du charbon, de l'eau et du lait, l'absence de distribution de saucisson, œufs, pommes de terre ; en octobre, il signale que le charbon a manqué, que les patates ont été insignifiantes (400 g par personne) mais que l'eau est redevenue normale ; en avril 1942, il reconnaît la réduction de la farine et du pain dont la ration passe de 200 à 150 g. le 1<sup>er</sup> mai ; en juillet, il se plaît à noter le caractère normal du ravitaillement alors qu'en septembre il fait part des difficultés rencontrées dans la distribution du fromage, des œufs et du bois de chauffage et qu'en octobre il annonce le rationnement du lait<sup>1</sup>

Les cartes d'alimentation sont en vigueur à Menton à partir de juin 1941 : le pain, les pâtes, le sucre, la viande, l'huile sont taxés alors que la charcuterie est libre<sup>2</sup>; quant au café et au savon, ils sont alors introuvables. Le ravitaillement, nous l'avons vu, provient exclusivement de Vintimille et il connaît, comme en zone occupée, quelques moments critiques, bien que les autorités italiennes, pour des raisons évidentes de propagande, fassent le maximum pour qu'il soit meilleur que dans les Alpes-Maritimes. L'assistance est indispensable pour que plusieurs centaines de rapatriés puissent subsister : les organismes français étant interdits, elle est l'œuvre du Fascié et du Commissariat civil. Le premier distribue les rations quotidiennes "Rancio del Popolo" qui lui sont fournies par l'Armée, le second accorde une aide alimentaire sous forme de vivres. C'est ainsi qu'en janvier 1942, 500 habitants bénéficient du "Rancio del Popolo" et 1300 de vivres en nature<sup>3</sup>.

Quant à la reprise touristique, les autorités italiennes ne s'y opposent pas mais elle est pratiquement inexistante car San Remo et Bordighera suffisent à héberger les visiteurs de la Riviera.

### **Les autorités italiennes**

Le Commissaire civil fait fonction de préfet, il est la personnalité la plus en vue de occupants. En contact régulier avec les services de la C.I.A.F. de Nice et de Turin, il reçoit également des consignes du Gouvernement italien. Le poste a d'abord été attribué jusqu'en décembre 1940 à l'ancien vice-consul Aldo Loni, puis Virgilio Magris, administrateur civil du ministère de l'Intérieur, jusqu'en septembre 1941, ensuite à Giuseppe Frediani jusqu'en novembre 1942, enfin à Gino Berri jusqu'à la capitulation. Il est secondé par un notaire, Attilio Raimondi, dont la jurisprudence s'exerce également sur Fontan, et par un chef-comptable, Antonio Labruna<sup>4</sup>.

Les autorités militaires se sont installées dès le début de l'occupation à l'hôtel Balmoral, dans le Vieux-Menton. La ville abrite une garnison du 15<sup>e</sup> Corpo d'armata, commandée par le colonel Bellini, dont les effectifs sont fréquemment renouvelés et variables : le nombre de soldats est estimé à 5.000 en juin 1941, 3.000 en décembre, 2.500 en

---

<sup>2</sup> A.N., F 1 C III 1137, rapport du 10 juillet 1941.

<sup>3</sup> C.I.A.F., Com. Civile, relazione mensile 12-2-42.

<sup>4</sup> C.I.A.F., organigramme du 1/07/1941

janvier 1943<sup>5</sup>. Les troupes procèdent à des tirs dans le Plan de Garavan. Les services de police sont représentés par la Pubblica Sicurezza installée au pont de l'Union et à la gare de Menton, ainsi que par une antenne de l'O.V.R.A., confiée au dottore Rosario Barranco qui occupe également à Nice le troisième rang au sein de la Délégation royale italienne<sup>1</sup>. Les organisations fascistes sont représentées par le Fascia di Combattimento Vittiglio Aniello, dirigé par le dottore Bosso, et par les sections de la milice frontalière et portuaire.

Les autorités italiennes procèdent en janvier 1942 à un recensement des jeunes Français par naturalisation ou par option, qui inquiète la préfecture :

"Cette mesure a un effet moral déplorable. Beaucoup de familles dont les membres se trouvent dans un de ces cas sont venues à la Préfecture demander la conduite à observer. Elles hésitent à quitter Menton où elles ont tous leurs intérêts, mais elles ne veulent à aucun prix voir leurs enfants qui ont servi la France en toutes circonstances être enrôlés dans l'armée italienne. Il y aurait intérêt à ce que la Délégation française auprès de la Commission d'Armistice de Turin soit saisie d'urgence de cette question<sup>2</sup>

Elles encouragent l'autonomisme affiché par le Comité des Traditions mentonnaises, rétabli en février 1942, tendance qui exaspère le préfet Ribière. Elles instituent à la même époque un Ufficio Assistenza per il Rimpatrio dei Mentonaschi<sup>4</sup> chargé de faciliter le retour des réfugiés<sup>5</sup>, qui est confié à un ancien conseiller municipal et général. Le 15 mars 1942, *Il Giornale d'Italia* consacre un article à cet organisme qui se termine ainsi:

*"Dans le comté de Nice et le Var, où vivent actuellement les mentonnais émigrés dans l'attente d'un prochain retour, la nouvelle de la constitution du bureau d'Assistance a reçu un accueil très favorable. Ils sentent qu'ils sont attendus, qu'ils seront aidés et réconfortés et non plus abandonnés. Ils pourront, à peine rentrés, reprendre leurs occupations, reflleurir leurs jardins, soigner leur terre, chanter leurs chansons. La tragédie sera finie pour eux. Dans la nouvelle atmosphère, ils commenceront une nouvelle vie. Ils sauront se souvenir, sûrement, de ce qu'aura fait pour eux, le Bureau d'Assistance. Ainsi le veut l'Italie fasciste!"<sup>6</sup>*

Elles permettent l'introduction en zone libre, par l'intermédiaire de la camionnette de le C.I.A.F., du journal irrédentiste *Il Nizzardo*, qui reparait ; "à compter du 15 mars 1942, ce qui fait écrire au préfet que le commissaire civil de Menton est "le véritable agent de renseignements de la presse italienne"<sup>7</sup>. L'inspirateur de ce journal, le général de la milice Ezio Garibaldi, chef des Gruidés d'Azonal Nizzarda, séjourne assez souvent à Menton d'où il prépare sa Marche sur Nice<sup>8</sup>.

Elles organisent le 19 juillet 1942 la visite du président de la C.I.A.F., le général Vacce-Maggiolini, et du Préfet à l'Administration des territoires occupés Marziali, ce qui entraîne la venue de groupes folkloriques de Vintimille, Bordighera, San Remo<sup>9</sup>.

Elles font procéder à l'exhumation des corps des 5 soldats du 78e B.A.F tués à Fascia Fonda le 22 juin 1940, qui sont enterrés avec les honneurs militaires au Carré d'Orient le 16 avril 1941<sup>10</sup>.

<sup>5</sup> AN., F 1 C III 1137, idem et CIAF, com civile relazioni 8-1-42 et 6-3-43

<sup>1</sup> CIAF organigramme du 1<sup>er</sup> juillet 1941

<sup>2</sup> AN. F 1 C III 1137 rapport du 5/02/42

<sup>4</sup> C.I.A.F., Com.civile, relazione del 12-2-1942.

<sup>5</sup> En fait, il n'y aura que quelques centaines d'Italiens à revenir.

<sup>6</sup> Traduit par nos soins.

<sup>7</sup> A.D., Int.Rég. de police, dossier III, rapp. du 22 mai 42 (non codé définitivement)

<sup>8</sup> *L'Ergot*, 30-5-45 et A.N., F 1 C III 1137, rapport du 1B-3-42.

<sup>9</sup> *Il Nizzardo*, n° 20, 26-7-42.

<sup>10</sup> *L'Eclaireur*. 17-4-41.

Elles ripostent à la "provocation" du prélèvement de terre mentonnaise pour les cérémonies de Gergovie, en août 1942, en organisant la venue à Menton d'un groupe d'enfants italiens de Nice qui se recueillent sur les tombes des "caduti" de la division Cosseria<sup>1</sup>.

Elles installent de nombreuses administrations italiennes : postes, douanes, enregistrement, conservation des hypothèques, inspection agricole, bureau d'hygiène, bureau de bienfaisance.

Elles font imprimer à Turin et à Milan des cartes postales qui témoignent: de l'importance psychologique de l'occupation de Menton puisque la "cité des citrons" sert d'illustration à la propagande patriotique et annexionniste de la "sœur latine"<sup>2</sup>

Elles encouragent l'installation de pêcheurs ligures à la fin de 1941; elles entament la reconstruction des viaducs ferroviaires en mars 1942 et font électrifier le tronçon Menton-Vintimille ; elles essaient de restituer un cachet touristique à la ville avec l'ouverture de l'Ente Turismo Costa Azzura di Mentone en avril 1942 et d'une agence de la Compagnia Italiana per il Turismo en juin<sup>3</sup>.

Elles développent l'enseignement italien : 562 élèves inscrits en mars 1941, 1047 en octobre 1942. Les écoles primaires sont ouvertes également aux enfants de Grimaldi, le Liceo Scientifico aux environs d'Imperia<sup>4</sup>.

Elles accueillent les colonies estivales de la Gioventù Italiana del Lavoro en 1941, puis donnent naissance à la colonie démontable Cire Perrino, destinée aux enfants nécessiteux de Menton, qui accueille 400 jeunes en 1942 et 350 en 1943, ce qui motive la venue d'une équipe de prises de vue de l'Istituto Luce<sup>5</sup>.

## Les autorités françaises

Réduites au minimum, sans grand pouvoir, en liberté surveillée, elles ne disposent que d'une étroite marge de manœuvre. Le Conseil municipal est convoqué à Menti le 15 septembre 1940, en vain puisque trois de ses membres seulement sont présents la réunion est reportée au 18 septembre, date à laquelle le quorum n'est toujours pas atteint, ce qui n'empêche pas, cette fois, la tenue régulière des délibérations. Ce scénario se reproduit à chacune des convocations de l'assemblée communale<sup>6</sup> en raison de l'absence, de Menton, de nombreux conseillers municipaux ou de la difficulté à les joindre en zone non occupée. Le préfet Mouchet doit, avec regret, autoriser le maire donner au commissaire civil sa parole d'honneur de ne jamais solliciter ou recevoir ses instructions<sup>7</sup>. Selon Pierre Galante<sup>8</sup>. Durandy se plaît à répéter. "Pas d'histoires! pas d'histoires!". En réalité, il devient l'otage du Commissaire civil avant d'en être la victime. En juin 1941, Virgilio Magris déchoit de leurs fonctions quatre conseillers et adjoints absentéistes<sup>9</sup>; en avril 1942, Giuseppe Frediani expulse le secrétaire général Marcel Barneaud<sup>10</sup>. Les mesures dont sont victimes ces collaborateurs du maire n'améliorent pas son "image de marque" dans les milieux de la préfecture<sup>11</sup> et, lorsque à la demande du commissaire civil, Jean Durandy accomplit son voyage de noces dans la péninsule, il se fait critiquer à Menton même<sup>12</sup>. Ce geste de "bonne volonté" n'est guère

---

<sup>1</sup> *Il Nizzardo*, n° 26, e-9-42.

<sup>2</sup> Cf. MARTINI, in *Bull.Soc. Art et Hist. du Mentonnais*, op.cit.,p.17.

<sup>3</sup> C.I.A.F., Com.civile,relazioni mensili.

<sup>4</sup> C.I.A.F., Com.civile, idem et Notiziari mensili 22-23.

<sup>5</sup> C.I.A.F., Com.civile, relazione del 2-10-42.

<sup>7</sup> *Nice-Matin*, 26-10-45.

<sup>8</sup> *L'Ergot*, 10-3-45.

<sup>9</sup> A.M., registre 28 D, p.261.

<sup>10</sup> A.M., registre 29 D, p.95.

<sup>11</sup> Témoignage de Clément Vasserot, alors secrétaire général des A.M.

<sup>12</sup> A.D., Int. Rég.de Police, D 121 (non coté définitivement).

récompensé puisque, quelques mois plus tard, le 27 octobre 1942, Durandy est déchu de ses fonctions par Giuseppe Frediani puis expulsé. Il est remplacé par un commissaire extraordinaire italien, l'ingénieur Giovanni Marengo<sup>1</sup>. Cet événement ne surprend pas tellement le préfet:

"Depuis longtemps cette mesure était à prévoir. L'expulsion de certains fonctionnaires municipaux pour des motifs plus ou moins spécieux, les critiques portées contre la personnalité du maire, notamment dans le journal *Il Nizzardo* étaient des signes précurseurs qui trahissaient les desseins des Italiens".<sup>2</sup>

et il fait exulter *Il Nizzardo* :

*L'équivoque d'un maire français et d'une administration française dans l'italianisme Menton a pris fin. Nous pouvons nous déclarer satisfaits*".<sup>3</sup>

Quant au commissaire civil, il considère qu'il y a eu clarification politique<sup>4</sup> Jean Durandy continue toutefois d'exercer ses fonctions dans la zone non occupée de Monti, avec un noyau de collaborateurs réduit à huit personnes<sup>5</sup>. Il ne reste plus alors à Menton comme autorité française que le Juge de Paix. La Légion française des combattants n'est représentée qu'à Monti : son président n'est autre que l'adjoint spécial Marius Pégliion ;

### **Le comportement des mentonnais rapatriés**

Dans presque tous ses rapports mensuels, le Commissaire civil évoque l'attitude des Français qui ont regagné leur résidence. En mars 1941, il estime qu'ils respectent "notre régime et nos institutions" mais que les "récents événements militaires ont eu une fâcheuse répercussion et ont fait renaître l'espoir d'un possible retour à la France de Menton", en avril, cet espoir est ruiné par "les victoires allemandes dans les Balkans"; en mai, il considère que "les Français sont incertains en ce moment mais respectueux des institutions"; en novembre, il signale que "la situation politique serait meilleure si l'on résolvait un ou deux problèmes économiques"; en avril 1942, il estime que le clergé français est très réservé mais qu'à travers le Comité des Traditions mentonnaises et le Bureau de Rapatriement, divers éléments de droite ont montré leur volonté de collaborer dans l'intérêt de leur cité"; en août, la situation est jugée calme ; en octobre, après la révocation du maire, "les Français sont désorientés, les Italiens satisfaits"; en novembre, il dépeint les Français toujours aussi réservés, malgré les changements militaires qui sont intervenus par contre, en janvier 1943, il signale pour la première fois des inscriptions favorables la R.A.F., au Royaume-Uni et au gaullisme<sup>6</sup>

Les contrôles sévères effectués à la ligne de démarcation et le faible nombre de Français installés Menton ne favorisent guère une contestation quelconque de l'annexion de fait de la 'Perle de la France". Les autorités d'occupation s'émeuvent pourtant lorsqu'à deux reprises, en avril et en juin 1942, elles découvrent deux feuillets anti-italiens et reçoivent une lettre anonyme dénonçant la parution de *Il Nizzardo* et regrettant la détérioration des rapports franco-italiens<sup>7</sup>

Il n'y a pas de véritable résistance à Menton, si ce n'est passive et individuelle. Toutefois, en liaison avec le Comité Secret Niçois<sup>8</sup>, l'ancien maire Adrien Beugen fait

<sup>1</sup> Il a habité Menton avant 1914 ; fasciste dès 1919, il s'occupe en 1942 des entreprises concédées.

<sup>2</sup> A.N., F 1 C III 1137, rapport bimestriel septembre-octobre 1942.

<sup>3</sup> N° du 1er novembre 1942 ; traduit par nos soins.

<sup>4</sup> A.M., registre 29 D, séances des 20 et 23-12-42, 6-4, 10-4, 16-8, 20-8-43

<sup>5</sup> C.I.A.F., Comm.civile, relazioni dei 5-4 12-5, 10-6, 9-12-1941, 5-5, 2-9, 6-11, 5-12-42, 10-2-43, traduit par nos soins.

<sup>6</sup> A.D., Int. r. de Police, III, Cormissario civile 14-2 (non coté définitivement).

<sup>7</sup> Constitué à l'instigation de Vichy pour préparer un dossier prouvant que le comté de Nice n'avait jamais été italien, il était dirigé par Joseph Levrot et Lucien Perriaux.

parvenir le 29 mai 1941 une étude historique rédigée partir de documents originaux conservés à Menton:

*"Il faut agir vite, car "ils" ont pris connaissance de bien des documents <sup>1</sup>. J'envoie le double de ce travail à Viau qui correspondra certainement avec vous à ce sujet. Mon ami n'a pas signé son important travail, qui aurait pu être saisi à la frontière actuelle. Nous ne l'avons pas fait authentifier par le maire qui est entre les mains des occupants et exposé à trop en dire. Mais le puis vous garantir la sincérité de ces documents, les ayant vus entre les mains de mon ami encore le 15 courant, sur place" <sup>2</sup>*

L'avant-propos de cette étude résume assez bien son contenu:

*"Les documents et les considérations que ce travail renferme pourraient être de quelque utilité si la question de Menton venait à être discutée et non imposée.*

*Ils prouveront, sans crainte d'être démentis, que la Sardaigne à préférer pousser Menton et Roquebrune à se séparer de la Principauté de Monaco en se faisant la sournoise instigatrice de la révolution mentonnaise, plutôt qu'affirmer elle-même, loyalement et publiquement, les droits imprescriptibles qu'elle prétendait avoir sur ces territoires.*

*En suivant, à la lecture, toutes les péripéties de ce drame historique, on démêlera, non sans dégoût, la mauvaise foi, l'abus de confiance, l'hypocrisie, la menace dont le puissant Etat protecteur usa, en la circonstance, envers la minuscule Etat protégé et le cynisme avec lequel il essaya de profiter du fait accompli. Mais les desseins de la Providence déjouèrent toutes ses ambitions et tous ses calculs : le bien mal acquis échappa de ses mains.*

Souhaitons que, cette fois encore, l'Histoire soit un perpétuel recommencement».<sup>3</sup>

Dans le même temps, d'autres Français et non des moindres, sans que l'on sache bien s'ils ont Cherché à pratiquer le double jeu ou s'ils se sont rangés délibérément du côté du "vainqueur", collaborent avec les autorités d'occupation. C'est le cas du président du Comité des Traditions mentonnaises qui organise le 3 mars 1942 au Musée civil une conférence de Nino Lamboglia consacrée à La Révolution *mentonnaise de 1848*, ce qui lui vaut quelques inscriptions hostiles sur les murs de la cité <sup>4</sup>. Quelques semaines plus tard, il conduit une délégation mentonnaise comprenant un groupe folklorique <sup>5</sup> à la XXIIIe Foire de Milan et il participe à l'inauguration du pavillon de Menton, ce qui fait exulter *Il Nizzardo* :

*"Menton est doublement sacrée pour l'Italie. Baignée du sang de nos héros tués soldats, dans la bataille victorieuse qui brisa, du 21 au 25 juin 1940, la première ligne de la formidable "Maginot des Alpes", Menton fut le premier territoire arraché à la domination étrangère dans cette guerre pour laquelle nous n'avons pas besoin de chercher, comme on le fait ailleurs, une quelconque définition, tellement elle s'identifie avec et la destinée du peuple italien".<sup>6</sup>*

Le même individu se voit confier la direction de l'Ufficio Assistenza per il Rimpatrio

---

<sup>1</sup> Selon le témoignage de Nino Laboglia, Directeur de Institut di licuri, les documents pro français du Musée de Menton furent protégés de la mainmise des extrémistes italiens par le ministre Bottai officier du 15<sup>e</sup> CA, dès le début de l'occupation.

<sup>2</sup> PERRIAUX, *La question de Menton*, Mémoire dactylographié, 1941.

<sup>3</sup> Idem

<sup>4</sup> A.D. Int.Rég. de Police, F 172 (non coté définitivement).

<sup>5</sup> Dans L'Ergot du 10-3-1945, P.Galante estime que ce groupe était constitué de jeunes italiennes l'accent romagnol et calabrais, revêtues du costume local mentonnais.

<sup>6</sup> N°6, 19-4-1942, traduit pax nos soins.

dei Mentonaschi.<sup>1</sup> Quant au vice-président des Traditions mentonnaises, ancien conseiller municipal démissionnaire, il devient directeur de l'Ufficio della Tutela dei Beni Privati avant de remplacer au secrétariat général de la mairie Marcel. Barneaud, expulsé.

### **L'occupation généralisée**

Le 11 novembre 1942, à la suite du débarquement des Alliés en A.F.N., les troupes de la IV<sup>e</sup> Armata envahissent le sud-est de la France de partir de Menton. Un mouvement intense dure une dizaine de jours<sup>2</sup>. Le général Vercellino, après avoir un moment choisi Nice, installe son quartier général à Menton jusqu'en août 1943<sup>3</sup>. Un commandement maritime s'y fixe également, ainsi qu'une mission allemande de liaison de la Me Armée (P.C.Avisnon) confiée au colonel Heggenreiner. La "cité des citrons" est alors occupée par des troupes appartenant à la 201<sup>e</sup> division côtière et au secteur de la G.A.F.

Un assouplissement relatif au régime d'occupation se produit: c'est de novembre 1942 à juillet 1943 que l'on enregistre le maximum d'habitants -de 8.262 à 8.262 dont 7.134 à 7.283 sédentaires, mais il y a encore 3.451 réfugiés allocataires dans le Var à la fin de l'été<sup>4</sup>. Pourtant, des arrestations ont lieu : 11 Français (dont l'adjoint au maire François Ferri), 1 Américain et 1 Belge<sup>5</sup> sont internes. La ville devient surtout l'antichambre des prisons de la Ligurie pour les résistants des Alpes-Maritimes ou pour les Italiens antifascistes arrêtés dans l'ex-"zone libre" par les carabinieri de l'O.V.R.A.. Le premier prisonnier transféré n'est autre que l'ancien maire communiste d'Ormea, Carlo Bava, qui est l'hôte de Barranco à Menton dès le 13 novembre

### **La fin de l'occupation italienne.**

Le renversement de Mussolini va précipiter les événements. Si l'on prête foi au dernier rapport du Commissaire civil) les Italiens de Menton ont "accueilli avec satisfaction le changement de gouvernement"<sup>6</sup> Par contre, '11 les Allemands sont de plus en plus méfiants : le maréchal von Rundstedt vient Menton le 28 juillet pour s'entretenir avec le général Vercellino dans une ambiance manquant de chaleur<sup>7</sup>. Le 1<sup>er</sup> août, le colonel Heggenreiner, mandate par l'O.K.W., demande en vain au chef de la IV<sup>e</sup> Armata le libre passage vers la péninsule de plusieurs divisions de la Wehrmacht ; non seulement il se voit notifier un refus mais encore il se fait sérieusement admonester<sup>8</sup>. C'est pourquoi le lendemain, le commandant du secteur méditerranéen, le général Felber se rend à Menton pour obtenir satisfaction : le "feu vert" est donné par le Comando Supremo, ce qui permet le passage progressif en Ligurie du LXXXVII<sup>e</sup> C.A. allemand.

---

<sup>1</sup> Dans son rapport du 4-4-1942, le préfet stigmatise son action en estimant qu'il "se comporte comme un agent à la solde de l'Italie".A.N.,F 1 C III 1137. (3)

<sup>2</sup> C.I.A.F., Comm.civile, relazione del 5-12-42.

<sup>3</sup> *Le operazioni delle unità italiane nel 1943*, S.M.E., Roma,p.143.

<sup>4</sup> Renseignements transmis par Jean-Marie Guillon, correspondant du Comité d'Histoire de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale pour le Var.

<sup>5</sup> A.D.. Int.Rég.de Police, VII, arrestations zone occupée (non cote définitivement)

<sup>6</sup> C.I.A.F., Comm.civile, relazione di luglio 1943.

<sup>7</sup> BROCCHI, *L'occupazione della Provenza*, S.I.M.,p.78.

<sup>8</sup> TRABUCCHI, *I vinti hanno sempre torto*, p.16.



Dans le même temps, au début d'août, les soldats de la division Legnano qui étaient positionnés dans le secteur Cannes-Antibes, sont rapatriés en Italie; arrivés à la frontière, ils provoquent des incidents, saluant le poing levé, entonnant "Bandiera rossa"; les officiers reçoivent l'ordre de tirer des coups de feu pour rétablir l'ordre<sup>1</sup>. A la fin du mois d'août, l'état-major italien décide de ramener dans la péninsule la plupart de ses troupes d'occupation. Menton voit donc passer le 18e R.E.C.O. et la 2e Celere, puis, au début de septembre, le 7e Alpini. L'annonce-surprise de la capitulation italienne, le soir du 8 septembre, sème la plus grande confusion dans l'esprit des occupants et affole les nombreux juifs réfugiés à Nice. Dans la nuit du 8 au 9, des camions militaires transportent jusqu'à Menton des centaines d'israélites qui s'étaient rassemblés devant le siège de la C.I.A.F.<sup>2</sup>. Le lendemain c'est le débandade de la IVe Armata. Des milliers de soldats transalpins et des dizaines de véhicules essaient de franchir le pont Saint-Louis dont l'étréouitessse crée un énorme embouteillage, ce qui pousse les militaires à abandonner sur la route tout ce qui peut les gêner : fusils, cartouchières, casques, sacs, chaussures cloutées:

*Jardiniers de Garavan viennent, dans le tas, choisissent leur pointure et s'en vont satisfaits de n'avoir pas eu à présenter de bons d'achat.*<sup>3</sup>

Vers 16 heures, un attroupement de mentonnais se produit autour des anciens magasins, les Dames de France où des soldats viennent d'éventrer des caisses de cigarettes et de jeter des paquets de "Milit" et dans la rue, pour la plus grande joie des fumeurs. A 17 heures, le drapeau français, tenu cachés, pendant trois ans par un groupe d'employés municipaux, est laissé sur l'Hôtel-de-Ville par le vice-président Comité des Traditions mentonnaises<sup>4</sup>. Quelques minutes plus tard, un détachement S.S. se présente au pont de l'Union et obtient la reddition des derniers défenseurs à la première sommation. Des blindés parviennent à Garavan vers 16 heures après s'être frayé difficilement un passage à travers le centre-ville parsemé de véhicules abandonnés. C'est alors que retentit une formidable explosion : le 7e Alpini a fait sauter la route de la Mortula, après le poste de douane. Ainsi commence l'occupation allemande.

## L'OCCUPATION ALLEMANDE

### Le retour à la Patrie

Le Départ des troupes italiennes convainc le préfet Chaigneau de récupérer pour la France la ville de Menton sans attendre les directives de Vichy ou le consentement des Allemands. Il envoie sur place, dans l'après-midi du 9, son directeur de Cabinet, Michel Junot :<sup>5</sup>

"Nous avons eu la chance de pouvoir reprendre possession de la mairie de Menton entre la part des Italiens et l'arrivée des Allemands et ceux-ci ont accepté le fait accompli."<sup>6</sup>

Le lendemain matin il revient avec un capitaine de gendarmerie et le commissaire spécial de Roquebrune-Cap Martin parlementer avec les officiers de la Wehrmacht, puis annoncer la venue imminente du préfet au docteur Fornari, adjoint faisant fonction de maire. Jean Chaigneau arrive à 14 heures, en Compagnie de l'intendant régional de Police, Duraffour, du commissaire divisionnaire Cuenot et de deux pelotons de gardes mobiles. Il est longuement acclamé devant l'Hôtel de Ville

---

<sup>1</sup> BROCCHI, idem, p.92.

<sup>2</sup> *L'Ergot*, n°43, 29-7-1945.

<sup>3</sup> *L'Eclaireur*, 13-9-1943.

<sup>4</sup> A.D. Int. Reg. de Police, S 245 (non coté définitivement).

<sup>5</sup> A.N., F 1 C III 1137, rapport bimestriel sur septembre-octobre 1943.

<sup>6</sup> Témoignage de Michel Junot.

*L'escalier de la mairie est plein d'hommes, de femmes et d'enfants parmi lesquels M. Chaigneau se fraie un passage difficilement. Tous veulent lui serrer la main, les enfants s'accrochent son veston pour être embrassés, les femmes offrent des gerbes de fleurs". (1)<sup>1</sup>*

Après avoir félicité l'adjoint Fornari et les quelques fonctionnaires restés sous l'occupation italienne, le Préfet annonce le retour immédiat des administrations françaises puis il lance un appel à l'unité et à la concorde avant d'apparaître au balcon, entouré de drapeaux français, suscitant une longue ovation, des cris "Vive la France" et le chant de "La Marseillaise" :

"Cette journée restera pour ceux qui l'ont vécue avec Jean Chaigneau un magnifique et émouvant souvenir patriotique....Tout le monde s'embrasse, pleure de joie, "La Marseillaise" retentit, les cloches sonnent à toute volée, une messe est célébrée dans la cathédrale qui domine la ville et elle est pleine à craquer. On peut dire sans exagérer que cela a été une folle journée".<sup>2</sup>

Le Préfet regagne Nice dans la soirée après avoir laissé sur place les gardes mobiles, et il informe aussitôt le Chef du gouvernement de l'initiative qu'il a prise :

*le président Laval me convoqua à Vichy et voulut entendre de ma bouche le récit de cette opération qui nous faisait récupérer pour la première fois depuis 1940 une parcelle du territoire national qui nous avait été ravie par l'ennemi*

Le correspondant de L'Eclaireur laisse éclater sa joie dans l'édition du 13 septembre :

*"Ce coin de terre embaumée est à nouveau français. Songeons à tout ce que cela représente pour tous les Français de Menton qui ont dû vivre plus de trois ans sous un régime étranger. Pensons aussi aux exilés si nombreux qui vont pouvoir retrouver leur foyer à l'ombre de notre drapeau"*

Les Français peuvent désormais se rendre librement dans la "cité des nitrons", munis d'une simple carte d'identité. L'installation officielle d'une nouvelle municipalité est toutefois retardée de quelques semaines la suite de la libération du Duce et de la création de la République de Salo.

## **La reprise difficile**

Michel Junot effectue plusieurs visites destinées à préparer le retour des administrations et la reprise des activités, marquées par des entretiens avec le docteur Fornari et le chef de bureau Ricci, faisant fonction de secrétaire général de la mairie. Le problème majeur est le ravitaillement. Les Allemands ayant fait preuve de compréhension, la plupart des vivres abandonnés par les Italiens ont pu être utilisés pour la nourriture de la population. Les tickets italiens sont valides pour des rations françaises, la ration de pain est fixée uniformément à 275 grammes. La production maraîchère de Gorbio, Castellar, Sainte-Agnès, affectée jusqu'alors à Beausoleil, est dirigée sur Menton dès la fin septembre<sup>4</sup>. Un inspecteur des finances mandata par Vichy règle l'épineuse question du change en fixant le taux de la lire à 2,21 francs, mais on ne peut changer plus de mille liras.

Pour favoriser le retour des Mentonnais réfugiés dans le Var et les Alpes-Maritimes, on se préoccupe de rétablir les communications et d'élargir le cadre des allocations. Dès le 22 septembre, un car horaire relie Carnolès au centre-ville, le 28 le trafic ferroviaire reprend sur

---

<sup>1</sup> Témoignage de Paul Duraffour.

<sup>2</sup> HOOVER INSTITUTE, *La vie de la France sous l'occupation*, Tome 1, p.458.

<sup>4</sup> idem 23-9-43.

le même parcours<sup>1</sup>. Le préfet estime la population à 6.000 habitants, dont 3.000 Français, au début d'octobre<sup>2</sup>, ce qui l'incite à solliciter du ministre de l'Intérieur le paiement de l'allocation spéciale créée en août 1941 à tous les nationaux désireux de regagner leur domicile<sup>3</sup> : il obtient satisfaction le 14 octobre avec l'octroi de bons de transport gratuit et d'indemnités payables pendant trois mois. Jean Chaigneau demande en vain le 25 octobre une assistance plus étoffée, compte tenu des conditions locales et notamment du pillage des appartements il propose de développer le tourisme et le commerce en octroyant des facilités pour la fourniture de matières premières, d'annuler les impôts impayés en juin 1940 et de diminuer ceux à venir jusqu'à la reprise commerciale<sup>4</sup>.

Les retours sont donc limités : on peut estimer la population à 7.300 personnes en novembre 1943<sup>5</sup> à la même époque, il y a encore dans les Alpes-Maritimes 1.317 réfugiés secourus et 3.200 non secourus<sup>6</sup>. Le Conseil départemental consacre entièrement l'une de ses séances au sort de Menton et Fontan : le président Issautier, après avoir constaté que l'ampleur du pillage faisait hésiter les réfugiés à regagner leur domicile, obtient de ses collègues le vote d'un secours exceptionnel de 1 million de francs<sup>7</sup>. La mairie de Menton demande à la Préfecture l'attribution de 300 cuisinières et 200 fourneaux en fonte ; 6 mois plus tard, en mai 1944, elle recevra 50 cuisinières émaillées<sup>8</sup>. Pendant l'été 1944, le Secteur National doit distribuer 3.500 repas quotidiens aux Mentonnais nécessiteux.<sup>9</sup>

### La Délégation spéciale

Après le 10 septembre, Jean Durandy est revenu à Menton mais, visiblement discrédité, il ne cherche pas à se justifier et il est révoqué le 1er octobre. Le préfet désigne le même jour une Délégation spéciale de 7 membres, dirigée par un sous-préfet honoraire, Sébastien Dangel, et comprenant 2 anciens conseillers municipaux, Louis Depétris et Marius Pégliion, les autres membres étant un retraité, le chef de district du Ravitaillement général, le directeur du Winter Palace et un commerçant. Le 5 octobre, le préfet installe en toute simplicité la nouvelle équipe à l'Hôtel de Ville, en présence du représentant du Chef de l'Etat, M. Sarraz-Bournet. La Délégation spéciale se consacre uniquement à un rôle administratif et de gestion ainsi qu'en font foi les délibérations municipales<sup>9</sup>. Elle essaie de faire face aux problèmes sérieux qui se posent à "la Perle de la France" et que l'occupation allemande n'allège pas. Elle reçoit en octobre 1943 l'Inspecteur d'Académie et en décembre le Commissaire à la Reconstruction Muffang<sup>9</sup>. La Préfecture apprécie le dévouement et l'efficacité de Sébastien Dangel, qu'elle choisit pour faire partie de la délégation des maires des Alpes-Maritimes qui doivent être reçus par le maréchal Pétain en janvier 1944. Son état de santé ne lui permettant pas d'effectuer le déplacement à Vichy, c'est le vice-président Depétris qui représente les Mentonnais, exprime au Chef de l'Etat la joie de ces derniers d'être redevenus Français et reçoit les félicitations du Maréchal<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> A.N., F 1 C III 1137.

<sup>2</sup> A.D., 30 W 6936, 27\_9\_43.

<sup>3</sup> A.D., 30 W 6936, 25-10-41.

<sup>4</sup> A.D., Production industrielle 185/248 (non coté définitivement).

<sup>5</sup> A.D., 30 W 6936, 1-11-1943.

<sup>6</sup> A.D., Conseil départemental, 26-10-43

<sup>7</sup> A.D., Production industrielle, 224/248 (non coté définitivement).

<sup>8</sup> A.D., C.D.L. 22 (non coté définitivement).

<sup>9</sup> A.M., registre 29 D.

<sup>10</sup> *L'Eclaireur*, 19-10-1943 et 23-12-1943.

## Les allemands

Dès le début de l'occupation, une Feldkommandantur s'installe à Menton, dirigée par le colonel Hann. Les troupes sont assez nombreuses durant l'automne, tant qu'une division stationne sur le littoral, puis elles se raréfient en 1944, lorsque l'ensemble du département n'est plus occupé que par la 148e division de réserve .

La récupération du matériel militaire italien est la première priorité du nouvel occupant <sup>1</sup>Il utilise à cette fin les nombreux prisonniers transalpins comme manutentionnaires et constitue, dans la vallée du Carei, un dépôt de munitions qui va être à l'origine d'un drame le 1er novembre : à la suite d'une mauvaise manipulation des caisses par les P.O., des grenades tombent et font exploser tout le dépôt, détruisant 15 immeubles voisins et en endommageant 50, ce qui entraîne le relogement de 109 familles dans d'autres quartiers de la villa: ; les sinistrés seront pris en charge par l'Etat .<sup>2</sup>

Les nouveaux occupants se font remettre par les gendarmes de Menton les anciens soldats de la IVe Armata entre le 9 octobre 1943 et le 1er mai 1944<sup>3</sup>. Ils arrêtent eux-mêmes deux juifs apatrides et 11 citoyens français <sup>4</sup> parmi lesquels le commissaire central Harang <sup>5</sup>. Ils récupèrent les documents du dottore Barranco dans son bureau de l'O.V.R.A.<sup>6</sup> Ils organisent des tirs à la mer, du Cap d'Ail au Cap de la Mortain. Ils truffent de mines le littoral et les collines frontalières après la création de la Zone Réservée Alpestre en avril 1944 : plus de 10.000 engins sont placés sur le territoire communal <sup>7</sup>. Ils sollicitent le repli des douaniers vers l'intérieur des terres : 2 officiers, 9 sous-officiers et 25 préposés quittent Menton en mai 1944 pour la rive droite du Var <sup>8</sup>. Ils obtiennent l'évacuation des habitants qui ne sont pas jugés indispensables en avril <sup>9</sup>, puis des secteurs stratégiques en mai-juin-juillet <sup>10</sup>. Le 23 mai, le Directeur des réfugiés informe le Préfet que 192 évacués volontaires et 336 obligatoires ont déjà quitté la ville et qu'il estime à 5.483 personnes, sur les 7.568 habitants, l'effectif à évacuer, dont 18% d'obligatoires <sup>11</sup>.

## Le comportement des Mentonnais.

Si les relations avec le reste du département sont désormais plus faciles, jusqu'à l'institution de la zone réservée alpestre, l'activité politique demeure pourtant réduite. Il est symptomatique de noter qu'aucun tract issu de la Résistance ou de la Collaboration n'ait été diffusé en ville, selon les rapports de gendarmerie <sup>12</sup>. Il n'y a eu aucune réunion pro-allemande contrairement aux grandes localités de la Côte d'Azur. Si le groupe Collaboration possède sur place quelques membres peu actifs, le R.N.P. et le Francisme n'y ont aucun

---

<sup>1</sup> Au début d'octobre une Mentonnaise a été mortellement blessée par l'explosion d'une grenade abandonnée dans le val du Carei

<sup>2</sup> A.D., 30 W 6885.

<sup>3</sup> A.D., Int.Rég. de police, VII (non coté définitivement).

<sup>4</sup> A.D., Int. Rég. de police, II et II bis (non coté définitivement).

<sup>5</sup> Arrêté le 7.7, torturé à Nice le 1.8 et fusillé à l'Ariane le 15.8.

<sup>6</sup> A.D., Int.Rég. de police, II bis, Bull.Rech,Rég., 16.9.43 (non coté définitivement).

<sup>7</sup> A.D., Déminage, 2 C (non coté- définitivement).

<sup>8</sup> A.D., Int.Rég. de police, XVI (non coté définitivement).

<sup>9</sup> Enfants de moins de 15 ans, mères d'enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes.

<sup>10</sup> A.D., Production industrielle, 172/248 (non coté définitivement).

<sup>11</sup> A.D., 30 W 6938.

<sup>12</sup> GIRARD, *La Résistance dans les Alpes-Maritimes, Annexes.*

adhérent ; de même les formations paramilitaires (Milice, Waffen SS) ne parviennent pas à y recruter. Par contre, le P.P.F. y compte 7 inscrits dont 5 membres du Groupe d'Action <sup>13</sup>.

Quant à la Résistance, elle est plus active que sous l'occupation italienne malgré l'absence de propagande imprimée. Huit canons de la IV<sup>e</sup> Armata ont été sabotés le 9 septembre 1943 avant que les premiers éléments allemands n'aient pu s'en emparer <sup>1</sup>. L'explosion du dépôt de munitions du Careï attribué par le commissaire central à une erreur de manipulation, est mise sur le compte d'un acte de sabotage par la brigade de gendarmerie <sup>2</sup>. Mais il n'y aura aucun attentat contre l'occupant ni contre des collaborateurs ou des commerçants italiens, à l'inverse des communes voisines Beausoleil et Roquebrune. Le commissaire Harang, membre d'un réseau, a procédé au relevé des fortifications allemandes <sup>3</sup>. Un comité local de Libération (C.L.L.) est constitué à la fin de l'occupation sous la présidence de l'ancien maire socialiste Adrien Camaret <sup>4</sup>, il est chargé de préparer la relève des administrations vichysoises et les dossiers d'épuration. Les transferts de population et les filtrages sévères ne favorisent pas à Menton la recrudescence d'activités résistantes enregistrées dans d'autres localités du littoral au printemps 1944.

### **Le départ des Allemands**

Le 15 août 1941, les Alliés débarquent en Provence et contraignent les troupes de la 145<sup>e</sup> division à battre en retraite vers l'Italie. Les Allemands désarment les gendarmes et préparent leur départ, de même que certains collaborateurs français et italiens trop compromis. Menton voit d'abord défiler des centaines de miliciens et de P.P.F. des Alpes-Maritimes qui vont se réfugier à San-Remo ou à Milan, puis, à la fin du mois, des éléments de la Wehrmacht et du bataillon de Chemises noires "Nizza", chassés de Nice par l'insurrection du 28 août. Le lendemain, la tragédie frappe plusieurs innocents. Les légionnaires fascistes-républicains du commandant Maldì, surexcités, pénètrent à Menton avec l'intention de se venger sur la police locale des coups de feu qu'ils ont essuyés à Nice de la part de nombreux gardiens de la paix ; ils arrêtent le commissaire spécial, des inspecteurs, des agents et leur annoncent qu'ils vont les fusiller ; l'arrivée du colonel Hann sauve les policiers : le Feldkommandant reproche aux Italiens leur manque de courage manifeste à Nice et les dissuade de mettre leur projet à exécution. Frustrés de leur coup d'état manqué, les légionnaires se répandent en ville, procèdent à des pillages, menacent de mort plusieurs habitants, envahissent la gendarmerie. Qu'ils saccagent après avoir tué le 'sales i.e.héf Deparday <sup>5</sup>. Pendant ce temps, les soldats de la Wehrmacht se font de plus en plus nombreux et des querelles, favorisées par la défaite et la retraite, éclatent entre les diverses nationalités (Autrichiens, Polonais, Tchèques) qui ironisent sur les Allemands. Une rixe oppose vers 18 heures; impasse Mayen, des Polonais à des allemands débouchant sur un échange de coups de feu <sup>6</sup>. Lorsqu'arrive sur les lieux un officier, les adversaires momentanés affirment qu'ils ont été victimes de maquisards. Le p<sup>â</sup>té de maisons est : lors cerne, deux mentonnais, Robert Mare et Pierre Bonardi, sont rougis de coups avant d'être fusillés en compagnie de François Taglioni, le propriétaire d'une villa voisine. Un couple de vieillards vivant à côté des lieux du drame dans un hangar, Jean et Antoinette Rambert, est massacré à la grenade et à la

---

<sup>13</sup> PANICACCI, *Enquête sur la collaboration*, C.H.2°. G.M.,1977.

<sup>1</sup> GIRARD, *Idem*.

<sup>2</sup> GIRARD, *Idem*.

<sup>3</sup> *L'Ergot*, 21-12-44.

<sup>4</sup> *L'Ergot*, 21-12-44.

<sup>5</sup> Le docteur Camaret a été maire de Menton de 1932 à 1935.

<sup>6</sup> *L'Ergot*, 29.12.44.

mitrailleuse<sup>7</sup>. Le lendemain, le colonel Hann reconnaît devant le Commissaire spécial que le manque de sang-froid de ses hommes a coûté la vie 5 innocents<sup>8</sup>. Quelques jours plus tard, les quais du port sautent avant que les Allemands n'abandonnent la cité. Le 5 septembre, les parachutistes américains de la le A.B.T.F., guides par des F.F.I., font leur entrée dans Menton. Le 6, alors que l'ennemi occupe encore les crêtes et le pont Saint-Louis, le président de la Délégation spéciale est prié par le président du C.L.L. de lui remettre ses pouvoirs<sup>1</sup>.

Une autre période critique commence : la Libération.

## LA LIBRATION ET L'IMMEDIAT APRES-GUERRE

### La Résistance au pouvoir

Le C.L.L. de Menton est reconnu par le Comité départemental de Libération le 8 septembre : il comprend alors 13 membres dont 2 conseillers municipaux sortants, mais, le 27 novembre, son effectif est porté à 19 membres dont aucun n'a siégé avec Jean Durandy<sup>2</sup>. L'épuration est une des tâches prioritaires du C.L.L. Dès le 7 septembre, 87 personnes sont arrêtées et internées à la caserne Forty ou à l'hôtel Savoy<sup>3</sup>. des centaines de dossiers sont<sup>4</sup> transmis par la Commission d'épuration de Menton au Secrétaire général de la Police des Alpes-Maritimes. L'ancien maire Durandy est l'objet d'un mandat d'arrêt à la suite d'une décision prise par la C.D.E. le 5 octobre 1944 : le C.D.L. souhaite en effet élucider son voyage en Italie et vérifier les plaintes des Mentonnais à son encontre<sup>5</sup>. Arrêté par les F.F.I. le 11, il est interné à la caserne de Saint-Laurent du Var du 13 au 28, avant de bénéficier d'une mise en résidence surveillée à Nice<sup>6</sup>. Les Italiens sont particulièrement visés par l'épuration. Le C.L.L. propose également une Délégation municipale de 7 membres, présidée par un négociant, Michel Ozenda, appartenant au Front National ; le Préfet s'en inspire lorsque le 28 octobre il publie la liste du nouveau Conseil municipal (sui comprend, sur les 27 désignés, 8 conseillers sortants et 12 membres du C.L.L.). La gauche prend sa revanche des élections de 1935 puisqu'elle domine la nouvelle assemblée qui, lors de sa première réunion, le 4 décembre, élit maire Michel Ozenda, à la fois membre du Front National et de la S.F.I.O., par 16 voix sur 22 suffrages exprimés<sup>7</sup>, puis adjoints Henri Weber (M.L.N.), Jean Becker (F.N.) et Joseph Barnabo (S.F.I.O.). Le nouveau Conseil vote une adresse au Chef du Gouvernement, le général de Gaulle, dans laquelle il lui exprime son attachement aux institutions républicaines et lui transmet l'hommage "unanime de la population d'une ville qui depuis 5 années a connu les affres de deux occupations successives et toutes les horreurs de la guerre<sup>8</sup>. Le nouveau maire siège à partir de janvier 1945 au C.D.L. qui le propose au Préfet comme candidat au Conseil général à la place de Louis De-pétris qu'il souhaite voir révoquer<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> GIRARD, op.cit., p.345.

<sup>8</sup> *L'Ergot*, 29.12.44.

<sup>1</sup> A.M., registre 29 D, p.398.

<sup>2</sup> Il comprend 2 personnalités, 2 P.C., 2 C.F.I.O., 2 C.G.T., 2 M.L.N., 2 F.N.

<sup>3</sup> A.D., C.D.L. 24 (non coté définitivement).

<sup>4</sup> A.D., C.D.L. 14 (non coté définitivement).

<sup>5</sup> A.D., C.D.L. 46 (non coté définitivement).

<sup>6</sup> A.M., registre 29 d p399

<sup>7</sup> A.M., idem

<sup>8</sup> A.D. C.D.L. 23 (non coté définitivement).

<sup>9</sup> *Le Patriote*, 25.9.45.

## La poursuite des hostilités

Les Allemands n'ont pas beaucoup reculé en septembre 1944 depuis Vintimille, la vallée de la Roya ou les crêtes frontalières, ils bombardent sans grande difficulté et presque chaque jour la 'cité des citrons, les troupes américaines n'ayant ni les moyens ni l'intention de franchir le pont Saint-Louis, d'autant plus qu'elles sont également utilisées pour la reconquête du bassin de Sospel. Les 25 et 26 septembre, quatre mentonnais dont un membre du C.L.L., perdent la vie <sup>1</sup> Aussi, entre le 28 septembre et le 3 octobre, on procède à l'évacuation de 6.500 personnes, 600 autres étant autorisées à demeurer sur place pour assurer la bonne marche des administrations et la sauvegarde des biens <sup>2</sup>. 3.500 évacués séjournent alors à Nice <sup>3</sup>, les autres étant dispersés dans dix communes du département <sup>4</sup>. L'Entraide Française sert à Nice 51.996 repas aux Mentonnais du 13 au 22 octobre et 56.690 du 13 au 15 novembre <sup>5</sup>. Lors de sa séance du 4 décembre, le Conseil municipal adresse au Préfet une motion souhaitant que l'évacuation obligatoire devienne volontaire.

La ville est alors défendue à l'est et au nord par 2 bataillons américains, renforcés par des F.F.I. (22/XV, puis 21/XV) dont la mission est de garder la cote de la frontière au Cap Martin. Le ralentissement des opérations après le 15 novembre incita les évacués à solliciter leur retour. Le Préfet en informe le ministre de l'Intérieur dans son rapport du 16 décembre mais il lui signale également l'hostilité des militaires alliés face à une telle éventualité <sup>7</sup>. La Sécurité militaire s'est installée à Menton dans le but de lutter contre les infiltrations d'espions par la montagne ou la mer. Elle a fort à faire avec l'activité désordonnée de l'O.S.S. du capitaine Jones dont la plupart des agents sont retournés par les Services Spéciaux allemands de San Remo <sup>8</sup>. La localité italienne abrite également un commando de miliciens et un commando "Tosce" du P.P.F., chargés d'introduire des agents en France pour y glaner des renseignements ou y opérer des sabotages <sup>9</sup>. Plusieurs débarquements ont lieu à proximité du Cap Martin, dont deux échouent avec mort d'homme. La propagande n'est pas laissée de côté puisque Menton reçoit par la voie aérienne, en décembre 1944, des tracts cherchant démontrer que la Libération ne saurait venir que des Anglo-Saxons. Le bulletin journalier des Renseignements généraux évoque cette manœuvre le 13 :

"Sans douter de la psychologie allemande, on peut tout de même se demander si cette initiative ne serait pas une des dernières formes d'aberration mentale des doriotistes, francistes, miliciens et autres émigrés stationnés par delà la Roda. Cette bande ne reste pas en effet inactive. La récente affaire d'espionnage découverte Menton illustre la cause, ainsi d'ailleurs que les attentats locaux à laquelle une participation étrangère ne saurait faire de doute".<sup>10</sup>

Le 9 janvier 1945, le préfet Escande tente de dramatiser la situation militaire dans son rapport -périodique:

"La sécurité de la frontière italienne a donné lieu à des inquiétudes et à une émotion qui a été vivement ressentie dans tous les milieux... Je suggère que des mesures soient prises d'urgence en vue de parer à la menace d'une attaque allemande contre Menton. De l'avis

---

<sup>1</sup> A.D., 30 W 6939.

<sup>2</sup> *L'Espoir*, 19.12.44.

<sup>3</sup> A.D., 30 W 6886.

<sup>4</sup> A.D. Entr'Aide Française, évacués-réfugiés 1944-1945 (non coté définitivement)

<sup>5</sup> A.M., registre 29 D, r.403.

<sup>7</sup> A.D., 30 j, 6886.

<sup>8</sup> Pierre NORD, *Mes camarades sont ,morts*, p.284 et ss.

<sup>9</sup> Victor BARTHELEMY, *du communisme à la collaboration*, p.454.

<sup>10</sup> 30 W 6885.

même des militaires, il est indispensable que des renforts soient envoyés dans le département".<sup>11</sup>

A la fin du mois, les bombardements reprennent à un rythme soutenu<sup>12</sup>. Aussi, au début de février, l'Etat-major américain ordonne l'évacuation des communes de Castellar, Menton et Roquebrune :

"Outre le danger que courent les habitants du fait de l'artillerie ennemie, il ne faut pas oublier les problèmes de sécurité militaire qui se posent aux abords de la zone de combat. Il est évident que l'ennemi emploie des agents civils 'pour obtenir des renseignements sur la disposition des forces alliées et on doit comprendre l'importance Qu'il y a à empêcher l'infiltration de ces agents. Pour faire le criblage, il est absolument nécessaire de procéder à l'évacuation des civils dans la zone de combat. C'est dans l'intérêt de tous que cela se fasse le plus vite possible, afin que nous puissions employer les troupes alliées avec le maximum d'efficacité".<sup>1</sup>

Une nouvelle évacuation est donc effectuée le 17 février. Trois jours plus tard, les Renseignements généraux élaborent une note d'information relative à cette mesure qui a été mal accueillie:

Le motif invoqué par les autorités militaires est très discuté par les Populations des communes frontalières, foncièrement françaises. Attachées à leur sol, généralement ennemies de tout ce qui est italien, haïssant autant les allemands depuis l'Occupation, ces mêmes populations comprennent difficilement qu'elles soient à nouveau écartées de leur patrimoine pour des raisons militaires qu'elles osent à peine accepter, alors que la défense des frontières est souvent confiée certains éléments F.F.I. dont le patriotisme n'est pas toujours certain. En plus des soucis matériels qui en découlent et des inconvénients multiples engendrés par un nouveau départ, les évacués redoutent de voir leurs biens mobiliers et immobiliers livrés au pillage des militaires cantonnés sur les lieux malgré les services de gardiennage"<sup>2</sup>.

L'évacuation n'est guère prisée par le Comité d'Epuración de Menton qui demande le 9 février son maintien exceptionnel sur place pour continuer l'étude de centaines de dossiers, puis transmet le lendemain une vigoureuse protestation au C.D.L.:

"Les résistants, actuellement à Menton, considèrent que les chasser de la zone de guerre est un geste de méfiance à leur égard et de ce fait se considèrent comme brimés. Il protestent avec la dernière énergie auprès des autorités compétentes sans doute mal informées. Tous les volontaires, anciens combattants et résistants, actuellement à Menton demandent instamment de résister dans la Ville afin de pouvoir accomplir la mission qui leur a été confiée par ceux qui sont partis ; ils persistent à demander des armes pour combattre auprès de nos frères soldats"<sup>3</sup>.

En mars, la 44e Brigade américaine, appelée sur le Rhin, est relevée par la 1ère Division Française Libre qui reçoit la mission d'enlever le massif de l'Authion et les positions allemandes de la Roya et de la Bevera. Le 8 avril, à la veille des combats libérateurs, le général de Gaulle vient inspecter Menton les troupes du général Garbay :

*" A ces compagnons qui furent les premiers à répondre à mon appel et qui, depuis, ont sans répit prodigué leur dévouement, je tiens à dire moi-même l'importance que revêt pour la France l'ultime effort qui leur est demandé"*<sup>4</sup>

L'offensive victorieuse de la 1ere D.F.L. libère l'est du département entre le 10 et le 25

---

<sup>11</sup> 30 W 6886.

<sup>12</sup> registre 29 D, p.451, séance du 1.2.115.

<sup>1</sup> combat, 9/02/1945

<sup>2</sup> A.D., 30 W 6890.

<sup>3</sup> A.D., C.D.L. 24 (non coté définitivement).

<sup>4</sup> De GAULLE, *Mémoires de Guerre*, Le Livre de Poche, III, p.190. A.M., registre 29 D, p.483.



avril.

## Le retour des Mentonnais

Au cours de sa séance du 24 mars, le Conseil municipal prévoit le retour de 10.000 personnes (la moitié de la population de 1939) dont 1.000 sans abri, avec une cadence de rentrée de 500 par jour ; il estime que 10% des locaux sont inhabitables et 50% sans vitres ; il dresse la liste des hôtels susceptibles de fonctionner. 9 établissements pouvant accueillir 1.700 personnes; il demande les avantages accordés aux Alsaciens-Lorrains<sup>1</sup>. Quelques jours plus tard, Michel Ozenda se rend à Paris assister au Congrès des Maires et il en profite pour protester contre la désinvolture avec laquelle sont traités les réfugiés<sup>2</sup>.

Le 23 avril, le Directeur départemental des Réfugiés évoque, dans un rapport adressé à son ministre, le retour des évacués de l'automne 1944 et propose d'importants secours d'urgence compte tenu de la fréquence des bombardements ; le maire ayant demandé. 6 mois d'allocations pour tous les Français, il approuve sa requête<sup>3</sup>. Le 28, M.Ozenda demande que sa ville soit déminée afin de protéger la population qui va rentrer<sup>4</sup>. Les rapatriements sont autorisés en mai : 500 réfugiés quittent Nice le 10<sup>5</sup>. Au 1er juin, 4.901 évacués ont réintégré leur domicile : 3.969 Français et 884 Italiens. Il faut attendre le mois d'octobre pour que les objectifs fixés par la municipalité soient atteints : 10.191 habitants dont 8.271 Français, 1.750 Italiens et 170 autres étrangers<sup>6</sup>.

L'assistance est particulièrement active de juin à août : l'Entraide Française sert pendant 4 jours des repas gratuits à 3.019 Mentonnais<sup>7</sup>, 296 sinistrés sont logés dans des hôtels, les rapatriés se voient remettre des milliers de vêtements, chaussures, ustensiles de cuisine, meubles, vitres<sup>8</sup>. A la suite d'une visite effectuée sur place le 18 août, l'American Relief for France décide l'envoi à Menton de 46 caisses de lait et d'aliments pour enfants<sup>9</sup>.

## Le problème de la reprise

Les difficultés matérielles ne se limitent pas aux dégâts immobiliers et à la perte de meubles ou d'effets : le ravitaillement s'avère fort délicat et suscite des manifestations de ménagères protestant contre les retards de distribution ou l'apport insuffisant sur les marchés ; l'une d'elles débouche sur l'attaque d'un dépôt de denrées avec des vols insignifiants compte tenu de la rapide intervention des forces de police<sup>10</sup>. La reprise touristique pâtit de cette situation : lors d'un voyage à Paris, le maire n'avait pu obtenir que l'organisme Tourisme et Travail envoie sur Menton quelques dizaines de "Congés payés": devant les difficultés rencontrées pour les nourrir, Michel Ozenda alerte le Préfet, le 30 juillet

"Je pensais ainsi contribuer, dans une petite mesure, évidemment, à la reprise économique de notre station.

Or voici que je remarque actuellement les difficultés insurmontables en ce qui concerne le ravitaillement de ces quelques dizaines d'estivants. Je vais donc, à mon immense regret, être obligé de prier les hôteliers d'annuler les contrats qui peuvent les lier avec

---

<sup>1</sup> A.M., registre 29 D p.483.

<sup>2</sup> A.M., registre 29 D, p.499.

<sup>3</sup> A.D., déminage, 2 C (non coté définitivement).

<sup>4</sup> Le Patriote, 11.5.1945.

<sup>5</sup> Nice-Matin, 4.11.1945.

<sup>6</sup> combat, 5.6.1945.

<sup>7</sup> A.D., Int.Rée.. de Police,X, Secours National (non coté définitivement).

<sup>8</sup> A.D., Entr'Aide Française, aide américaine (idem)

<sup>9</sup> A.D., 30 w 6887, rapports du Préfet des 15.9 et 15.10.1945.

<sup>10</sup> A.D., Ravitaillement 1 a (non coté définitivement).

l'organisme précité.

Je n'ai certes pas à souligner, autours de vous, le tort encore plus moral peut-être que matériel que ce fait va apporter à la renaissance de la cité. C'est donc vous que je m'adresse pour vous demander d'user de toute votre haute influence afin que les services de Ravitaillement veuillent bien tenir compte de la situation toute particulière de ma commune et aider la municipalité dans ses efforts incessants pour contribuer à une, reprise extrêmement difficile. Les efforts de tous Menton tendent vers ce but : pourquoi faut-il qu'une semblable incurie administrative risque de les réduire à néant?

Cannes et Nice reçoivent des touristes et sont en mesure de les ravitailler. Pourquoi Menton ne serait-il pas capable, de le faire également? Les touristes, les quelques touristes venant à Menton, seraient au surplus susceptibles de nous valoir le retour des mentonnais oui, actuellement encore, dans les centres d'accueil, hésitent à se rapatrier, dans la crainte justifiée de ne pouvoir trouver ici de quoi non seulement se nourrir mais encore de subvenir aux besoins de leur famille <sup>1</sup>

Le 27 octobre, lors de la première réunion, du nouveau Conseil municipal le maire Parenthou-Dormoy signale une amélioration du ravitaillement <sup>2</sup>. Le 30, au Conseil général, le nouveau représentant du canton Fernand Torthe expose la situation de Menton et préconise la remise en état du port, la prolongation de tous les trains jusqu'à la frontière la réouverture du casino, la livraison de vitres avant l'hiver pour leur pose dans les immeubles endommagés afin de permettre la réinstallation des habitants <sup>3</sup>. La situation particulière de la commune lui vaut d'obtenir un sursis fiscal : les rôles généraux de 1945 n'y sont pas émis <sup>4</sup>.

## Le déminage

C'est un problème épineux qui conditionne la reprise de l'activité agricole autant que touristique, sans oublier le retour des évacués de 1940. 10.611 engins sont retirés entre juin et novembre 1945, soit le second total après Antibes <sup>5</sup>, par une vingtaine d'équipes de démineurs disposant de 200 prisonniers allemands <sup>6</sup>. Plusieurs accidents ont lieu, tuant des civils comme l'ancien adjoint Fornari <sup>7</sup>, 5 militaires français et 1 P.G. <sup>8</sup>. Les plages sont nettoyées au début de septembre mais le reste du territoire communal demeure dangereux jusqu'à la fin de l'année.

Les méthodes utilisées par les services du déminage sont contestées durant 1945 par les propriétaires des terrains situés entre Menton et Castellar qui, le 20 août, adressent une pétition au Préfet dans laquelle, après lui avoir rappelé les sacrifices consentis depuis 1943, ils protestent contre l'incendie volontaire de leurs terrains qui entraîne la destruction des arbres fruitiers <sup>9</sup>. Mis au courant par Paul Escande, le Chef du déminage répond ainsi le 4 septembre:

"Il est évident qu'opérer un déminage dans un terrain couvert de hautes herbes et de broussailles est pratiquement impossible. Des expériences malheureuses nous ont appris tout le danger que cela comportait, nos listes de morts et de blessés en font foi.

D'autre part nous ne pouvons pas mettre en balance des vies d'hommes et des cultures de citronniers, même si les dégâts matériels sont importants"

---

<sup>1</sup> A.D ravitaillement 1 a (non coté déf.)

<sup>2</sup> A.M., registre 30 D, p.4

<sup>3</sup> A.D. Conseil général, 1945, tome 2, n.457.

<sup>4</sup> Idem, annexe page 166, Contributions directes.

<sup>5</sup> A.D., Déminage, 2 C (non cote définitivement).

<sup>6</sup> A.D., 30 W 6949.

<sup>7</sup> A.M., registre 29 D, p.525.

<sup>8</sup> A.D., Déminage, 2 C (non coté définitivement).

<sup>9</sup> idem

## La vie politique

Nous avons vu que des hommes de gauche tels que les socialistes Camaret et Ozenda avaient coupé les fonctions de président du C.L.L., maire et représentant de la commune au C.D.L.. Au printemps 1945, des élections municipales ont lieu dans le département à l'exception de Menton et de la vallée de la Raya. Lors de sa séance du 24 mars, le Conseil municipal avait demandé leur ajournement en raison de l'évacuation de la plupart des électeurs <sup>1</sup> et le ministre de l'Intérieur avait entériné ce vœu. C'est au mois de septembre que vont être organisées deux consultations électorales simultanées pour désigner un conseiller général et une nouvelle municipalité. Pour la première, le M.L.N. et la S.F.I.O. présentent un candidat commun soutenu par le P.C.F., Fernand Torthe, maire radical-socialiste de Roquebrune, qui est facilement élu au 1er tour par 2.556 voix contre 1.155 au modéré Naquet <sup>2</sup>. Pour la seconde, la lutte est plus sévère et en partie fratricide puisqu'elle oppose une liste conduite par Adrien Cemaret, sur laquelle figurent quatre conseillers de l'équipe Durandy, à une liste républicaine, antifasciste et d'intérêt local, dirigée par le socialiste Pierre Parenthou-Dormoy, sur laquelle figurent cinq conseillers de l'équipe Ozenda, membres du C.L.L., et des représentants de tous les mouvements de gauche <sup>3</sup>. Le président du C.L.L. essuie un échec retentissant puisqu'il n'arrive qu'en 17e position sur sa propre liste, laquelle recueille de 1110 à 11461 suffrages et n'obtient aucun élu au 1er tour alors que la liste républicaine, avec 1658 à 1929 suffrages, obtient 18 sièges et les 9 restants l'occasion d'un 2e tour sans opposition <sup>4</sup>. Le 7 octobre, Parenthou-Dormoy est élu maire à l'unanimité des 27 présents <sup>5</sup>.

Le renouveau du personnel politique s'avère sensible à Menton comme ailleurs puisque la nouvelle municipalité: ne comprend aucun élu de 1935 mais u'elle accueille pour la première fois des femmes et des communistes.

Quelques semaines plus tard, les électeurs sont appelés à voter pour désigner les cinq représentants du département à l'Assemblée nationale et pour répondre au référendum constitutionnel. Aucun Mentonnais ne figure parmi les 30 candidats à la députation : sur les 4.092 suffrages exprimés, 1659 ne portent sur le P.C.F., 650 sur l'Union des Kpublicains Indépendants de l'abbé Daumas, 608 sur l'Union Républicaine de Jean Médecin, 508 sur la S.F.I.O., 358 sur le M.R.P. et 309 sur l'Entente Républicaine de Jean Chaigneau <sup>6</sup>. Sur les 3.981 suffrages exprimés du référendum, 3.952 OUI sont dénombrés à la première question portant sur la Constituante, 2.193 CUI à la deuxième portant sur l'organisation des pouvoirs publics <sup>7</sup>. Menton a sensiblement voté comme le reste du département avec une forte poussée communiste aux législatives et le succès du OUI-OUI au référendum.

La vie politique n'est pas seulement marquée par la reprise des compétitions électorales : le 9 mai, au lendemain de la capitulation allemande, le Conseil municipal vote une adresse au général de Gaulle lui témoignant son admiration et son attachement <sup>8</sup>; le 11 juillet, le préfet Escande se rend à Menton pour assister à la restauration du monument de la République <sup>9</sup>; au début d'août, deux magasins tenus par des commerçants italiens sont endommagés par des explosifs, ce qui montre que le courant de xénophobie qui a traversé le département et s'est caractérisé par une série d'attentats au printemps, n'épargne pas, et pour cause, la "cité des citrons", fût-ce avec un calage de quelques semaines. Les réfugiés italiens

---

<sup>1</sup> A.M., registre 29 D, p.471.

<sup>2</sup> *Le Patriote*, 24.9.191=5; 3786 voix contre 1479 sur le canton.

<sup>3</sup> Ozenda ne s'est pas présente, préfèrent son poste du C.D.L. ( ) *Nice-Matin*, 2h.9 et 2.10.1945.

<sup>4</sup> *nice matin* 24.9 et 2.10 1945

<sup>5</sup> AM.registre 29 D:T.578-

<sup>6</sup> A.D.,30 W 7056.

<sup>7</sup> *Le Patriote*, 23.10.1945.

<sup>8</sup> A.M.,29 D, p.501.

<sup>9</sup> A.D. 30 W 6887.

avaient pourtant été exclus de l'indemnité de dédommagement à la suite de l'intervention, en octobre 1944, du représentant de *Combat* au C.D.L.<sup>1</sup>, mais l'animosité demeure vive dans bien des esprits échauffés par la liberté retrouvée, d'autant plus que des personnes compromises sous l'occupation reviennent en ville à la même époque, suscitant l'inquiétude du maire<sup>2</sup>. L'épuration, en effet, semble n'avoir concerné qu'une petite partie des personnes ayant fait l'objet d'un dossier préparé par le C.L.L. puisque seulement 56 d'entre elles seront jugées à Nice par la Cour de Justice ou par la Chambre civique<sup>3</sup>. L'absence de condamnations à mort par les verdicts concernant les Mentonnais est la confirmation du caractère limite de la collaboration dans la "cité des citrons". Quant aux nombreuses personnes qui n'ont pas été jugées, la plupart d'entre elles ont été expulsées vers l'Italie, lorsqu'elles étaient transalpines, ou interdites de séjour dans les Alpes-Maritimes, lorsqu'elles étaient françaises.

### **Le bilan des années de guerre.**

Localité située en première liane, bombardée à plusieurs reprises, ayant subi deux occupations et quatre évacuations, victime du pillage puis du minage, Menton ne retrouve, à la fin de 1945, que les deux-tiers des habitants de 1939 : le recensement effectué en mars 1946 ne dénombre que 13.864 personnes, ce qui fait rétrograder la commune au 5e rang des villes du département. Le déficit important ne s'explique pas tant par les pertes militaires (18 Morts pour la France) que par le solde migratoire : il n'y a plus alors que 2.156 étrangers, soit 5% de la population contre 30% en 1936, beaucoup d'Italiens ayant préféré regagner la péninsule ou ayant fait l'objet d'arrêtés d'expulsion de la part de la préfecture ; d'autre part, bien des Français ont hésité à réintégrer leur domicile et se sont installés définitivement dans leur commune d'accueil du Var ou des Alpes-Maritimes<sup>4</sup>. Il faudra attendre le recensement de 1962 pour que Menton retrouve sa population d'avant-guerre.

L'ampleur des dégâts subis et des souffrances morales éprouvées de 1940 à 1945 vaudra l'attribution à la "Perle de la France" de la Croix de Guerre avec citation, que lui remettra en septembre 1949 le ministre de la Défense Paul Ramadier<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> A.D., C.D.L. 44 (non coté définitivement).

<sup>2</sup> A.M., registre 30 D, p.25, séance du 27.10.1945.

<sup>3</sup> GIRARD, *Contribution à l'histoire de l'épuration dans les Alpes-Maritimes* in *Recherches Régionales*, 1976, n°3.

<sup>4</sup> Ce n'est pas le cas du Mentonnais d'adoption André Tardieu qui s'éteint dans sa villa de l'Annonciade le 17 septembre

<sup>5</sup> Nice-Matin, 27.9.1949.

# **LES MILITANTS DU GAULLISME DANS LES ALPES-MARITIMES De 1970 à 1974**

**par Lionel LUCA**

Nombre d'études ont eu pour sujet le comportement et l'analyse des électeurs du gaullisme, mais beaucoup plus rares ont été celles s'intéressant aux militants ; aussi, grâce à la consultation du fichier du Rassemblement pour la République, avons-nous pu mener une étude exhaustive concernant les militants de l'U.N.R. puis de l'U.D.R.<sup>1</sup> pendant tout le temps

---

<sup>1</sup> U.N.R. : Union pour la Nouvelle République de 1958 à 1967, puis U.D.R. : Union des Démocrates pour la République de 1968 à 1976.

où le gaullisme fut au pouvoir, c'est-à-dire de 1958 - 1974, et en tirer un mémoire de maîtrise sous la direction du professeur Paul Gonnet, mémoire soutenu le 24 octobre 1980 dans le cadre de l'Université de Nice.

La traduction politique du -nanisme a subi bien des variations au cours des deux dernières décennies et les Alpes-Maritimes n'ont pas déroge à cette règle ; mais, plus que d'autres, ce département a enregistré d'une manière générale des résultats électoraux médiocres, en retrait par rapport à l'ensemble national lorsque les résultats étaient bons et accentuant nettement toute défaite. Ce poids électoral relativement faible correspond-il à une structure militante défailante? Et si cela est, quelles sont les raisons qui font que le gaullisme s'est implanté si difficilement dans le tissu social et politique de la Côte d'Azur?

## **L'EFFECTIF GAULLISTE ET SES VARIATIONS**

De 1958 à 1974 c'est un effectif de 2570 adhérents que le mouvement gaulliste a enregistré avec des variations selon les années, ce qu'indique la courbe qui présente deux aspects:

- un aspect stable avec peu de variations de 1960 à 1967
- un aspect accidenté où les retournements de tendance sont fréquents, comme de 1958 à 1960 et de 1967 à 1974.

Les années 1960-1967 sont les années les plus faibles, d'abord parce que la tenue du fichier local laisse à désirer, ensuite et surtout parce que l'U.N.R. filtre soigneusement ses adhérents. Cette sélection correspond la volonté des dirigeants gaullistes de faire de l'U.N.R. un parti de cadres, rassemblant l'élite de la nation" dans chaque secteur socio-professionnel, sur le modèle conservateur britannique, ne s'animant que pendant les périodes électorales, et non un parti de masse, comme du temps du R.P.F.<sup>2</sup> qui pourrait gêner l'action du président de la République. Cette sélection est d'autant plus renforcée dans les années 1960-1962 que le Général doit faire face au problème algérien et qu'il n'est pas question que l'U.N.R. devienne un instrument d'opposition<sup>3</sup>.

Les problèmes locaux interfèrent également : ainsi le fait que l'année 1965 soit la plus faible correspond à un changement de secrétaire fédéral, ce qui ne va jamais sans remous l'intérieur du mouvement.

Par contre, l'année 1959 enregistre un score important, ce qui est normal puisque le mouvement qui rassemble toutes les familles du Gaullisme s'est créé à la fin de l'année précédente<sup>4</sup>. Adhérer à l'U.N.R. revient pour les plus convaincus à suivre et soutenir de Gaulle. Les raisons de l'adhésion peuvent varier et, pour l'année 1959, reposer sur un malentendu. Elles peuvent varier selon que l'on accorde la priorité au redressement de l'autorité de l'Etat, au redressement économique, au renouveau du prestige de la France, à la solution du problème algérien, ou tout à la fois. Le malentendu réside dans l'issue que l'on attend de l'affaire algérienne, et on peut dire que les gros bataillons du Gaullisme sont acquis à l'Algérie française. Ce n'est qu'à l'automne 1959, avec la conférence de presse du général de Gaulle sur l'autodétermination, que le doute va s'installer et expliquer la chute des effectifs de l'année 1960 . après, il n'y aura plus de doute possible.

Dans la période qui s'écoule de 1967 à 1974, l'année 1968 marque un bond extraordinaire dans le recrutement, puisque le chiffre de 1967 est multiplié par 30 et celui de 1959 par 6,5. A cela, plusieurs raisons : d'abord internes au mouvement qui a décidé de

---

<sup>2</sup> Rassemblement du Peuple Français (1947 – 1953)

<sup>3</sup> C'est ainsi que Jacques Soustelle, partisan de l'Algérie française, est exclu de l'U.N.R. le 25 avril 1960.

<sup>4</sup> Le 1er octobre 1958

s'ouvrir aux militants, ensuite et surtout les événements de mai 1968 sont passés par là. Une fois le souffle du "Grand Soir" passe, le général de Gaulle ayant triomphé de la révolte, c'est le mouvement qui parait le plus proche de lui qui va en récolter les fruits. C'est ainsi que de toutes les adhésions enregistrées entre 1958 et 1974, celles de 1968 avec 933 individus représentent 32,50 %, c'est-à-dire un tiers.

Après 1968, même si les adhésions ne sont plus aussi fortes, elles restent néanmoins importantes malgré la disparition politique de celui qui fut la source même de ce que l'on a appelé le gaullisme, et démontrent, contrairement aux affirmations de la plupart des observateurs politiques; que le Gaullisme n'est pas un épiphénomène.

On remarquera enfin que les adhésions de 1968 et 1969 représentent 55,46 % de la totalité de l'effectif soit plus de la moitié, ce qui ne va pas sans conséquence sur la structure sociologique et politique du mouvement, dans la mesure où le réflexe de peur provoqué par les événements de mai 1968 a amené au gaullisme une fraction d'adhérents peut-être plus conservateurs que par le passé, l'élection de Georges Pompidou allant dans le même sens.

## LE MILITANTISME GAULLISTE

Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées et semblent de prime abord illustrer la thèse défendue par les gaullistes, à savoir que le mouvement est un rassemblement de tous les Français sans exclusive, et non le représentant privilégié d'une couche de la population comme peut l'être le parti communiste avec les ouvriers ou la droite libérale avec la haute bourgeoisie.

Les catégories les mieux représentées sont les employés (17,31 %), les cadres moyens et supérieurs (16,75 %), les sans professions (16,23 %), les commerçants et artisans (15,50 %) et les retraités. La catégorie la plus importante est celle des employés c'est-à-dire une petite bourgeoisie traditionnellement chauvine, cocardière et qui pense retrouver ces éléments dans le gaullisme; c'est également le cas des commerçants et artisans parmi lesquels prédominent bouchers et boulangers alors que chez les employés l'emportent les vendeuses de grands magasins.

Les cadres moyens et supérieurs sont présents dans le mouvement qui parait le plus lié à des gouvernements qui ont favorisé l'expansion économique, notamment avec l'entrée de la France dans le Marché Commun, et qui, par contrecoup a vu le nombre de ceux-ci croître pour répondre aux nouveaux besoins économiques.

La bonne représentation des retraités s'explique, car il s'agit de la génération qui a vécu la deuxième guerre mondiale et pour qui le général de Gaulle reste le symbole de la résistance à l'occupant. Parmi eux figurent en nombre important les anciens militaires de carrière, les membres de la police, ce qui n'est pas pour surprendre<sup>1</sup>. Enfin, les sans professions concernent ceux qui n'exercent pas d'activité professionnelle comme les femmes au foyer, mais aussi ceux dont les fiches sont restées volontairement ou par négligence incomplètement remplies, ce qui contribue à gonfler les effectifs.

Quant aux catégories les moins représentées, l'écart est important avec les précédentes puisque les ouvriers ne représentent que 6,55 %, les professions libérales 5,29 %, les patrons 3,31 %, les agriculteurs 1,98 % et les étudiants 1,81 %.

Ce qui peut apparaître surprenant c'est de constater que les agriculteurs sont aussi peu représentés que les étudiants, alors qu'ils sont la clientèle traditionnelle d'une droite conservatrice ; ce faible pourcentage démontre à l'évidence que le gaullisme n'est en rien identifiable avec elle.

---

<sup>1</sup> Le fait que sur quatre secrétaires fédéraux, deux soient des militaires à la retraite entre 1958 et 1974 est particulièrement révélateur (colonel Jacques Renard de 1965 à 1970, colonel Armand Guiol de 1970 à 1972).

Les patrons restent peu représentés et semblent contredire l'affirmation des formations de gauche dénonçant dans le gaullisme le représentant du "grand capital" même s'il est vrai qu'ils peuvent avoir d'autres moyens pour exercer une influence importante. De même, les professions libérales qui sont la clientèle traditionnelle de la droite du même nom représentent ces notables méfiants envers le gaullisme. Le faible chiffre des ouvriers démontre aisément que le gaullisme n'a pas su les conquérir pour en faire des militants et que, même s'ils votent pour le personnage historique qu'est Charles de Gaulle, ils restent totalement étrangers au mouvement qui prétend incarner des idées.

Il faudrait cependant se garder de conclusions trop hâtives en négligeant de comparer cette composition socio-professionnelle à celle du département des Alpes-Maritimes. C'est ce que nous avons fait, et c'est ainsi que l'on trouve des catégories sous-représentées comme les ouvriers (-23,39 %), les employés (-1,85 %), les agriculteurs (-1,33 %) et d'autres sur-représentées comme les commerçants et artisans (+ 9,03 %), les cadres moyens et supérieurs (+ 8,11 %), les professions libérales (+ 5,23 %) et les patrons (+ 4,26 %).

Parmi les catégories sous-représentées, l'écart le plus important se situe chez les ouvriers qui représentent plus d'un tiers de la population active du département, et moins d'un dixième chez les gaullistes. Visiblement le mouvement gaulliste ne saurait prétendre être le "mouvement de la classe ouvrière". Parmi les catégories sur-représentées, les professions libérales comme les patrons sont mieux représentés que ne le laissait supposer notre première constatation.

Même si le mouvement recrute ses militants beaucoup plus dans les catégories sociales plutôt aisées que dans celles défavorisées, le poids des employés permet d'affirmer que le mouvement gaulliste est le représentant d'une classe moyenne, groupe central important qui, compte tenu de l'évolution générale de la société, grossit de plus en plus, auquel il s'identifie.

En ce qui concerne la composition par âge, le fait dominant est le poids majoritaire de la classe d'âge des 40/65 ans qui représentent 52,26 % des militants gaullistes soit plus de la moitié des effectifs. Ce chiffre considérable a une explication logique : les 40/65 ans sont la génération de la guerre qui a vu en de Gaulle l'espoir et le redressement national, aussi n'est-il pas étonnant de les retrouver, fidèles entre les fidèles, les plus nombreux dans les rangs de l'U.N.R. puis de l'U.D.R., laissant loin derrière les 25/40 ans avec 24,95 %, les plus de 65 ans avec 14,28 % et les moins de 25 ans avec 7,80 %. Ainsi les moins de 40 ans ne représentent qu'un tiers des effectifs (32,74 %) et les plus de 40 ans les 2/3 (66,44 %) ; on peut affirmer qu'il se pose à terme un problème de renouvellement pour le mouvement gaulliste.

La composition par sexe fait bien entendu apparaître le poids dominant des hommes dans une proportion de trois quarts -un quart (73,65 % contre 26,34 %) mais celui des femmes est loin d'être négligeable.

Enfin, la composition selon le lieu de domicile nous permet de constater le fait urbain du gaullisme puisque les villes de plus de 20.000 habitants représentent plus des deux tiers des effectifs avec 69,99 % ; ce chiffre se décompose de la façon suivante : 32,71 % pour les villes moyennes<sup>1</sup> et 37,28 % pour les villes de plus de 100.000 habitants, c'est-à-dire Nice qui est la seule dans cette catégorie. C'est donc à Nice que le recrutement apparaît le plus important, mais parce que Nice représente à elle seule 53,57 % des habitants des Alpes-Maritimes<sup>2</sup> soit plus de la moitié, alors que le recrutement du mouvement gaulliste est réduit au tiers.

---

<sup>1</sup> De 20 à 100.000 habitants : Grasse, Cannes, Antibes, Menton, Cagnes-sur-Mer.

<sup>2</sup> Au recensement de 1975 la ville de Nice comptait 437.566 habitants alors que le département en comptait 816.681



Comment expliquer ce phénomène de relative sous-représentation niçoise? Deux réponses se conjuguent :

– la première concerne le poids des rapatriés, nombreux dans la région, notamment à Nice. A tort ou à raison, les rapatriés ont tenu rigueur au général de Gaulle d'avoir fait l'Algérie algérienne et de n'avoir pas gardé l'Algérie française aussi tout mouvement politique se réclamant du général de Gaulle ne pouvait-il que susciter leur hostilité et donc, en aucun cas; leur adhésion;

– la seconde, et pour Nice elle est fondamentale, c'est le ré-de du clientélisme politique parfaitement symbolisé par la famille Médecin qui domine depuis un demi-siècle<sup>1</sup>. Ce clientélisme est une constante de la vie politique niçoise depuis le siècle dernier dans lequel le maire joue un rôle primordial ; comment alors s'étonner de l'hostilité de la famille Médecin devant tout ce qui peut remettre en cause sa puissance, ce que tente de faire le gaullisme. pourtant, en 1958, Jean Médecin apporte sa caution à la Ve République naissante ; en fait, il soutient le Général tant que celui-ci paraît devoir maintenir l'Algérie française, et dès que ce n'est plus le cas, il prend ses distances. Désormais, la famille Médecin ne se départira jamais d'un anti-gaullisme quasi viscéral<sup>2</sup> qui, malgré tout, s'atténuera quelque peu lorsque Georges Pompidou sera Président de la République. "Le médecinisme" a ainsi contribué à affaiblir le mouvement gaulliste à Nice.

Une fois ce militantisme gaulliste abordé entre 1958 et 1974, nous avons tenté d'individualiser deux périodes bien distinctes compte tenu du fait que les motifs d'adhésion ont pu être différents selon que le général de Gaulle ou Georges Pompidou furent au pouvoir. C'est ainsi que nous avons tenté d'approcher les différences sociologiques éventuelles entre ce que nous avons appelé le militantisme gaullien et le militantisme pompidolien.

## **MILITANTISME GAULLIEN ET MILITANTISME POMPIDOLIEN**

Les variations d'une période à l'autre sont faibles puisqu'elles ne dépassent pas les 5 % il y a donc une grande homogénéité du recrutement gaulliste sur dix-sept années écoulées.

On peut remarquer que pour la période 1958-1969 on compte davantage de patrons (+ 0,18 %), de cadres moyens et supérieurs (+ 0,20 %), d'agriculteurs (+ 0,39 %), de sans-professions (+ 0,60 %) mais surtout de commerçants et artisans (+ 1,13 %), de retraités (+ 1,73 %) et de professions libérales (+ 2,100; par contre pour la période 1969-1974, on compte plus d'étudiants (+ 1,26 %), d'employés (+ 2,51 %) et d'ouvriers (+ 2,61 %).

Il semble donc que le mouvement gaulliste évolue dans un sens plus populaire sous la présidence de Georges Pompidou que sous celle du général de Gaulle ; cela va à l'encontre d'une idée reçue qui voudrait qu'avec Georges Pompidou le mouvement gaulliste se serait droitisé par rapport au temps du Général, en s'appuyant sur des couches socio-professionnelles moins populaires<sup>3</sup>

Comment expliquer ce phénomène? Tout d'abord par le fait que l'U.N.R.U.D.T. jusqu'aux assises de Lille des 24-26 novembre 1967 refuse obstinément de recommencer ce

---

<sup>1</sup> Jean Médecin devient maire en décembre 1928 et meurt en 1965. Son fils Jacques lui succède et est réélu en 1971 puis en 1977.

<sup>2</sup> En 1965 Jean Médecin appelle à voter pour François Mitterrand contre le général de Gaulle ; en 1969 son fils Jacques fait un tour de France électoral pour le non au référendum d'avril puis soutient Alain Poher contre Georges Pompidou en juin de la même année.

<sup>3</sup> En fait cette affirmation se fonde sur l'électorat gaulliste et non sur les militants.

qu'elle croit être l'erreur du R.P.F. à savoir un grand parti de masse qui gêne l'action politique par son extrémisme. Après 1967, l'U.N.R.-U.D.T. rebaptisé U.D.V (Union des Démocrates pour la V<sup>e</sup> République) s'ouvre plus largement aux couches sociales Plus populaires, ce qui explique qu'il y ait plus d'ouvriers et d'employés pour la période 1969-1974. Si cependant l'écart n'est pas plus important, c'est que dans la période 1958-1969 il y a l'année 1968 qui voit l'U.D.R. recevoir un flot d'adhésions populaire important, et c'est aussi parce que Georges Pompidou apparaît plus conservateur que son prédécesseur dans la période 1969-1974.

Enfin, on constatera que ceux qui sont considérés traditionnellement comme les meilleurs soutiens du président Pompidou, c'est-à-dire les agriculteurs et les retraités, sont moins nombreux que du temps du Général dans le mouvement. On y voit la confirmation que l'agriculteur méditerranéen est traditionnellement à gauche et que la personnalité de Georges Pompidou n'y change rien, bien au contraire, car il n'a pas le prestige de son prédécesseur. Quant aux retraités, s'ils sont moins nombreux c'est peut-être parce que la génération qui a suivi de Gaulle dès la Résistance a certaines réticences envers "l'héritier".

En ce qui concerne la composition par âge, les variations d'une période à l'autre restent faibles mais permettent de constater que les moins de 25 ans comme les plus de 65 sont plus nombreux du temps de Georges Pompidou ou de celui du Général, avec respectivement 2,69 % et 0,29 % de plus ; par contre, les 40-55 ans et les 25-50 ans sont moins nombreux avec 2,39 % et 0,59 % de moins.

Ainsi ce sont les classes d'âges les plus extrêmes, notamment celle des plus jeunes, qui se révèlent plus importantes pendant la période pompidolienne, alors que les classes d'âges centrales sont en régression. L'importance accrue des moins de 25 ans s'explique non par le fait que la présidence de Georges Pompidou est plus attractive pour les jeunes, mais tout simplement pour des raisons "techniques", à savoir la restructuration de la section jeune au sein de l'U.D.P. pour lutter contre l'U.J.P.<sup>1</sup> qui prend de plus en plus de libertés à l'égard du gouvernement.

Le fait qu'il y ait légalement plus de personnes âgées de plus de 65 ans sous Georges Pompidou que sous le général de Gaulle semble infirmer ce que nous avons constaté précédemment pour les retraités, comptes moins nombreux pour la période 1969-1974. En fait, il n'en est rien : si les plus de 65 ans sont plus nombreux alors que les retraités régressent, cela signifie que ce sont des retraités de moins de 65 ans qui régressent fortement, c'est-à-dire, par exemple, ceux de l'armée, de la police qui se sentaient plus proches du Général que de son successeur.

Le recul de la classe d'âge des 40-65 ans confirme cette observation même s'il n'en demeure pas moins qu'ils représentent toujours la moitié des effectifs gaullistes, ce qui démontre, contrairement aux prévisions ou aux souhaits de certains, que le gaullisme a réussi à survivre à la démission et à la mort de celui qui en fut à l'origine.

La composition selon le sexe révèle des variations un peu plus accentuées en faveur des femmes qui sont plus nombreuses du temps de Georges Pompidou (+ 3,12 %) que du temps du Général. Certes, le poids des hommes reste important, mais il peut sembler surprenant que les femmes soient plus nombreuses durant cette période, alors que le Général bénéficiait de son prestige historique et du fait qu'il leur avait donné le droit de vote en 1944.

Est-ce à dire que les femmes plus conservatrices verraient dans le gaullisme pompidolien un mouvement plus conforme à leur aspiration? L'explication essentielle ne réside pas là, mais dans le fait que le mouvement gaulliste évoluant avec le reste de la société s'est fait plus accueillant aux femmes dans les années 70 que dans les années 60, par

---

<sup>1</sup> union des jeunes pour le progrès

conviction ou par nécessité, car le fait d'avoir un certain nombre de femmes devient un argument électoral ; de plus, les femmes n'hésitent plus à s'engager dans la politique qui n'apparaît plus seulement réservée aux hommes.

Enfin, la composition selon le lieu de domicile voit là encore des variations assez faibles et fait apparaître que sous la présidence de Georges Pompidou les communes en hausse sont celles de moins de 2000 habitants (+ 2,46 %) et celles de plus de 100.000 habitants, c'est-à-dire Nice (- 2,09%) et les communes en baisse sont celles de 2000 à 20.000 habitants (- 2,22 %) et celles de 20 à 100.000 habitants (- 2,31 %)

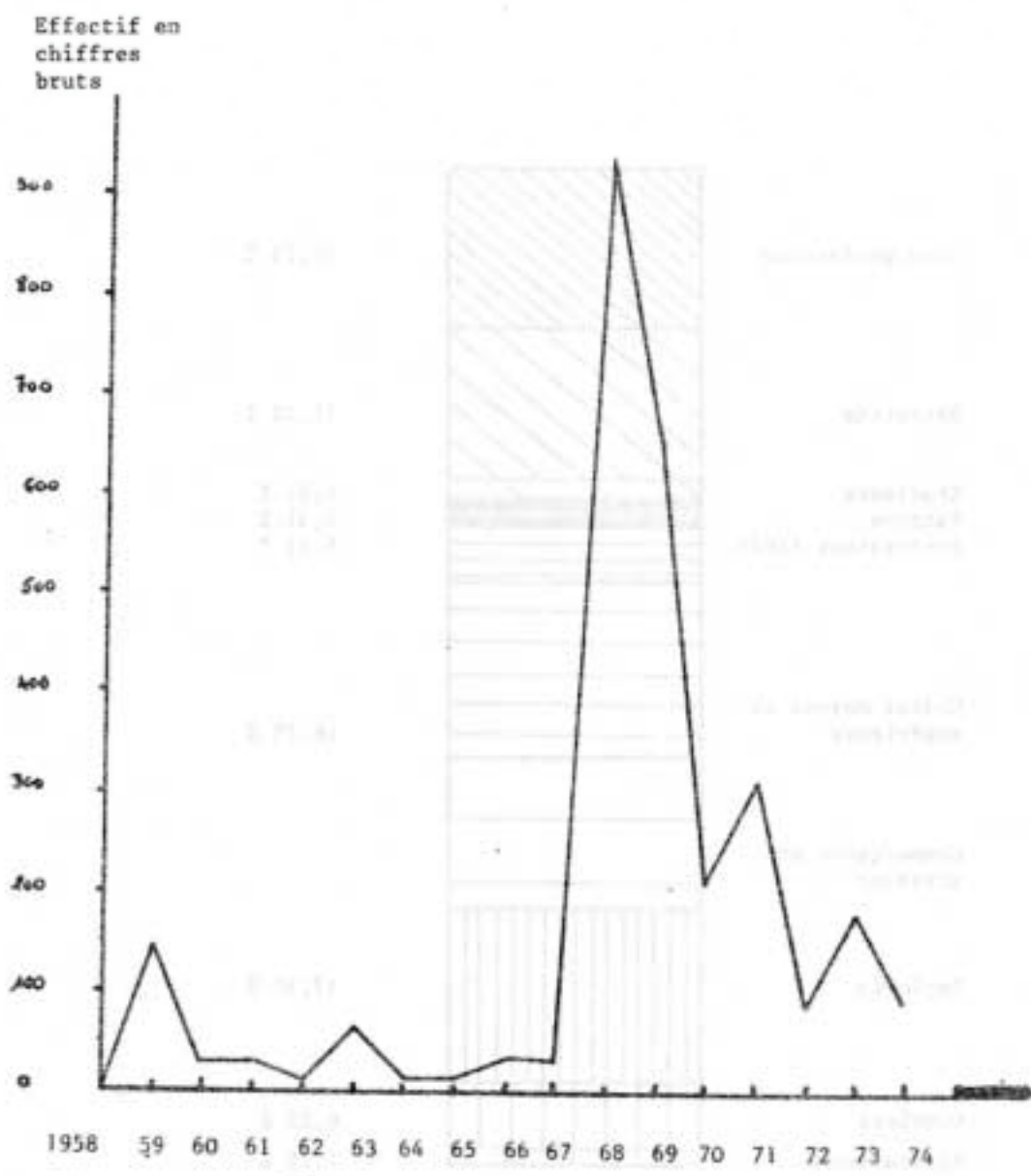
Il apparaît donc que du temps du général, les petites et moyennes villes sont plus importantes dans le recrutement gaulliste que durant celui de Georges Pompidou où on assiste à la fois à un renforcement de la grande agglomération urbaine qu'est Nice et à celui des villages du département, ce qui peut apparaître doublement contradictoire, d'autant plus que, dans le même temps, nous avons vu diminuer la part des agriculteurs.

En fait, la contradiction n'est qu'apparente dans la mesure où les communes de moins de 2000 habitants ne sont pas peuplées que d'agriculteurs mais aussi de professions libérales, d'artisans, de commerçants, et que ce sont ceux-la que le gaullisme pompidolien récupère. Le renforcement des petites communes est révélateur d'une inflexion du gaullisme vers un certain conservatisme, vers des couches sociales moins dynamiques que par le passé.

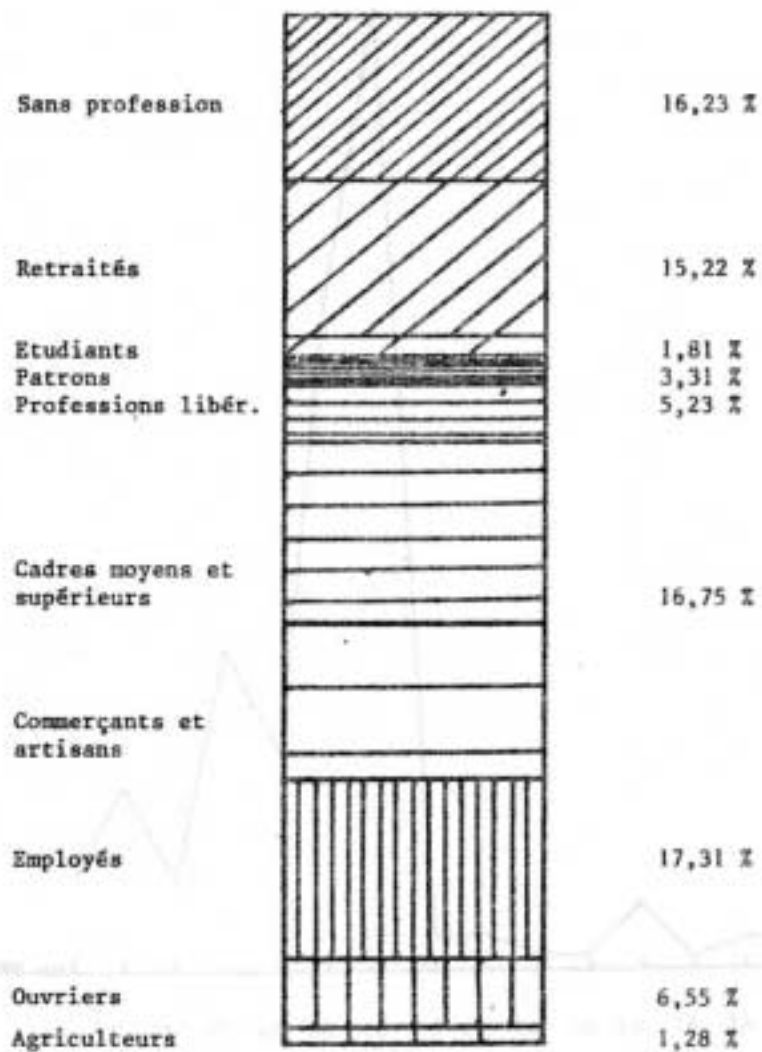
Quant à l'accroissement de l'influence niçoise, elle provient des efforts de recrutement accentués vers le siège de la fédération des Alpes-Maritimes, et ce sont les villes moyennes ainsi que les petites villes qui en subissent le contre-coup. De plus, les relations entre gaullistes et la municipalité niçoise sont moins tendues, à tel point que se pose la question pour les élections municipales de 1971 de savoir si des gaullistes figureront sur la liste du maire que seul un veto formel venu de Paris empêchera de se réaliser. Cette moindre opposition entre gaullisme et médecinisme explique la lente progression de Nice dans le recrutement gaulliste, mais démontre à l'évidence qu'il reste encore nombre d'efforts à fournir.

Le mouvement gaulliste ne se développe vraiment qu'avec son changement de stratégie en 1967 et les événements de mai 1968 qui vont contribuer à redresser une structure militante relativement défailante jusque-là dont les résultats électoraux médiocres sont la conséquence. Ainsi les problèmes auxquels se heurte: le gaullisme, tels que le clientélisme politique symbolisé par le "médecinisme" vont longtemps empêcher un développement comparable à celui d'autres fédérations.

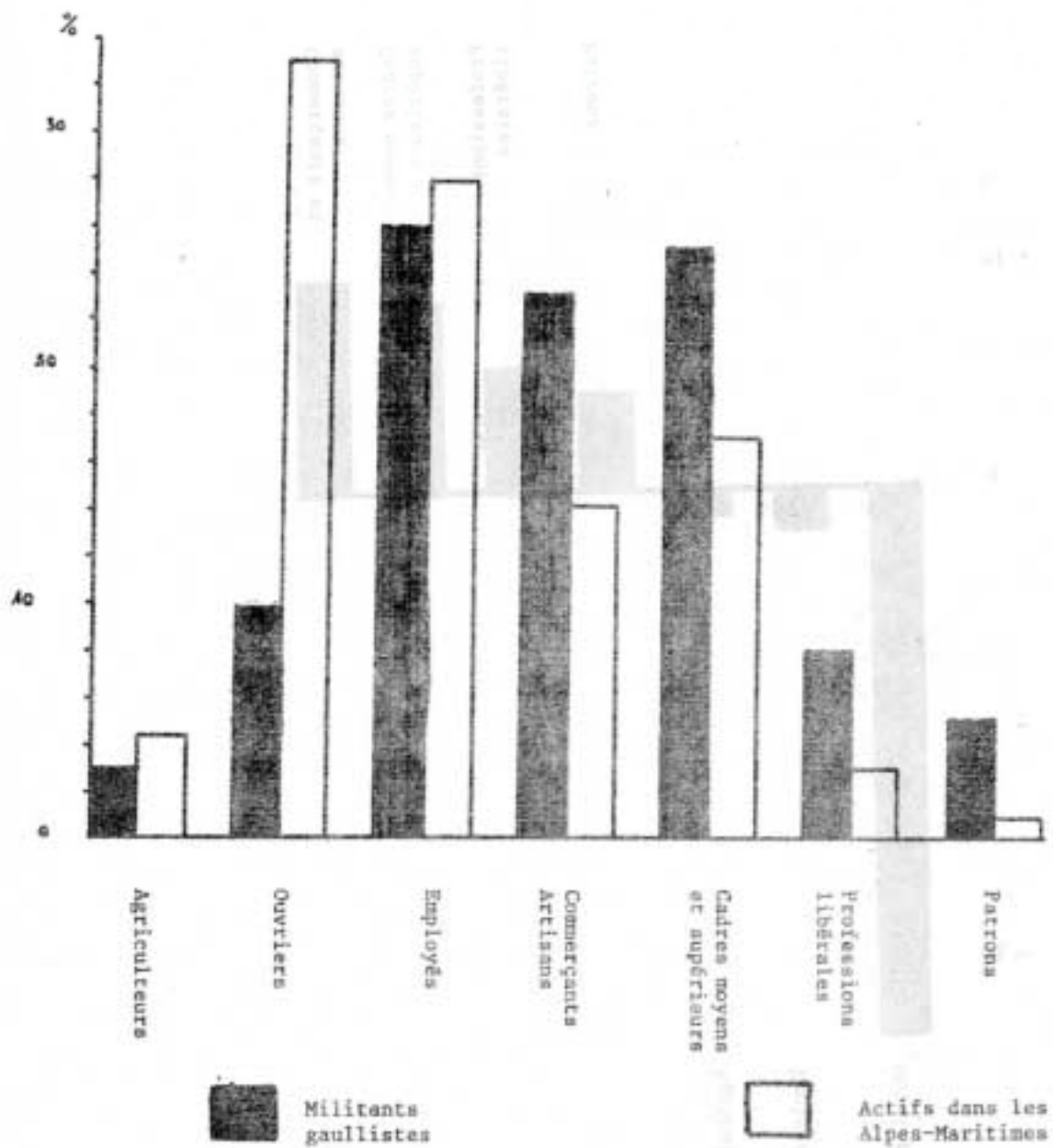
Le militant gaulliste dans les Alpes-Maritimes est un homme issu de la petite et moyenne bourgeoisie, plutôt axé, résidant dans une agglomération supérieure à 20.000 habitants ; qu'il ait adhéré à l'époque où le Général était au pouvoir, ou si celle où Georges Pompidou était président de la République, les différences restent infimes. L'importance des militants âgés de 40 à 65 ans pose le problème de son renouvellement auquel la création du R.P.R. le 5 décembre 1976 apporte peut-être déjà une réponse positive par le nombre d'adhérents de 25-40 ans qu'il nous a été permis de constater.



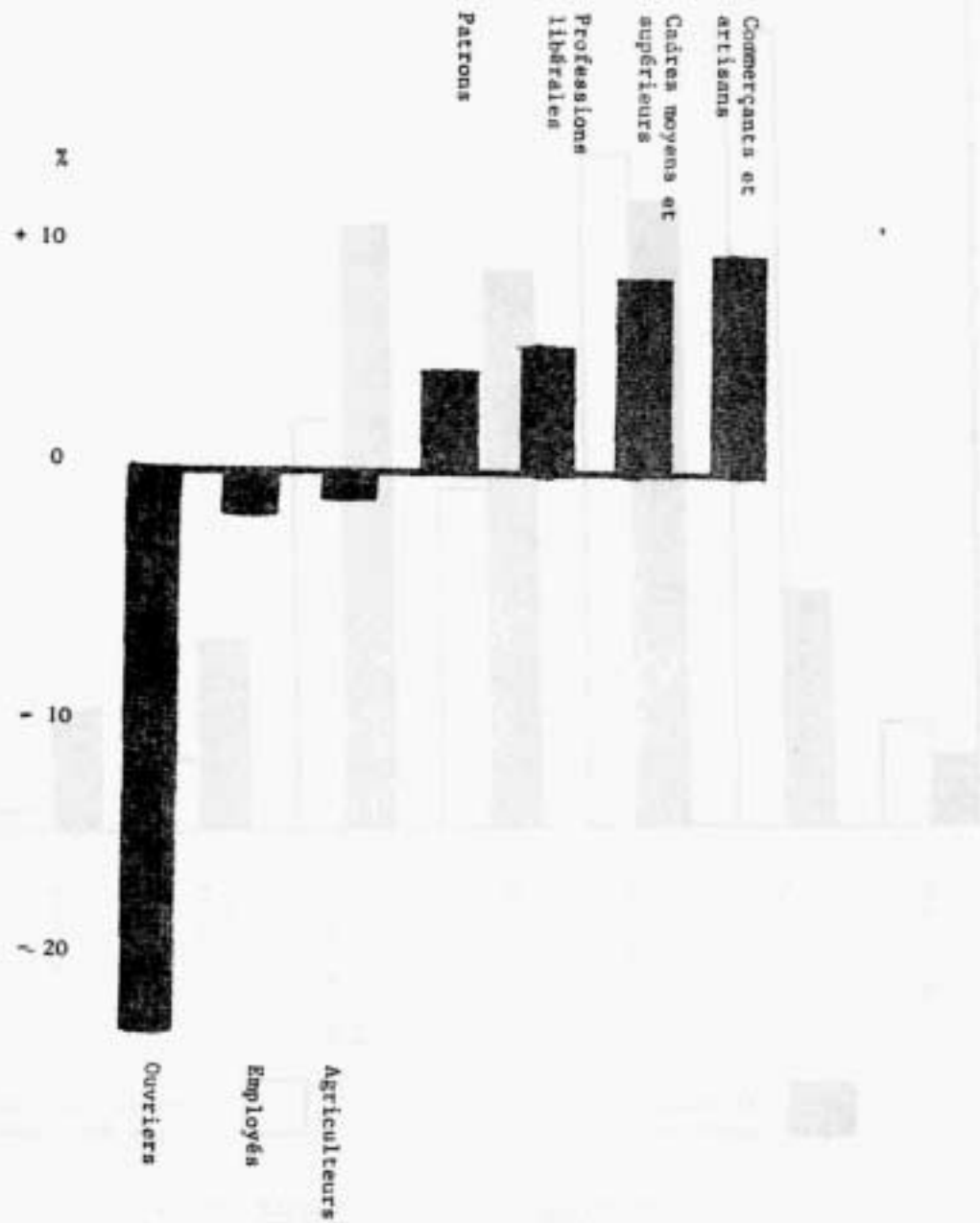
I. LE RECRUTEMENT DU MOUVEMENT GAULLISTE DE 1958 à 1974



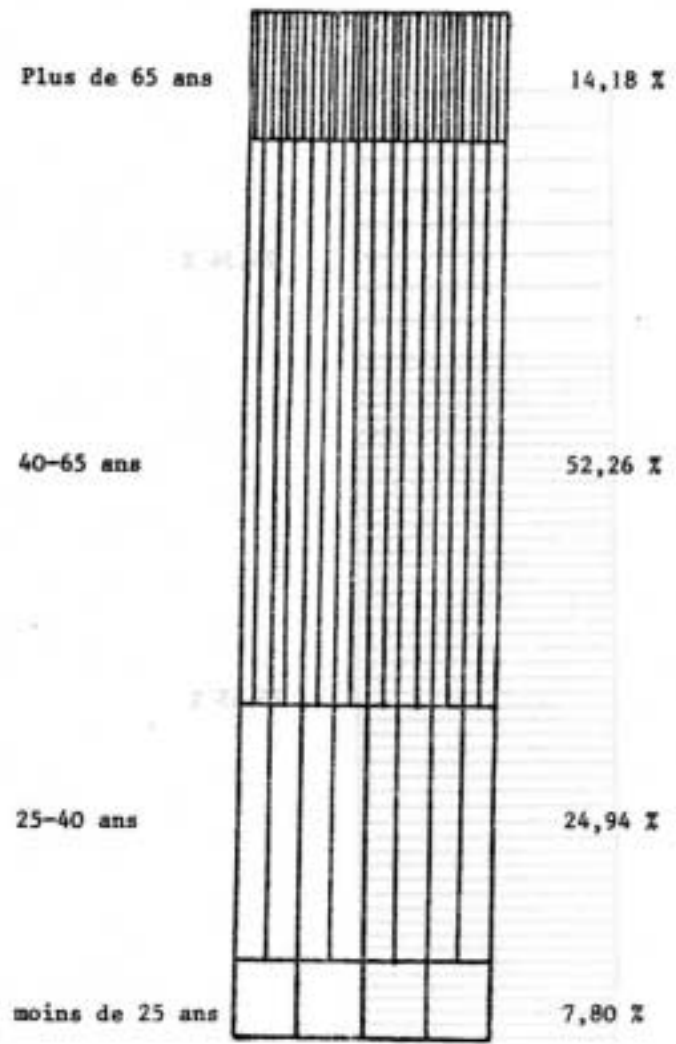
II. COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE



III. COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DANS LE MOUVEMENT GAULLISTE ET DANS LES ALPES-MARITIMES

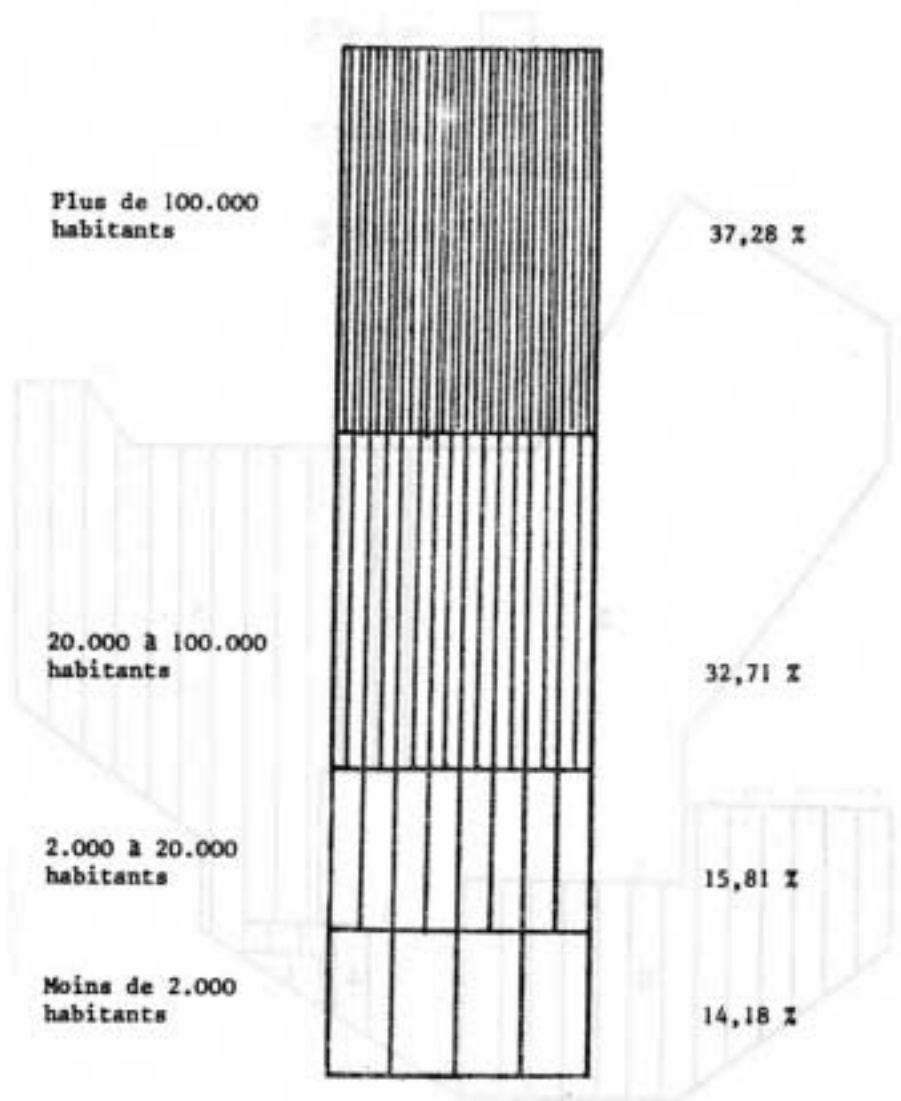


IV. SUR-REPRESENTATION ET SOUS-REPRESENTATION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DANS LE MOUVEMENT GAULLISTE PAR RAPPORT AUX ALPES-MARITIMES

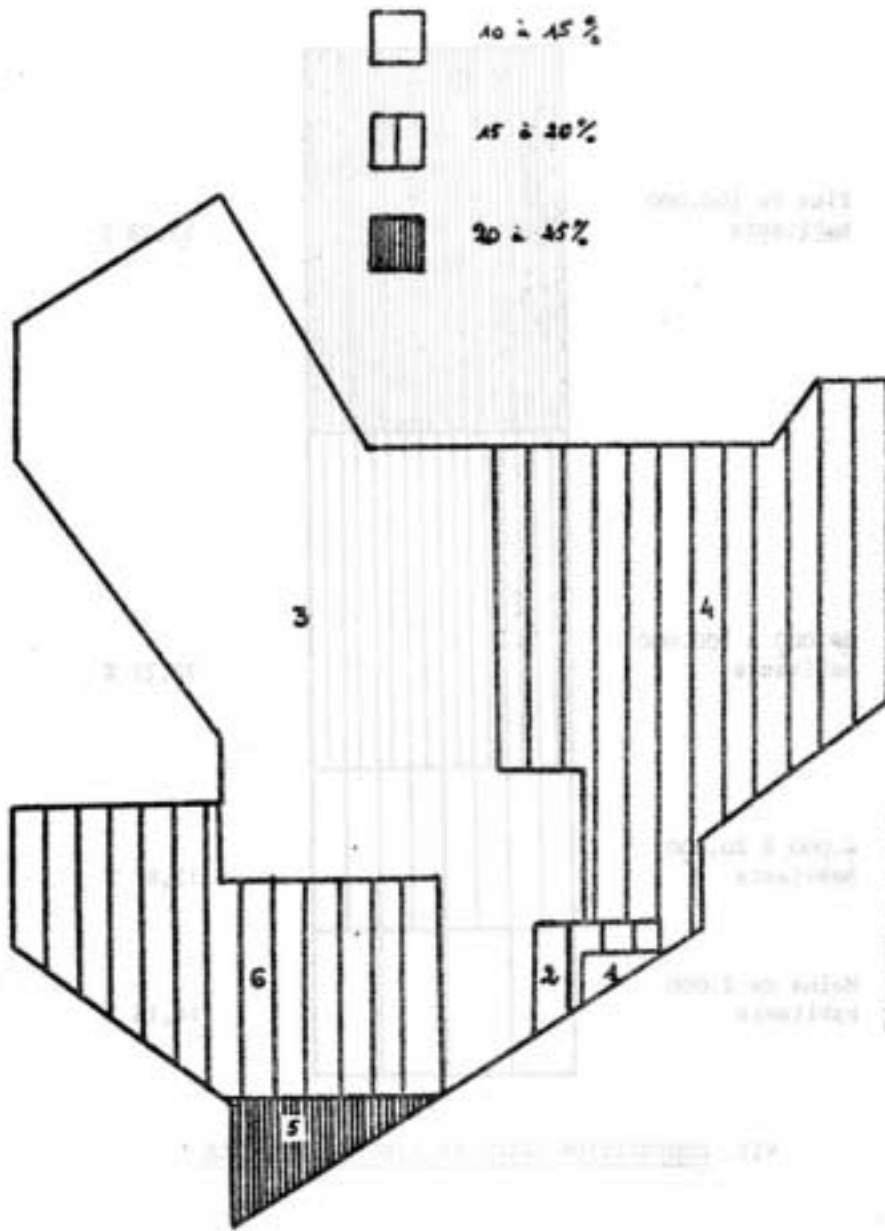


V. COMPOSITION PAR AGE

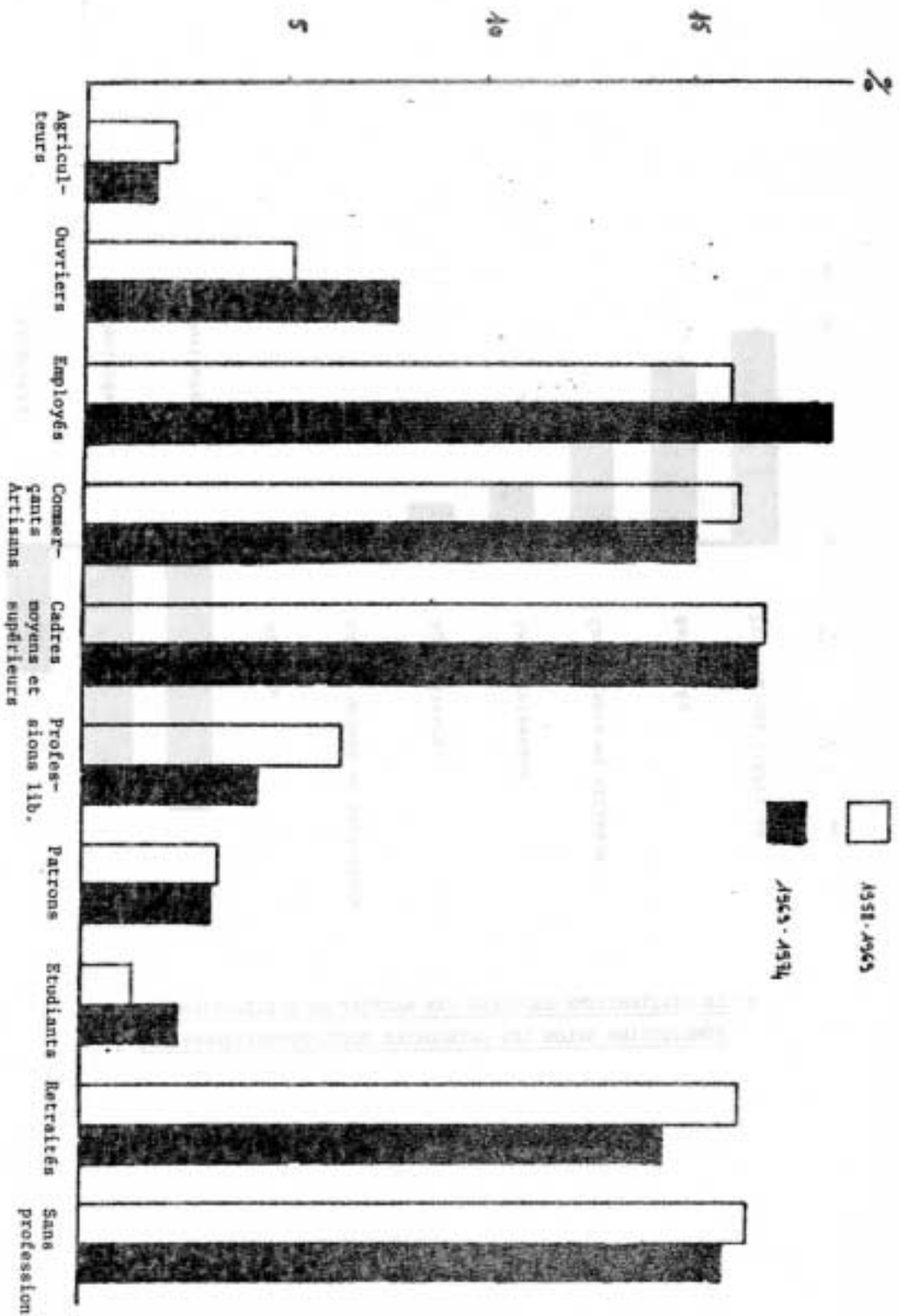




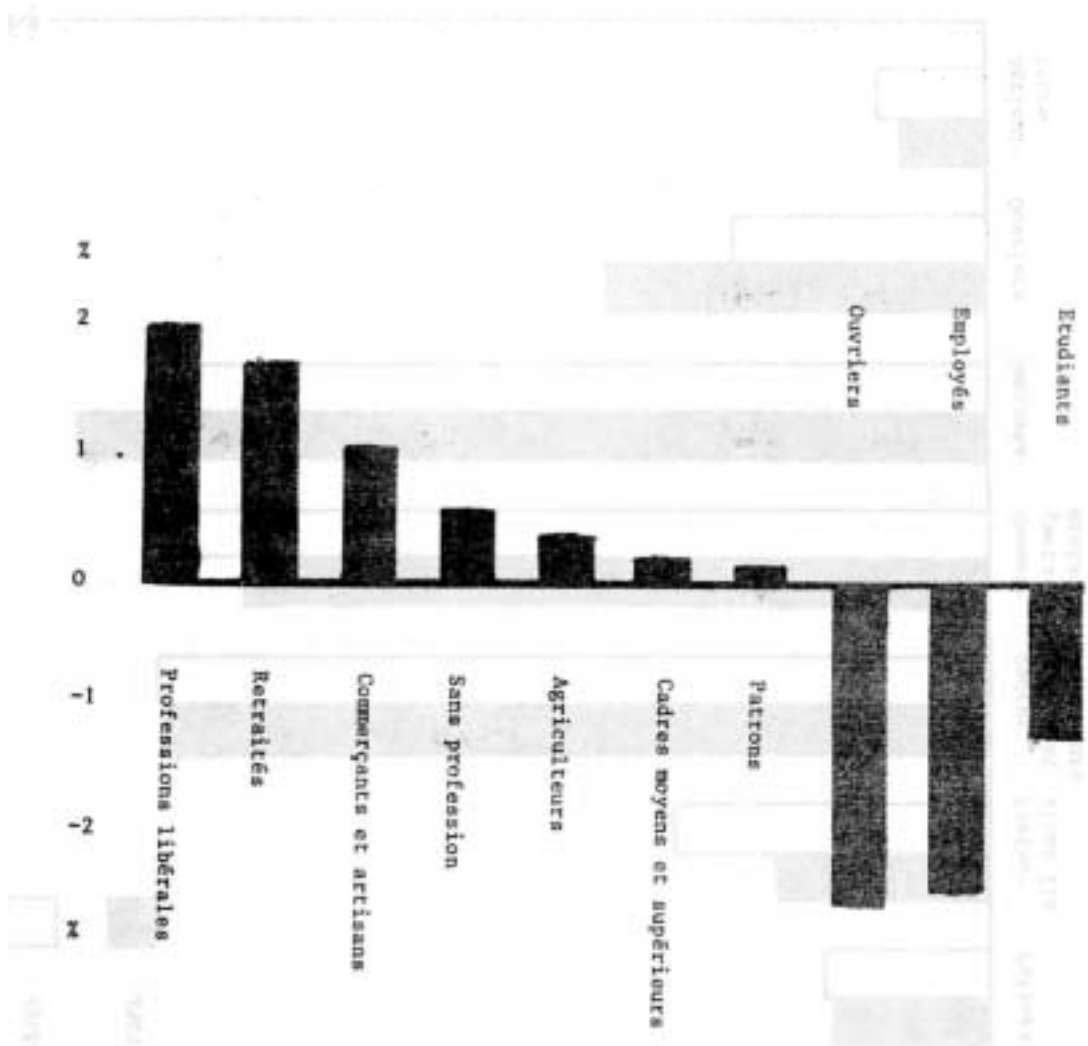
VII. COMPOSITION SELON LE LIEU DE DOMICILE



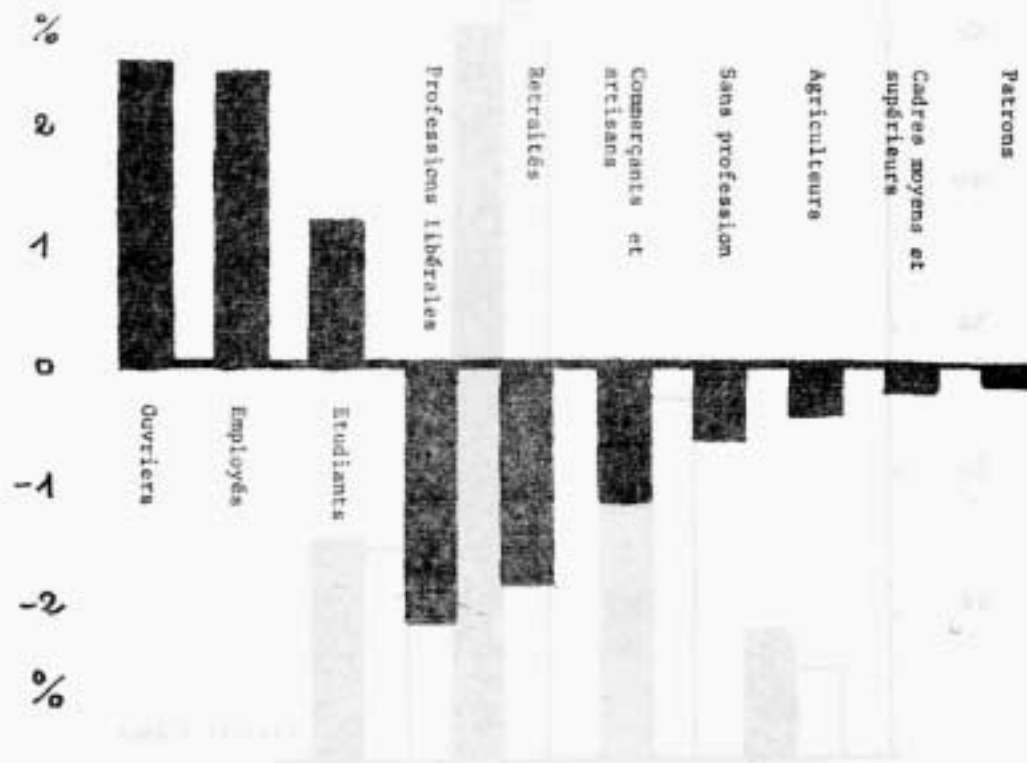
VIII. REPARTITION DES MILITANTS PAR CIRCONSCRIPTIONS



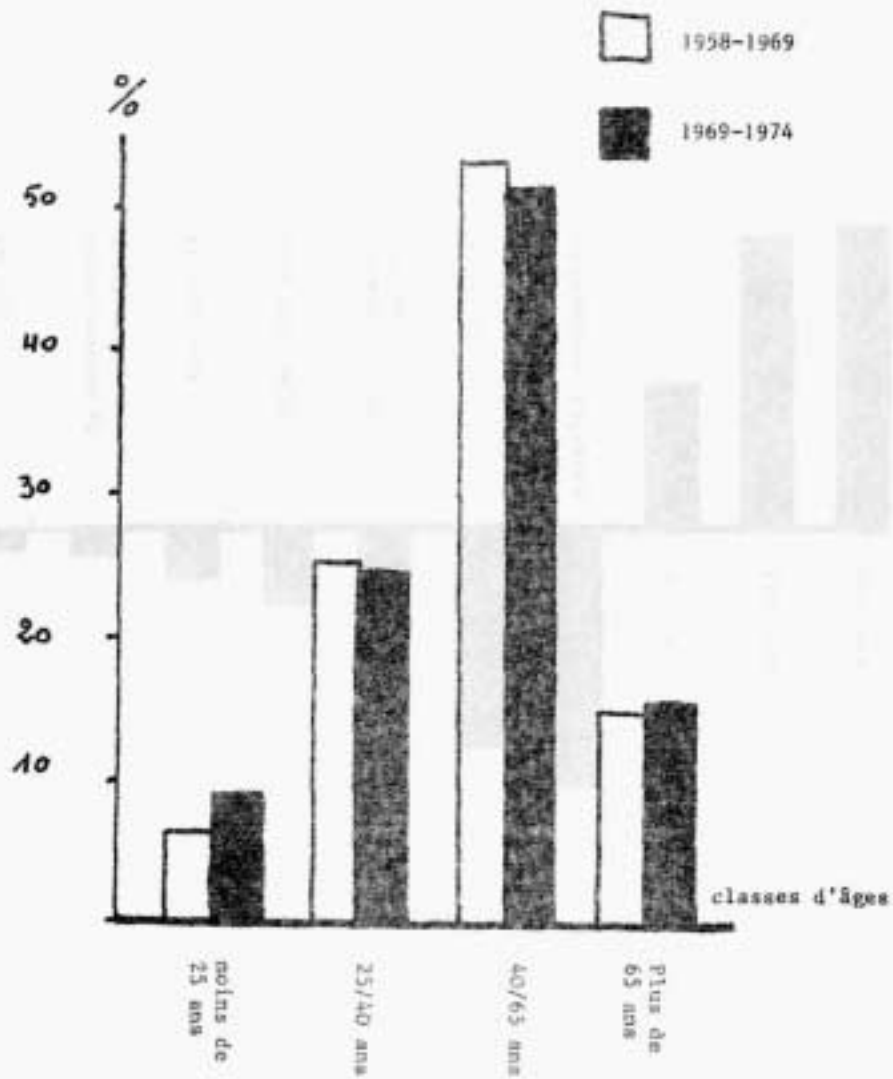
IX. MILITANTISME GÉNÉRAL ET MILITANTISME PROFESSIONNEL PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES



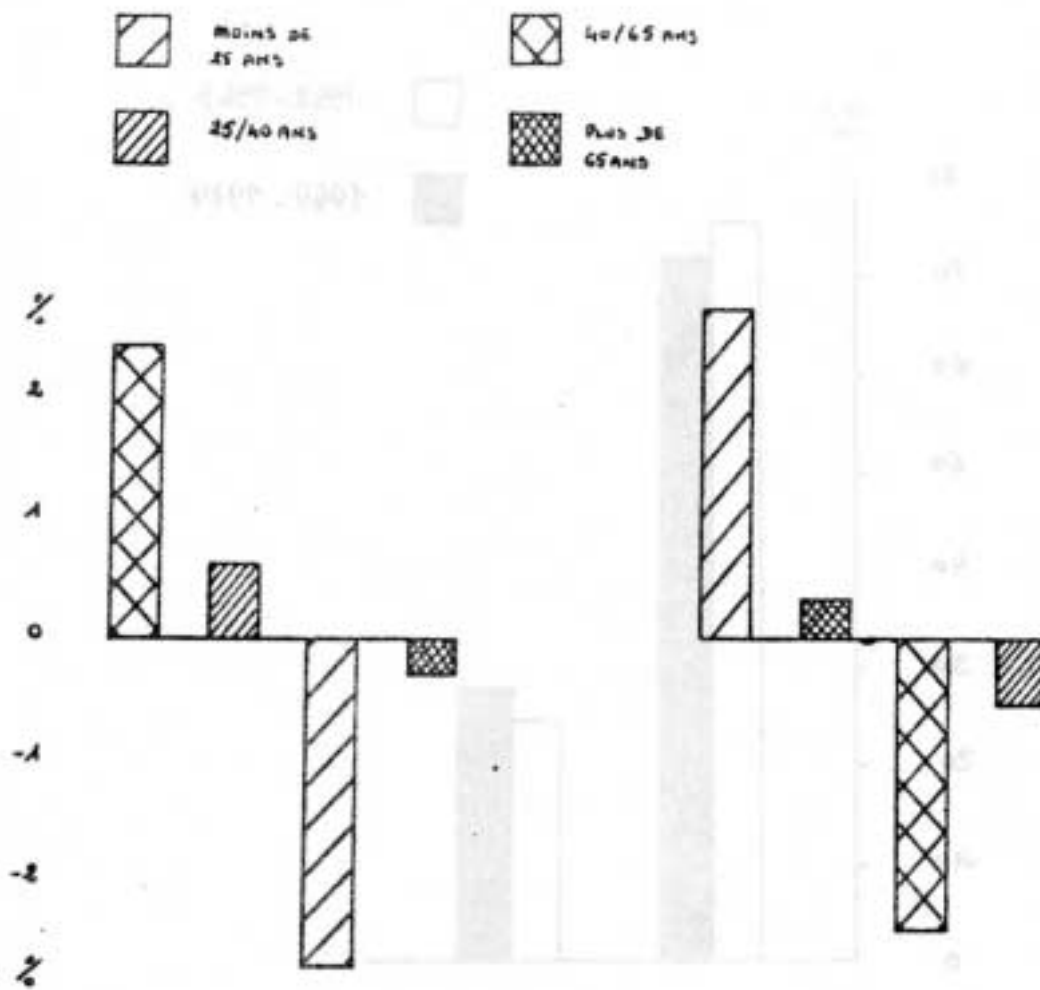
X. LE MILITANTISME GAULLIEN PAR RAPPORT AU MILITANTISME POMPIDOLIEN SELON LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES



XI. LE MILITANTISME POMPIDOLIEN PAR RAPPORT AU MILITANTISME GAULLIEN SELON LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

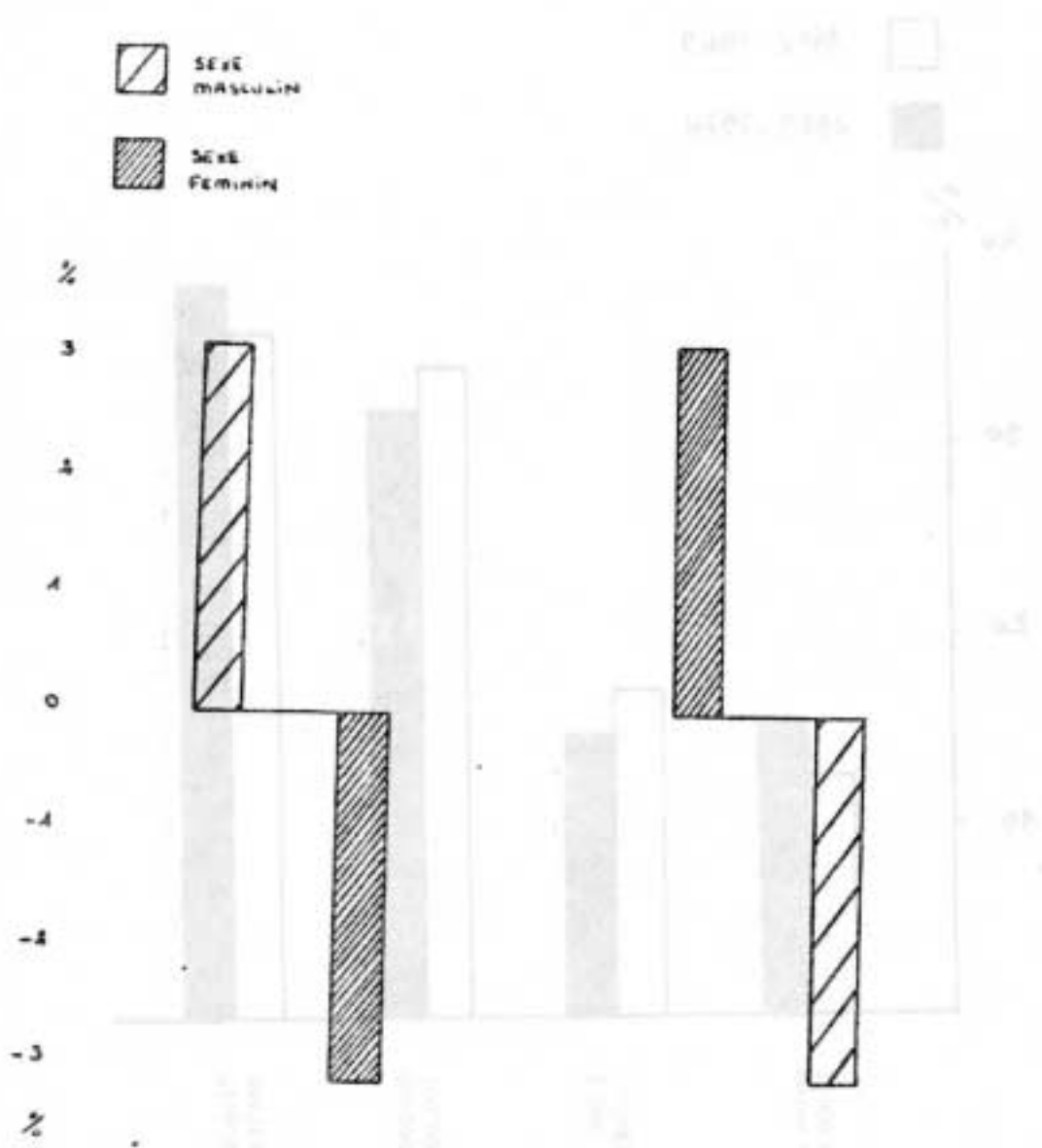


XII. MILITANTISME GAULLIEN ET MILITANTISME POMPIDIOLIEN SELON LES CLASSES D'ÂGES



XIII. LE MILITANTISME GAULLIEN  
PAR RAPPORT AU MILITANTISME  
POMPIDOLIEN SELON LES  
CLASSES D'AGES

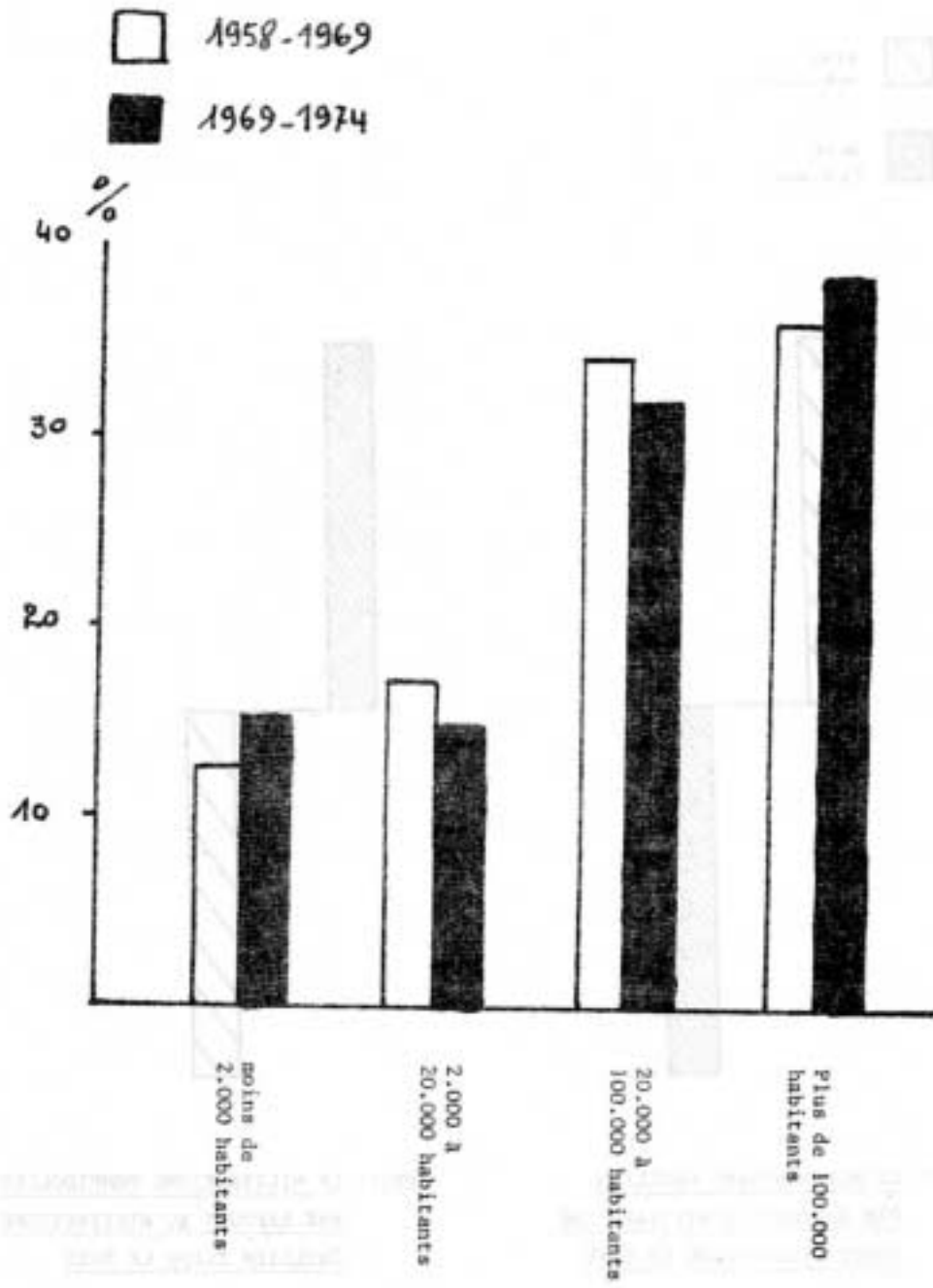
XIV. LE MILITANTISME POMPIDOLIEN  
PAR RAPPORT AU MILITANTISME  
GAULLIEN SELON LES CLASSES  
D'AGES



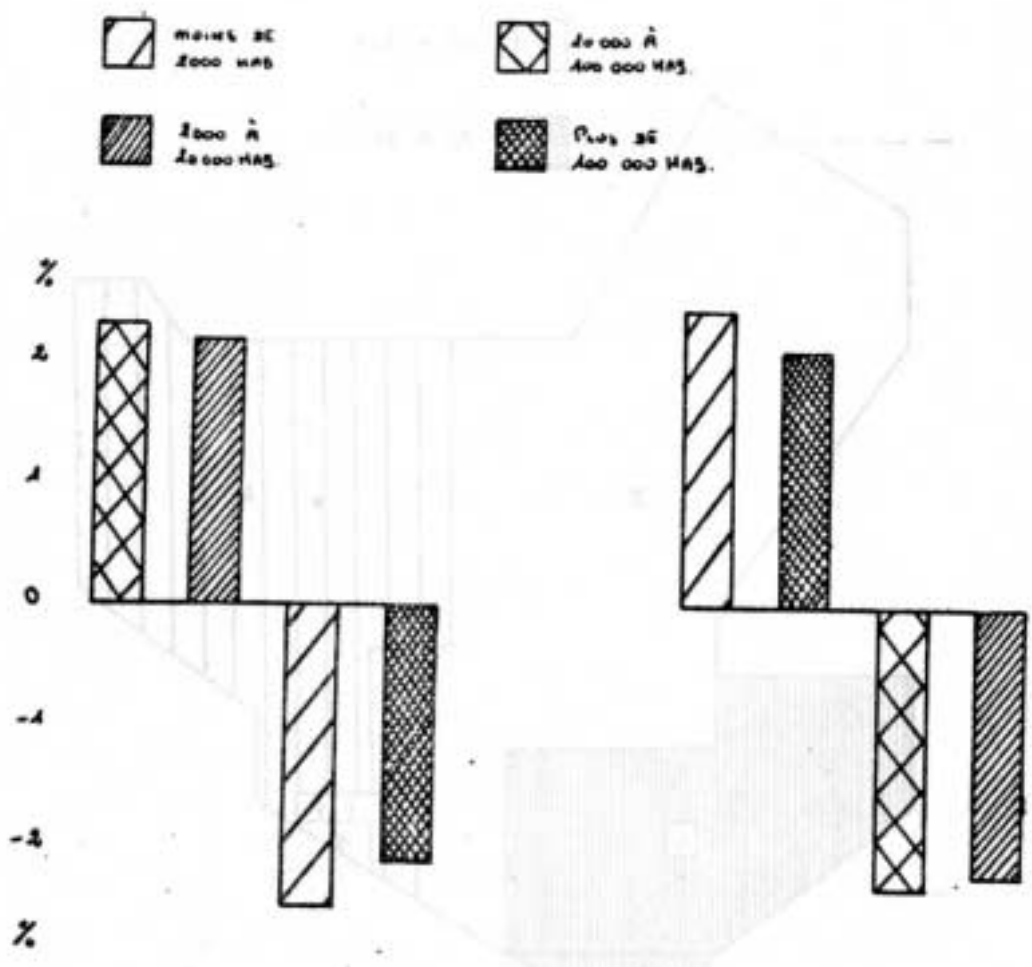
XVI. LE MILITANTISME GAULLIEN  
PAR RAPPORT AU MILITANTISME  
POMPIDOLIEN SELON LE SEXE

XVII. LE MILITANTISME POMPIDOLIEN  
PAR RAPPORT AU MILITANTISME  
GAULLIEN SELON LE SEXE



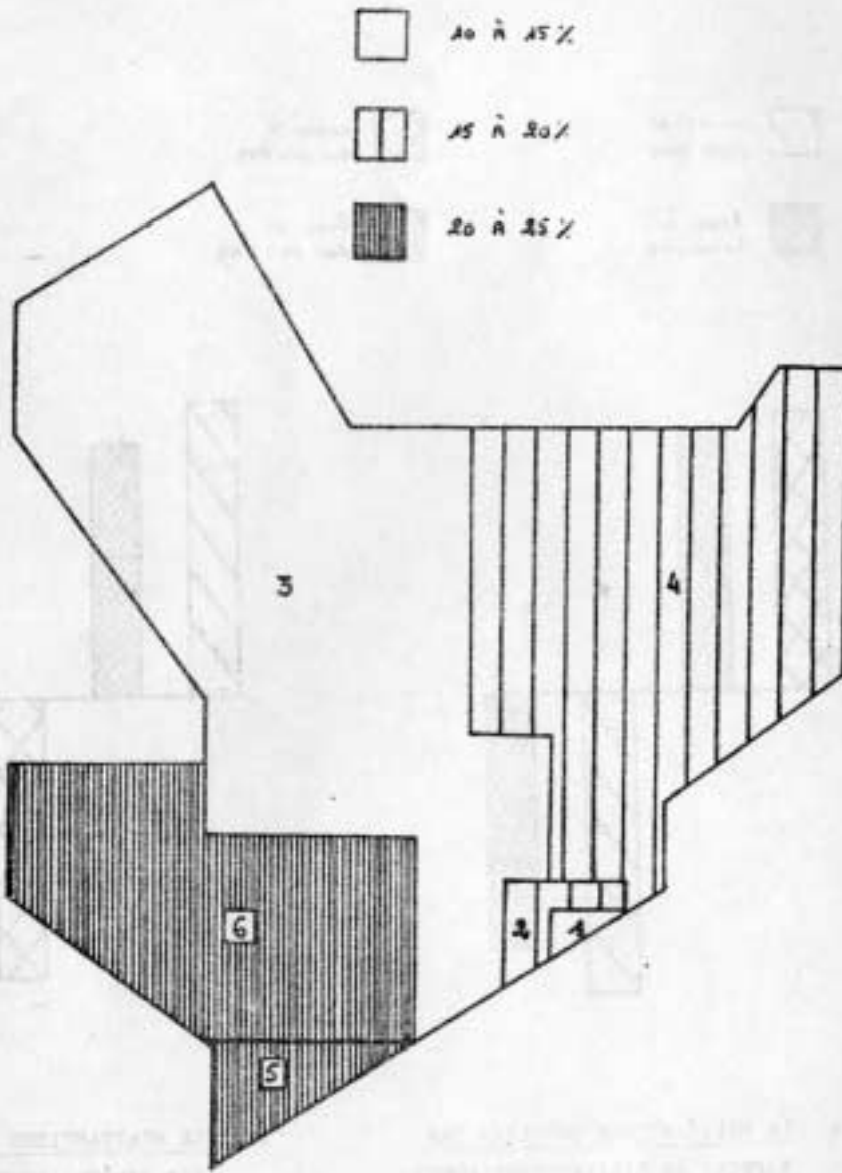


XVIII. MILITANTISME GAULLIEN ET MILITANTISME POMPIDOLIEN SELON LE LIEU DE DOMICILE

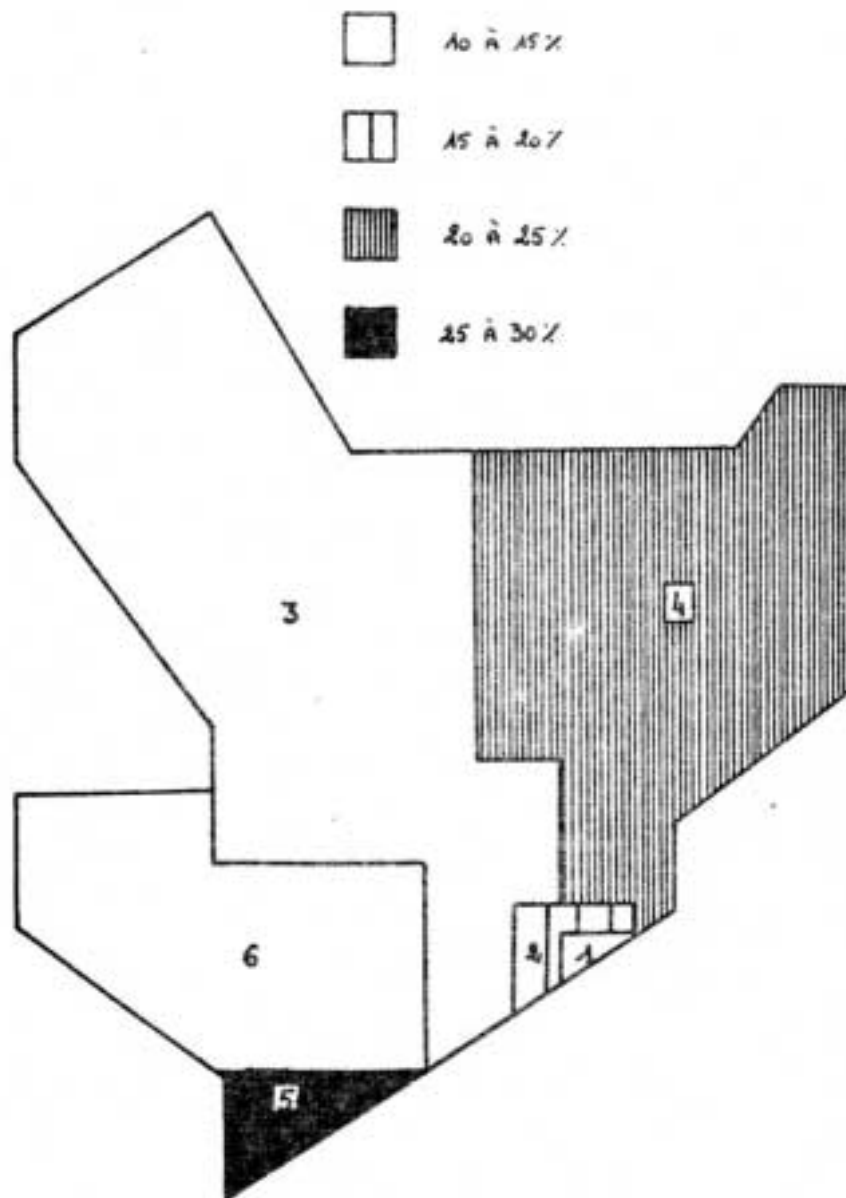


XIX. LE MILITANTISME GAULLIEN PAR RAPPORT AU MILITANTISME POMPIDOLIEN SELON LE LIEU DE DOMICILE

XX. LE MILITANTISME POMPIDOLIEN PAR RAPPORT AU MILITANTISME GAULLIEN SELON LE LIEU DE DOMICILE



XXI LE MILITANTISME GAULLIEN PAR CIRCONSCRIPTION.



XXI LE MILITANTISME POMPIDOLIEN PAR CIRCONSCRIPTION.

## BIBLIOGRAPHIE

Françoise HILDESHEIMER , *Le Bureau de la Santé de Marseille sous l'Ancien Régime*, Marseille, Fédération Historique de Provence, 1980, 254 pages.

Le livre de Mlle Hildesheimer nous permet de mieux connaître une institution destinée à protéger de la peste la France et l'Occident.

Dès le 10 janvier 1622, un arrêt du Parlement de Provence avait ordonné à tous les bateaux venant du Levant, de Barbarie et du Midi de faire escale à Toulon et Marseille pour y faire viser leurs patentes de santé avant de se rendre dans toutes les villes et lieux de la province.

Ce Bureau de santé comprenait au XVII<sup>e</sup> siècle deux anciens consuls et les assesseurs sortis de charge. A partir de 1725, les intendants de santé restèrent en place deux ans et furent renouvelés par moitié chaque année. Le Bureau de Marseille comprenait alors 16 intendants nommés et approuvés par le conseil de la communauté ; ils étaient choisis parmi les principaux habitants, surtout ceux qui avaient résidé au Levant, et comptaient obligatoirement quatre échevins sortant de charge. C'étaient les échevins déjà en place qui désignaient les "semainiers" qui assuraient la marche du service. L'intendant-trésorier était aussi un personnage important. Mlle Hildesheimer cite un trésorier, Surle, en place en 1727, qui ne restitua pas le reliquat de son administration. Si le cas est unique, le bureau était vraiment bien géré, car les consuls, trésoriers, fermiers reliquataires abondaient dans les communautés d'habitants de l'Ancien Régime, et les redditions de comptes devant les Chambres des comptes, les clôtures par les Cours des aides, les autorisations et révisions de l'intendant n'étaient pas inutiles pour "leur faire rendre gorge".

Dans l'exercice quotidien de leurs tâches, les intendants de la santé étaient assistés par des officiers et des employés. Le plus important d'entre eux, le secrétaire-archiviste, devait passer au moins cinq heures par jour au Bureau ; il mettait en forme les délibérations, rédigeait les réponses aux lettres, préparait et enregistrait les mandats, etc. Citons encore le capitaine des infirmeries du lazaret, les portefaix qui, sous la direction du semainier et du capitaine, assuraient l'exécution matérielle de toutes les opérations relatives au transport et à la mise en purge des marchandises.

Le Bureau de la Santé qui était installé sur le port fut relégué sur un bateau à la suite de la construction du fort Saint-Jean en 1660. En 1724, une nouvelle construction, la Consigne, attenante aux murs du chemin du fort Saint-Jean, fut mise à la disposition du Bureau. C'était un agréable spécimen d'architecture classique.

A cinq-six milles à l'ouest-sud-ouest du port de Marseille, l'île de Pommègue était affectée au mouillage des bâtiments arrivant des lieux suspects.

Le lazaret, construit à partir de 1663 au quartier d'Arenc au nord du port, était considéré comme un modèle à travers l'Europe. Ce lazaret comportait un bassin pour permettre le déchargement des marchandises, des halles soutenues par des arcades intérieures pour placer séparément les marchandises de chaque cargaison sans mélange ni confusion, des enclos divisés destinés à recevoir les malades, des circuits de circulation, des banquettes pour la mise en purge des balles de coton.

Au total, un véritable complexe sanitaire, "ensemble unique en Europe dans lequel la géographie et la réglementation s'unissaient pour faire de Marseille le quartier général de la santé".

Les dépenses annuelles de fonctionnement dépassaient cinquante mille livres. Le Bureau les couvrait grâce aux droits de quarantaine et aux emprunts. Les intendants de la Santé s'efforçaient de soulager le commerce, mais les périodes de difficultés économiques et donc de faible trafic provoquaient forcément l'augmentation des droits sur les bâtiments et sur les marchandises ; pendant la guerre de Sept ans on dut recourir à l'emprunt sous forme de constitution de rentes perpétuelles.

Comme dans la plupart des cas, la tutelle du pouvoir central s'est mise en place sous le prétexte financier, pour régulariser l'administration du Bureau jugée trop dispendieuse ; cette volonté affirmée de redressement financier persista jusqu'à la Révolution.

Tous les bâtiments en provenance du Levant ou de Barbarie (Afrique du Nord) étaient astreints à la quarantaine ; pour les autres provenances, les intendants de santé pouvaient décider des quarantaines extraordinaires. En octobre 1770, en raison de la peste qui sévissait en Pologne, on décréta une quarantaine de dix jours sur les vaisseaux en provenance de la Baltique et de Hambourg ; en juin 1742, on imposa une quarantaine de dix jours aux bâtiments ayant fait escale à Nice et à Villefranche, places où étaient librement reçus les Anglais auxquels on reprochait de communiquer sans pré-

-caution avec les Barbaresques.

Les patentes de santé, délivrées notamment par les consuls dans les ports d'embarquement, tenaient d'autre part une très grande place dans le système marseillais et méditerranéen. La patente nette était accordée dans les ports exempts de tout soupçon de contagion et gardait ce caractère si le voyage était préservé de tout incident sanitaire ; la patente touchée ou soupçonnée faisait mention de la présence de la peste dans des lieux voisins ou de l'arrivée dans le port d'embarquement d'un bateau venant d'un lieu contaminé ; enfin, la patente brute était délivrée à un capitaine partant d'un port où sévissait la peste. Des patentes étaient exigées de tous les capitaines de bateaux, quelle que fût leur provenance ; en février 1748, on étendit même cette obligation aux patrons de barques de Provence, du Languedoc et du Roussillon ; toutefois, même au XVIIIe siècle, des bateaux venant du Ponant ou des pays nordiques se présentaient sans patente.

Quelle que fût la nature de leur patente, les bâtiments en provenance du Levant et de Barbarie étaient soumis à une quarantaine. Les bâtiments en provenance d'autres pays et porteurs d'une patente nette étaient admis "à libre pratique" ; on les soumettait à des précautions sanitaires s'ils portaient une patente brute ou soupçonnée. La longueur des quarantaines variait selon les objets et la nature de la patente. En 1729, pour une patente nette délivrée à Constantinople, la quarantaine pour les passagers atteignait 12 jours ; avec patente brute 22 jours ; pour les marchandises 38 jours avec la patente nette, 40 jours avec la patente brute.

Les bâtiments français infestés bénéficiaient d'une priorité sur les bâtiments étrangers, surtout quand on les avait refoulés des ports italiens.

Les marchandises suspectes étaient retournées et remuées à plusieurs reprises ; on considérait qu'elles n'étaient pas contagieuses quand les portefaix qui procédaient à ces opérations n'étaient pas contaminés.

Ajoutons que si le gouvernement eut tendance à toujours préciser davantage les règles de fonctionnement du Bureau, beaucoup de projets d'ordonnances restèrent lettre morte et la liberté du Bureau de la Santé en matière sanitaire resta finalement sauvegardée.

Quelle a été l'efficacité du système sanitaire marseillais loué par Frédéric et par Joseph II? Après 1720, on a relevé seize cas de peste au lazaret mais aucun n'a franchi la limite de ses enclos ; à la tragique exception près de 1720, le système a fonctionné de manière satisfaisante. Certes, les

passes-droits et les entorses aux règlements ont existé ; en outre, certaines précautions restaient dérisoires. Mais depuis 1664, la peste s'est retirée de France et ce reflux correspondait à la mise en place d'une politique de défense sanitaire dont Marseille restait la pièce maîtresse.

Certes, des auteurs récents considèrent l'histoire des épidémies comme purement biologique ; une maladie longtemps virulente aurait ensuite reflué, non parce que les hommes auraient réussi à la vaincre, mais parce qu'une autre prenait le relais ; ainsi une opposition pourrait exister entre le bacille de la peste et celui de la pseudo-tuberculose. Mais l'hypothèse de l'existence de la pseudo-tuberculose à l'époque considérée est sérieusement mise en doute par le Dr Biraben (*Les hommes et la peste*). Et l'histoire du Bureau de la Santé de Marseille atteste<sup>de</sup> son efficacité ; en 1720, quand les précautions prescrites n'ont pas été observées, Marseille a connu une véritable catastrophe et <sup>cette catastrophe</sup> est restée limitée dans l'espace grâce aux mesures d'isolement prises par le gouvernement royal.

Ce long compte-rendu montre l'intérêt que nous avons pris à la lecture du beau livre de Mlle Hildesheimer, encore que quelques croquis auraient permis de "visualiser" utilement le lazaret.